



# Manuel ARCA<sup>n</sup>H 2025

## Parcours AIDE

09/03/2026

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Principes généraux.....</b>	<b>6</b>
1.1	Deux parcours proposés pour le remplissage du logiciel ARCA <sup>N</sup> H.....	6
1.2	Principes des évolutions par rapport à 2024.....	6
<b>2</b>	<b>Descriptif général du parcours AIDE .....</b>	<b>7</b>
2.1	Les grands principes du parcours AIDE .....	7
2.2	Organisation en étapes pédagogiques .....	7
2.2.1	Les onglets de navigation .....	7
2.2.2	Visuel des onglets de navigation .....	8
2.2.3	Composition des onglets de navigation .....	9
2.2.4	Gestion de l'ouverture/fermeture des onglets de navigation .....	9
2.3	Onglet de navigation « Identification » .....	10
2.4	Onglet de navigation « Découpage analytique » .....	10
2.5	Onglet de navigation « Charges et produits » .....	11
2.5.1	Etapes pédagogiques de cet onglet de navigation.....	11
2.5.2	Gestion de l'ouverture/fermeture des étapes .....	11
2.5.3	Validation des étapes pédagogiques .....	11
2.5.4	Etape pédagogique « Déposer les balances comptables » .....	12
2.5.4.1	Objectif de cette étape .....	12
2.5.4.2	Consignes générales de remplissage .....	12
2.5.4.3	L'onglet 1-Balance_comptable .....	13
2.5.4.4	L'onglet 2-Balance_comptable_analytique .....	18
2.5.4.5	L'onglet 3-Ecarts_BC_BCA .....	21
2.5.4.6	Validation de l'étape pédagogique .....	23
2.5.5	Etape pédagogique « Normaliser les comptes » .....	24
2.5.5.1	Objectif de cette étape .....	24
2.5.5.2	L'onglet 4-Normalisation .....	24
2.5.5.3	Actions à réaliser .....	26
2.5.5.3.1	Importer les données de l'étape « Normaliser les comptes » .....	27
2.5.5.3.2	Réaliser la correspondance pour les comptes non conformes .....	29
2.5.5.3.3	Modifier la correspondance automatique .....	31
2.5.5.3.4	Supprimer une ligne de modification .....	32
2.5.5.3.5	Les comptes de personnel : cas particulier .....	33
2.5.5.4	Validation de l'étape pédagogique .....	34
2.5.6	Etape pédagogique « Réaliser la correspondance UF-SA » .....	35
2.5.6.1	Objectif de cette étape .....	35
2.5.6.2	L'onglet « 5-Corresp_UF_SA » .....	35
2.5.6.3	Actions à réaliser .....	36
2.5.6.3.1	Consignes de remplissage .....	36
2.5.6.3.2	Spécificité pour les traitements fusionné et ENC .....	38
2.5.6.3.3	Importer la correspondance UF-SA .....	38
2.5.6.3.4	Gérer ses UF mutualisées ou sans SA affectées avec une SA REGUL .....	40
2.5.6.3.5	Réaliser manuellement la correspondance UF-SA .....	40
2.5.6.4	Validation de l'étape pédagogique .....	42
2.5.7	Etape pédagogique « Saisir les éléments hors comptabilité d'exploitation » (ENC/fusionné uniquement) .....	43

2.5.7.1	Objectif de cette étape	43
2.5.7.2	L'onglet 2-Hono	44
2.5.7.3	Actions à réaliser	45
2.5.7.4	Validation de l'étape pédagogique	47
2.5.8	Etape « Traitement du crédit-bail »	47
2.5.8.1	Objectif de cette étape	47
2.5.8.2	L'onglet 2-CB	48
2.5.8.3	Actions à réaliser	49
2.5.8.4	Validation de l'étape pédagogique	51
2.5.9	Etape pédagogique « Déposer les ETPR »	51
2.5.9.1	Objectif de cette étape	51
2.5.9.2	L'onglet 6_Corresp_grade_SAE	51
2.5.9.3	L'onglet 6_ETPR_par_grade_et_UF	54
2.5.9.4	Validation de l'étape pédagogique	56
2.5.10	Etape pédagogique « Réaliser les retraitements analytiques »	56
2.5.10.1	Objectif de cette étape	56
2.5.10.2	Onglet « 7 -Retraitement RH »	58
2.5.10.3	Onglet « 7-Retraitement hors RH »	63
Affichage des règles d'affectations		69
Traitements réalisés par le logiciel		70
Modifications manuelles des affectations de charges et d'ETPR		73
Modifications par fichier d'import des affectations des charges et de ETPR		78
Suppression des lignes MODIF		82
2.5.10.4	Onglet « Détail BCA »	83
2.5.10.5	Onglet « REGUL_BCA »	84
2.5.10.6	Onglet « 7-Retraitement ENC »	85
2.5.10.7	Onglet « 7-Contrôle CB »	87
2.5.10.8	Validation de l'étape pédagogique	88
2.5.11	Etape « Ajuster le périmètre des fonctions supports »	90
2.5.11.1	Descriptif de l'onglet	90
2.5.11.2	Validation de l'étape pédagogique	90
2.5.12	Etape « Calcul des résiduels non suivi au séjour »	91
2.5.12.1	Descriptif de l'onglet	91
2.5.12.2	Validation de l'étape pédagogique	91
2.5.13	Etape « Saisir les montants immobilisés »	91
2.5.13.1	Descriptif de l'onglet	91
2.5.13.2	Validation de l'étape pédagogique	91
<b>2.6</b>	<b>Onglet de navigation « Activité »</b>	<b>92</b>

2.6.1	Gestion de l'ouverture/fermeture des étapes .....	92
2.6.2	Etape « Saisir les clés de ventilation » .....	92
2.6.2.1	Descriptif de l'onglet .....	92
2.6.2.2	Validation de l'étape pédagogique.....	92
2.6.3	Etape « Saisir les clés de ventilation par grand champ de l'ENC » .....	93
2.6.3.1	Descriptif de l'onglet .....	93
2.6.3.2	Validation de l'étape pédagogique.....	93
2.6.4	Etape « Saisir les unités d'œuvres » .....	93
2.6.4.1	Descriptif de l'onglet .....	93
2.6.4.2	Validation de l'étape pédagogique.....	93
<b>2.7</b>	<b>Onglet de navigation « Contrôles » .....</b>	<b>95</b>
2.7.1	Gestion de l'ouverture/fermeture des étapes .....	95
2.7.2	Etape « Contrôles » .....	95
2.7.3	Etape « Saisie de commentaire VALID-RTC » .....	95
<b>2.8</b>	<b>Onglet de navigation « Données complémentaires » .....</b>	<b>95</b>
2.8.1	Gestion de l'ouverture/fermeture des étapes .....	95
2.8.2	Etape « Enquête SIH » .....	95
2.8.2.1	Descriptif de l'onglet .....	95
2.8.2.2	Validation de l'étape pédagogique.....	96
2.8.3	Etape « Produits par SA » .....	96
2.8.4	Etape « LGG sur SAMT » .....	97
2.8.5	Etape « Soins critiques et urgences » .....	97
<b>2.9</b>	<b>Bouton « Visualiser le classeur ARCAH » .....</b>	<b>97</b>
2.9.1	Gestion de l'ouverture/fermeture des étapes .....	97
<b>2.10</b>	<b>Onglet de navigation « Transmettre les données à l'ATI</b> H .....	<b>98</b>
2.10.1	Gestion de l'ouverture/fermeture des étapes .....	98
2.10.2	Etape « Déposer le fichier UOPHARMA » .....	98
2.10.3	Etape « Transmettre les données ».....	98
<b>2.11</b>	<b>Onglet « Paramétrage technique » .....</b>	<b>98</b>
2.11.1	Gestion de l'ouverture/fermeture des étapes .....	98
2.11.2	Ecran unique.....	98
<b>3</b>	<b>Support .....</b>	<b>9</b>

# Introduction

## Objectifs et méthode de travail pour la campagne 2025

La direction COLLIGE de l'ATIH s'est donné une double ambition sur l'outil TIC, suite aux constats réalisés sur les dernières campagnes RTC :

- Passer les étapes du TIC en étapes pédagogiques :
  - Actuellement, l'établissement doit naviguer entre des écrans de saisie et un classeur "Excel"
  - Gagner en compréhension avec 1 seul outil de saisie
  - Meilleure pédagogie
- Proposer un parcours AIDE aux établissements ne réalisant qu'un classeur ENC ou un classeur « fusionné » :
  - Des demandes tous les ans
  - ES intégrant l'ENC qui faisait le RTC avec le TIC

Ce parcours AIDE implique une nouvelle ergonomie du TIC actuel.

Nous avons pu échanger sur cette nouvelle ergonomie avec un petit groupe de contrôleur de gestion en établissement en juin 2025 pour finaliser la proposition.

Nous remercions les personnes suivantes pour leur contribution à ces travaux :

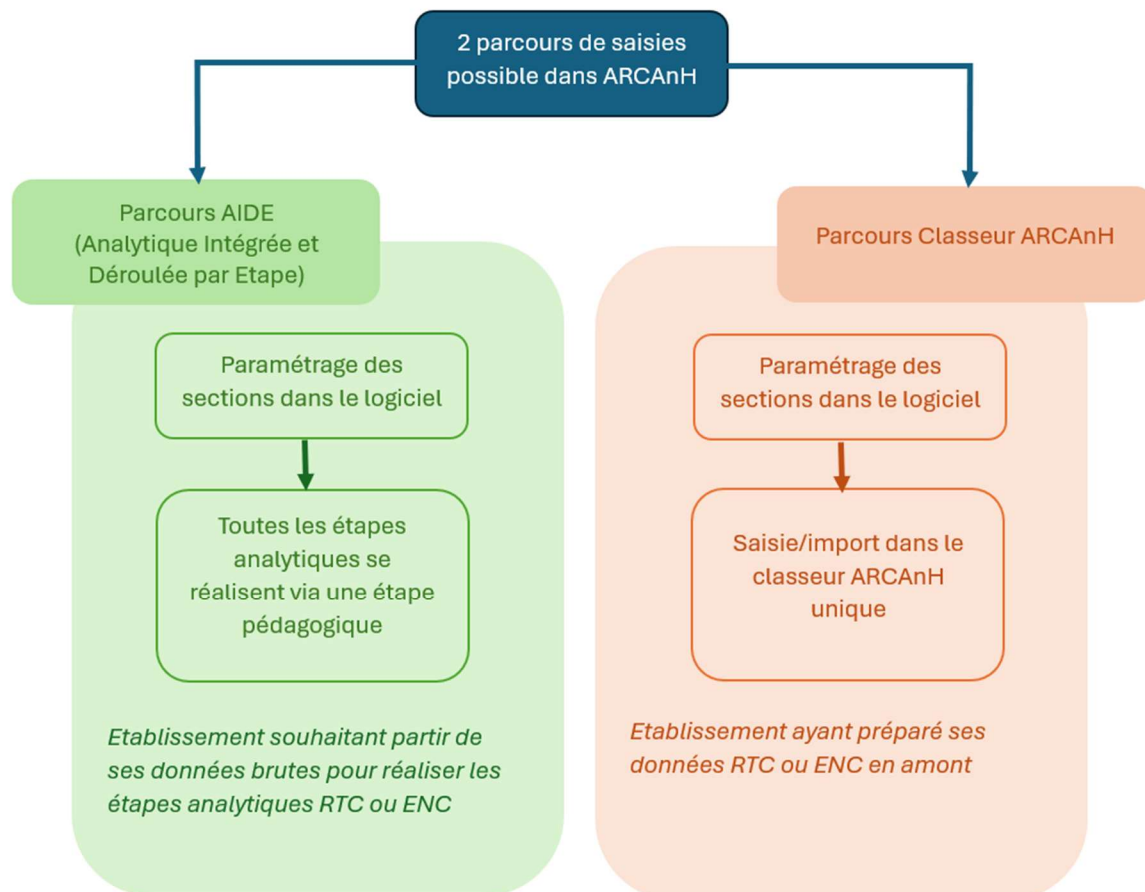
Prénom/Nom	Raison Sociale
Anthony VINET	CH Saint Nazaire
Arnault Caubet	LADAPT LOIRET
Caroline Baradat Boué	SMR et EEAP du Nid Béarnais
Caroline Mege	CH Bugéy-Sud
Corinne Laporte	Centre Pédiatrique Saint Jacques de MPR Roquetaillade
Émeline RIO-ANDRIEU	CH VALVERT
François Degardin	Fondation HOPALE
Ilona Bronisz	HCO
Isabelle Cartier	Association CIGALIÈRES
Sandrine Kerros	PRH
Séphora Koffi	GH Sud-Ardenne

**Ce manuel a pour objet de décrire autant le parcours AIDE RTC que pour les parcours AIDE fusionné et ENC.**

# 1 Principes généraux

## 1.1 Deux parcours proposés pour le remplissage du logiciel ARCAH

Le logiciel ARCAH offre la possibilité de 2 parcours de saisie des données, à choisir avec un remplissage dans le classeur ARCAH. Les établissements RTC, ENC ou choisissant un classeur fusionné pourront désormais choisir entre deux parcours pour 2 types d'établissements :



## 1.2 Principes des évolutions par rapport à 2024

Concernant l'outil TIC pour les établissements réalisant le RTC, il se transforme en « Parcours AIDE ». AIDE signifie Analytique Intégrée et Déroulée par étape. Toutes les étapes nécessaires au recueil sont réalisées au sein d'étapes pédagogiques. Il n'y a plus à naviguer des étapes pédagogiques au classeur ARCAH.

Les étapes et les données nécessaires au modèle RTC restent identiques par rapport à 2024. En parcours AIDE, l'étape pédagogique « Saisir les ETPR » devient obligatoire par rapport à 2024.

Pour les établissements choisissant un classeur fusionné ou RTC, la possibilité de choisir un parcours AIDE est désormais ouverte.

En choisissant le parcours AIDE, le classeur ARCAAnH final n'est plus saisissable. L'établissement pourra cependant le télécharger pour le consulter car il sera alimenté par les différentes étapes pédagogiques du parcours AIDE.

Si l'établissement commence le parcours AIDE et souhaite changer de parcours pour choisir « Saisie dans le classeur ARCAAnH », certaines données déjà saisies pourront être récupérées. L'inverse n'est pas possible : si l'on choisit le parcours classeur ARCAAnH, il sera plus difficile d'injecter les données du classeur dans le parcours AIDE.

## 2 Descriptif général du parcours AIDE

### 2.1 Les grands principes du parcours AIDE

Le parcours AIDE est un module d'aide à la réalisation des recueils RTC et ENC, qui part des données comptables et analytiques de l'établissement.

Ce parcours permet de réaliser directement dans ARCAAnH des étapes réalisées habituellement par l'établissement hors de l'outil via plusieurs fichiers Excel, (correspondance des comptes de l'établissement avec le plan comptable, correspondance UF-SA, corrections analytiques pour coller aux règles d'affectation du RTC/ENC...).

Les points forts de AIDE sont de :

- Faciliter la réalisation du RTC et de l'ENC **en intégrant les données brutes de l'établissement** (*balance comptable, balance comptable analytique extraites des SI sans modification, ...*)
- Intégrer des étapes de **normalisation des données** au format des modèles ENC/RTC (UF-SA, plan comptable, règles d'affectation)
- **Tracer** toutes les modifications réalisées sur les données brutes
- **Guider l'utilisateur de façon pédagogique** pour avancer dans les étapes de la comptabilité analytique hospitalière (CAH)
- **Constituer un historique pouvant être importé pour la campagne suivante** (*correspondance UF-SA, normalisation des comptes comptables, correspondance grade/SAE*)

### 2.2 Organisation en étapes pédagogiques

#### 2.2.1 Les onglets de navigation

La barre d'outils du logiciel comporte des **onglets de navigation** pour regrouper les différentes étapes pédagogiques (à la place des anciens items de la barre d'outils).

Ainsi, les thèmes « Fichier », « Outils », « Aide » sont supprimés par rapport à ARCAAnH 2024, mais ces fonctionnalités se retrouvent par ailleurs.

Les onglets de navigation sont les suivants et diffèrent selon le recueil choisi.



Dans le cas où l'établissement veut réaliser le RTC/l'ENC avec le parcours Classeur ARCAH, il aura accès au classeur uniquement (comme actuellement). Il sera accessible en cliquant sur l'onglet « Classeur ARCAH ». Les étapes « Identification », « Découpage analytique » et « Transmettre les données » sont dans 3 onglets différents.

**Visuel général ARCAH 2025 – choix du parcours « Saisie dans le classeur ARCAH » :**



**2.2.3 Composition des onglets de navigation**

La composition de chaque onglet de navigation va être différente selon que l'on choisisse un parcours AIDE RTC, fusionné ou ENC. Certains onglets spécifiques seront affichés en plus pour l'ENC ou le classeur fusionné.

Chaque onglet de navigation va être décrit dans ce document.

**2.2.4 Gestion de l'ouverture/fermeture des onglets de navigation**

Tous les onglets de navigation sont accessibles à l'ouverture du logiciel. Cependant, dans chaque onglet de navigation, les étapes pédagogiques seront ouvertes au fur et à mesure de la progression et validation des étapes pédagogiques.

Un code couleur et un visuel adapté aux daltoniens est visible pour chaque étape dans chaque onglet de navigation. Ce sont les suivants :

- Non ouverte (sens interdit rouge)
- Ouverte (trois petits points jaunes)
- Finalisée (coche verte)

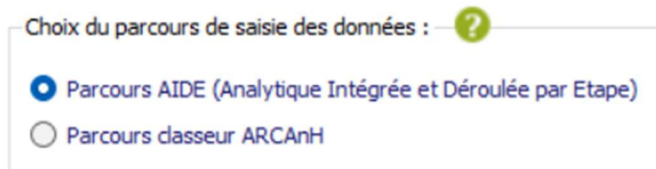
L'ordre d'ouverture des étapes pédagogiques est décrit dans chaque onglet de navigation.

## 2.3 Onglet de navigation « Identification »

L'écran « Identification » est décrit dans le manuel ARCAAnH.

Le choix du parcours de saisie des données se fait dans un encart spécifique nommé « Choix de saisie des données ».

Visuel de l'encadré dans l'écran Identification :



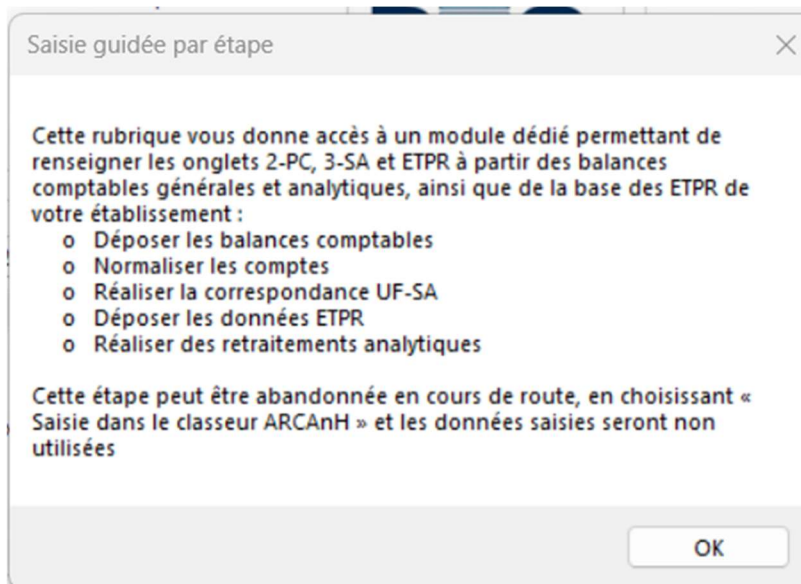
Choix du parcours de saisie des données : ?

Parcours AIDE (Analytique Intégrée et Déroulée par Etape)

Parcours classeur ARCAAnH

Pour réaliser le parcours AIDE, choisir « Parcours AIDE (Analytique Intégrée et Déroulée par étape) », sinon, pour saisir/importer les données via le classeur, choisir « Parcours classeur ARCAAnH ».

Le message suivant s'affiche en cliquant sur le point d'interrogation :



Saisie guidée par étape

Cette rubrique vous donne accès à un module dédié permettant de renseigner les onglets 2-PC, 3-SA et ETPR à partir des balances comptables générales et analytiques, ainsi que de la base des ETPR de votre établissement :

- o Déposer les balances comptables
- o Normaliser les comptes
- o Réaliser la correspondance UF-SA
- o Déposer les données ETPR
- o Réaliser des retraitements analytiques

Cette étape peut être abandonnée en cours de route, en choisissant « Saisie dans le classeur ARCAAnH » et les données saisies seront non utilisées

OK

## 2.4 Onglet de navigation « Découpage analytique »

Les écrans de l'onglet de navigation « Découpage analytique » sont décrits dans le manuel ARCAAnH.

En effet, il s'agit d'une phase commune entre les 2 parcours.

Les écrans sont identiques à ceux du logiciel ARCAAnH 2024.

Cet onglet de navigation comprend également les autres étapes suivantes :

- Ecran « Correspondance avec les SA du RTC » – Visible pour classeur RTC et fusionné
- Ecran « Correspondance avec les SA de l'ENC » – Visible pour classeur ENC et fusionné
- Ecran « Export vers ARAMIS » – Visible pour classeur ENC et fusionné

Ces 3 écrans sont décrits dans le manuel ARCAAnH.

## 2.5 Onglet de navigation « Charges et produits »

### 2.5.1 Etapes pédagogiques de cet onglet de navigation

Les étapes pédagogiques de cet onglet de navigation sont les suivantes :

Etapes pédagogiques de l'onglet "Charges et produits"	RTC	ENC	Fusionné
Déposer les balances comptables	X	X	X
Normaliser les comptes	X	X	X
Correspondance UF-SA	X	X	X
Saisir les éléments hors comptabilité d'exploitation		X	X
Traitement du crédit-bail		X	X
Déposer les ETPR	X	X	X
Retraitements analytiques	X	X	X
Ajuster le périmètre des fonctions support (5_C-IND)	X	X	X
Calcul des résiduels non suivis au séjour (6-CD)		X	X
Saisir les montants immobilisés		X	X

### 2.5.2 Gestion de l'ouverture/fermeture des étapes

L'onglet de navigation « Charges et produits » est accessible à l'ouverture du logiciel.

L'ordre d'ouverture est décrit dans le tableau ci-dessous, en colonne « Ordre d'ouverture ».

	RTC	ENC	Fusionné	Ordre d'ouverture
Déposer les balances comptables	X	X	X	1
Normaliser les comptes	X	X	X	2
Correspondance UF-SA	X	X	X	2
Saisir les éléments hors comptabilité d'exploitation		X	X	2
Traitement du crédit-bail		X	X	2
Déposer les ETPR	X	X	X	3
Retraitements analytiques	X	X	X	4
Ajuster le périmètre des fonctions support (5_C-IND)	X	X	X	5
Calcul des résiduels non suivis au séjour (6-CD)		X	X	5
Saisir les montants immobilisés		X	X	5

Si toutes les étapes ont été réalisées avec succès et qu'un nouvel import de la balance comptable et/ou la balance comptable analytique dans l'étape « Déposer les balances comptables » est réalisé :

- Toutes les étapes d'après repassent en couleur jaune et elles devront être revalidées
- Cependant, le logiciel conserve ce qui n'a pas été modifié.
  - o Les lignes de modifications ajoutées sont sauvegardées dans l'onglet « Normaliser les comptes », « Correspondance UF-SA », etc.

### 2.5.3 Validation des étapes pédagogiques

L'utilisateur peut revenir à tout moment à n'importe quelle étape pédagogique. Les couleurs des étapes pédagogiques se mettront à jour selon les principes définis actuellement.

## 2.5.4 Etape pédagogique « Déposer les balances comptables »

### 2.5.4.1 Objectif de cette étape

Cette étape contient 3 onglets qui permettent :

- Déposer une balance comptable (BC)
- Déposer une balance comptable analytique (BCA)
- Vérifier les écarts entre la BC et la BCA : les montants par compte doivent être identiques entre la BC et la BCA, à l'exception des achats, variations de stocks et consommations qui sont vérifiés au global.

#### Visuel de l'étape

### 2.5.4.2 Consignes générales de remplissage

Les balances comptables concernent uniquement le **budget H**.

**Tous les comptes en 6, les comptes en 7 et les comptes en 942 sont à mettre dans le même fichier, à saisir en « Débit – Crédit ».**

**Les comptes 942 sont acceptés** : leur traitement est précisé dans l'annexe 1.

Les signes qui en résultent sont :

- **Les comptes en 6 hors 6XX9 sont à saisir en positif** si débiteur (*Débit > Crédit*)

Ex : 6413 *Astreintes* 50 000€

- **Les comptes en 6XX9 : sont à saisir en négatif**

Ex : 6419 *Remboursement sur salaire* -5 000€

- **Les comptes 7 hors 7XX9 sont à saisir en négatif** si créditeur (*Débit < Crédit*)

Ex : 708 *Repas accompagnants* -4 000€

- **Le compte 709 est à saisir en positif**

Ex : 709 *Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement* 1 000€

### 2.5.4.3 L'onglet 1-Balance\_comptable

#### Visuel de l'onglet 1-Balance comptable

Lettre	N° compte	Libellé compte	Montant	Commentaire	Descriptif du contrôle	Racine compte

Les fonctionnalités disponibles sont :

**Importer la BC** : Permet d'alimenter les données de balance comptable dans l'onglet et de lancer les contrôles

**Fichier avec entête** : Permet d'indiquer si le fichier à importer contient une ligne d'entête ou non. Si le fichier a un entête, il faut cocher cette case avant de faire l'import pour être pris en compte.

**Attention**, si le fichier contient une ligne d'entête et que la coche n'est pas sélectionnée, la ligne d'entête est importée en erreur.

**Comparer le CF** : Permet de faire un contrôle de cohérence des montants entre le CF et la balance comptable déposée (voir descriptif ci-après)

**Contrôler la BC et la BCA** : Permet de lancer les calculs d'écart entre la BC et la BCA et d'alimenter l'onglet 3-Ecarts-BC-BCA.

**Enregistrer** : Permet d'enregistrer la saisie réalisée



: Permet d'exporter les données au format Excel



: Permet de visualiser le format d'import attendu

Descriptif des colonnes de l'onglet

Colonnes à saisir/importer par l'établissement :

- « Lettre » : est toujours égale à « H » pour rappeler que les données attendues sont uniquement issues du budget H
- « Numéro de compte » : numéro de compte du SIH de l'établissement
- « Libellé du compte » : libellé associé au numéro de compte de l'établissement
- « Montant » : montant annuel du compte en euros, décimale acceptée
- « Commentaire » est en saisie libre, facultatif. Elle est écrasée en cas d'import d'une nouvelle balance comptable.

Colonnes remplies automatiquement par le logiciel

- « Descriptif du contrôle » : affiche un message en rouge si l'information donnée n'est pas correcte
- « Racine du compte » : contient un nombre de valeur limité correspondant à la classification du compte. Les valeurs possibles sont : 6, 7, 94, 602 et 603. Les comptes liés à la « Gestion de stock » sont ainsi identifiés.

Actions à réaliser

Saisir ou importer la balance comptable dans l'onglet : 1-Balance\_Comptable

Corriger les erreurs signalées dans la colonne « Descriptif du contrôle »

Tableau récapitulatif de l'onglet

En haut de l'onglet, un tableau récapitulatif est donné :

Montant Charges hors gestion de stocks	0,00 €
Montant Comptes de gestion de stocks	0,00 €
Montant Produits BCA	0,00 €
Solde (Produits + Charges)	0,00 €

Les données suivantes sont remplies par le logiciel :

- « Montant Charges hors gestion de stocks » est la somme des montants dont la racine de compte commence par 6.
- « Montant Charges gestion de stocks » est la somme des montants dont la racine de compte commence par 602, 603 et 94.
- « Montant Produits BCA » est la somme des montants dont la racine de compte commence par 7.
- « Solde (Produits + Charges) » est égal au montant de la ligne « Montant Produits BCA » + « Montant Charges hors gestion de stocks » + « Montant Charges gestion de stocks »

Validation de l'onglet

Visuel en cas d'erreur dans l'information saisie :

1- BALANCE COMPTABLE						
Version 2025.0.0.0						
Montant Charges hors gestion de stocks						0,00 €
Montant Comptes de gestion de stocks						0,00 €
Montant Produits BCA						0,00 €
Solde (Produits + Charges)						0,00 €
Des erreurs bloquantes existent						
Lettre	N° compte	Libellé compte	Montant	Commentaire	Descriptif du contrôle	Racine compte
	942				CB1_01 - Lettre 'H' obligatoire CNB1_04 - Le libellé du compte est préconisé CB1_10 - Le montant est vide	94
	602					CB1_01 - Lettre 'H' obligatoire CNB1_04 - Le libellé du compte est préconisé CB1_10 - Le montant est vide

Au-dessus du tableau de saisie, le logiciel affiche un message « Des erreurs bloquantes existent » sur fond rouge dans le cas où l'information attendue n'est pas correcte. Les erreurs doivent obligatoirement être corrigées.

Le détail des erreurs figure dans la colonne « Descriptif des contrôles ». Les contrôles sont identiques si l'information est saisie ou importée (voir la liste des contrôles ci-après).

Format du fichier d'import de la balance comptable générale

Les fichiers Excel sont acceptés à condition de respecter le format d'import. Seul le premier onglet est importé.

Libellé des champs	Nature des champs	Description
Lettre	AlphaN, 1 caractère	Egal à la lettre H, pour indiquer qu'il s'agit du budget H
N° compte	AlphaN, 20 caractères maximum	Numéro de compte du SIH de l'établissement. Commence par 6, 7 ou 942
Libellé du compte	AlphaN, 150 caractères maximum.	Champ facultatif, mais préconisé
Montant	N décimal	Ne peut pas être vide Montant en Euros Le montant peut être négatif, égal à 0 ou positif Le signe attendu est celui d'une balance comptable générale : débit-crédit.
Commentaire	AlphaN, 150 caractères maximum.	Commentaire. Champ facultatif

Exemples de lignes acceptées au format CSV (Excel possible) :

<i>H;61516201;Maintenance Matériel Médical;12030,5</i>	<i>Ligne sans colonne Commentaire (4 colonnes)</i>
<i>H ;74710003 ; Subvention FIR ;50000; Commentaire</i>	<i>Ligne avec colonne commentaire (5 colonnes)</i>
<i>H ;68112840 ;;400;;</i>	<i>Ligne sans libellé de compte et un commentaire vide (5 colonnes)</i>

Contrôles réalisés lors de l'import de la balance comptable générale

Un contrôle du format du fichier est réalisé à l'import de chaque fichier :

Code du contrôle	Type Contrôle	Descriptif
CB1_01	Bloquant	Lettre H obligatoire (Lettre manquante, ou différente de H)
CB1_02	Bloquant	Le n° de comptes est obligatoire
CB1_10	Bloquant	Montant vide
CB1_03	Bloquant	Numéro de compte différent de 6,7 ou 9
CNB1_04	Non bloquant	Le libellé du compte est préconisé Libellé de compte vide
CB1_11	Non bloquant	Montant à 0

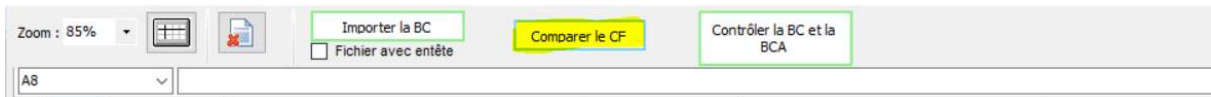
Contrôler le total des charges et des produits avec le CF

**Le bouton « Comparer le CF » est disponible dans la barre d'outils de l'onglet BC et dans l'onglet BCA.** Le bouton est grisé dans l'onglet « Ecart BC-BCA ».

L'établissement télécharge son CF et le logiciel fournit un comparatif avec sa balance comptable générale ou sa balance comptable analytique, par grandes racines de comptes.

En prérequis, l'établissement doit donc avoir téléchargé son cadre des données brutes (CDB), soit en utilisant le lien mis à disposition sur la plateforme e-RTC, soit en l'ayant téléchargé sur ANCRE.

Le visuel du bouton est le suivant :



Lorsque l'établissement clique sur le bouton, un explorateur WINDOWS s'ouvre. L'établissement clique sur le CDB du CF puis sur le bouton « Valider » de l'écran de l'explorateur. Le logiciel produit un rapport sous format HTML, exportable en Excel.

Le rapport comprendra les informations suivantes :

- Les comptes 94 sont comptabilisés avec les comptes 60.
- Les charges du CF = colonne « SOLDE\_DEB » – colonne « SOLDE\_CRED »
- Les Produits du CF = colonne « SOLDE\_CRED » – colonne « SOLDE\_DEB », ainsi les produits sont affichés en positif dans le contrôle (dans les onglets BC et BCA du TIC, les produits sont affichés en négatif).

Le visuel du résultat est le suivant, exemple avec des données incohérentes :

Comparaison des Charges du CF avec l'onglet « BCA »			
	Total des charges BCA	Total des charges du CF	Ecart (BCA - CF)
60 et 94	85 407 124,79	213 119 263,05	-127 712 138,26
61	13 917 072,31	31 009 999,26	-17 092 926,95
62	9 437 462,64	20 190 279,32	-10 752 816,68
63	20 364 820,66	52 948 169,46	-32 583 348,80
64	170 204 974,93	462 019 704,89	-291 814 729,96
65	18 345 724,09	6 896 074,12	11 449 649,97
66	512 920,77	2 460 491,32	-1 947 570,55
67	1 805 904,23	5 936 413,06	-4 130 508,83
68	20 810 353,45	47 180 220,91	-26 369 867,46
<b>Total des charges (comptes en 6)</b>	<b>340 806 357,87</b>	<b>841 760 615,39</b>	<b>-500 954 257,52</b>

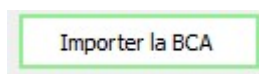
  

Comparaison des Produits du CF avec l'onglet « BCA »			
	Total des produits BCA	Total des produits du CF	Ecart (BCA - CF)
70	22 084 533,41	51 939 448,67	-29 854 915,26
72	0,00	1 010 004,00	-1 010 004,00
73	224 164 456,41	718 689 555,85	-494 525 099,44
74	6 991 528,84	33 270 625,51	-26 279 096,67
75	3 438 241,77	5 470 547,98	-2 032 306,21
77	2 210 521,49	7 069 267,15	-4 858 745,66
77	2 210 521,49	7 069 267,15	-4 858 745,66
78	5 875 395,18	7 687 827,30	-1 812 432,12
<b>Total des produits (comptes en 7)</b>	<b>266 975 198,59</b>	<b>832 206 543,61</b>	<b>-565 231 345,02</b>

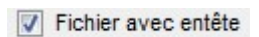
## 2.5.4.4 L'onglet 2-Balance\_comptable\_analytique

### Visuel de l'onglet 2-Balance\_comptable\_analytique

Les fonctionnalités disponibles sont :



: Permet d'alimenter les données de balance comptable dans l'onglet et de lancer les contrôles

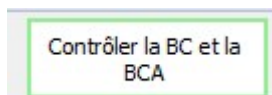


: Permet d'indiquer si le fichier à importer contient une ligne d'entête ou non. Si le fichier a un entête, il faut cocher cette case avant de faire l'import pour être pris en compte.

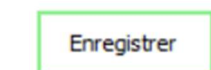
**Attention**, si le fichier contient une ligne d'entête et que la coche n'est pas sélectionnée, la ligne d'entête est importée en erreur.



: Permet de faire un contrôle de cohérence des montants entre le CF et la balance comptable déposée (voir descriptif ci-après)



: Permet de lancer les calculs d'écart entre la BC et BCA et d'alimenter l'onglet 3-Ecarts-BC-BCA.



: Permet d'enregistrer la saisie réalisée



: Permet d'exporter les données au format Excel



: Permet de visualiser le format d'import attendu

### Descriptif des colonnes de l'onglet

Colonnes à saisir/importer par l'établissement :

« Lettre » : est toujours égale à « H » pour rappeler que les données attendues sont uniquement issues du budget H

« Numéro de compte » : numéro de compte du SIH de l'établissement

« Libellé du compte » : libellé associé au numéro de compte de l'établissement

« Numéro de l'UF » : numéro de l'unité fonctionnelle (UF) l'établissement

« Libellé de l'UF » : libellé associé au numéro de l'UF de l'établissement

« Montant » : montant annuel du compte en euros, décimale acceptée

« Commentaire » est en saisie libre, facultatif. Elle est écrasée en cas d'import d'une nouvelle balance comptable.

Colonnes remplies automatiquement par le logiciel

« Descriptif du contrôle » : affiche un message en rouge si l'information donnée n'est pas correcte

« Racine du compte » : contient un nombre de valeur limitée correspondant à la classification du compte. Les valeurs possibles sont : 6, 7, 94, 602 et 603. Les comptes liés à la « Gestion de stock » sont ainsi identifiés.

Actions à réaliser

Saisir ou importer la balance comptable analytique dans l'onglet : 2-Balance\_Comptable\_analytique

Corriger les erreurs signalées dans la colonne « Descriptif du contrôle »

Lancer le contrôle BC et BCA en cliquant sur « Contrôler la BC/BCA »

Traiter les écarts BC/BCA différents de 0, listés dans l'onglet 3-Ecarts BC\_BCA :

Pour chaque compte dont le montant de la colonne « Ecart BC/BCA en € » est différent de 0, identifier la source de l'écart :

- Soit l'écart vient de la BC
  - Corriger le compte concerné dans l'onglet 1\_Balance\_comptable
  - Cliquer sur « contrôler la BC/et la BCA »
- Soit l'écart vient de la BCA
  - Corriger le compte concerné dans l'onglet 2\_Balance\_comptable\_analytique\*
  - Cliquer sur « contrôler la BC/et la BCA »

Format du fichier d'import de la balance comptable analytique (BCA)

Le fichier à importer peut-être au format csv ou Excel. Le fichier peut comporter des entêtes ou non. Une coche permet de prendre en compte la présence d'entête.

Libellé des champs	Nature des champs	Description
Lettre	AlphaN, 1 caractère	égal à la lettre H, pour indiquer qu'il s'agit du budget H
N° compte analytique	AlphaN, 20 caractères maximum	Numéro de compte du SIH de l'établissement. Commence par 6, 7 ou 942
Libellé du compte analytique	AlphaN, 150 caractères maximum.	Champ facultatif, mais préconisé
Numéro d'UF	AlphaN , 50 caractères	UF : unité fonctionnelle. Il s'agit du découpage analytique interne établissement.
Libellé d'UF	AlphaN, 150 caractères maximum.	Champ facultatif, mais préconisé
Montant	N décimal	Ne peut pas être vide Montant en Euros

		Le montant peut être négatif, égal à 0 ou positif Le signe attendu est celui d'une balance comptable : débit-crédit.
Commentaire	AlphaN, 150 caractères maximum.	Commentaire. Champ facultatif

Exemples de lignes acceptées dans un fichier au format CSV :

H;61516201 ; Maintenance Matériel Médical;MEDHC ;Médecine Hospitalisation Complète 1A ;700,5	Ligne sans colonne Commentaire (6 colonnes)
H;74710003;Subvention FIR ; URG00;Urgence;3400;Commentaire	Ligne avec colonne commentaire (7 colonnes)
H;68112840;;STR01;;200;	Ligne sans libellé de compte et un commentaire vide (7 colonnes)

Contrôles réalisés lors de l'import de la balance comptable analytique (BCA)

Les contrôles réalisés lors de l'import de la BCA sont les suivants :

Code du contrôle	Type Contrôle	Descriptif
CB2_01	Bloquant	Lettre H obligatoire (Lettre manquante, ou différente de H)
CB2_02	Bloquant	Le n° de comptes est obligatoire
CB2_03	Bloquant	Numéro de compte différent de 6,7 ou 9
CB2_05	Bloquant	Le n° de l'UF est obligatoire
CB2_10	Bloquant	Montant vide
CNB2_04	Non bloquant	Le libellé du compte est préconisé
CNB2_05	Non bloquant	Le libellé de l'UF est préconisé
CB2_11	Non bloquant	Le montant est à 0

Tableau récapitulatif de l'onglet

En haut de l'onglet, un tableau récapitulatif est donné :

Montant Charges hors gestion de stocks	0,00 €
Montant Comptes de gestion de stocks	0,00 €
Montant Produits BCA	0,00 €
Solde (Produits + Charges)	0,00 €

Les données suivantes sont remplies par le logiciel :

« Montant Charges hors gestion de stocks » est la somme des montants dont la racine de compte commence par 6.

« Montant Charges gestion de stocks » est la somme des montants dont la racine de compte commence par 602, 603 et 94.

« Montant Produits BCA » est la somme des montants dont la racine de compte commence par 7.

« Solde (Produits + Charges) » est égal au montant de la ligne « Montant Produits BCA » + « Montant Charges hors gestion de stocks » + « Montant Charges gestion de stocks »

Validation de l'onglet

Visuel en cas d'erreur dans l'information saisie :

2- BALANCE COMPTABLE ANALYTIQUE							
		Montant Charges hors gestion de stocks		0,00 €			
		Montant Comptes de gestion de stocks		5 255,00 €			
		Montant Produits BCA		0,00 €			
		Solde (Produits + Charges)		5 255,00 €			
Lettre	N° compte	Libellé compte	N° UF	Libellé UF	Montant	Commentaire	Racine compte
H	603				5 255,00		603

Des erreurs bloquantes existent

CN82\_04 - Le libellé du compte est préconisé  
 CN82\_05 - Le numéro de l'UF est obligatoire  
 CN82\_06 - Le libellé de l'UF est préconisé

Au-dessus du tableau de saisie, le logiciel affiche un message « Des erreurs bloquantes existent » sur fond rouge dans le cas où l'information attendue n'est pas correcte. Les erreurs doivent obligatoirement être corrigées.

Le détail des erreurs figure dans la colonne « Descriptif des contrôles ». Les contrôles sont identiques si l'information est saisie ou importée (voir la liste des contrôles ci-après).

Contrôler le total des charges et des produits avec le CF

La comparaison avec le CF est possible également directement depuis cet onglet. Pour plus de détails, se référer au point 'Comparer le total des charges et des produits avec le CF' en page 15.

**2.5.4.5 L'onglet 3-Ecarts\_BC\_BCA**

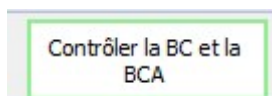
Visuel de l'onglet 3-Ecarts\_BC\_BCA

L'onglet est renseigné quand l'utilisateur a cliqué sur le bouton « Contrôler la BC et la BCA » dans l'un des onglets 1-Balance\_comptable ou 2\_Balance\_comptable\_analytique. Il présente les écarts par compte entre la BC et la BCA.

Cet onglet est en lecture seule ; **aucune donnée n'est saisissable** : les corrections sont à réaliser dans les onglets 1-Balance\_comptable et/ou 2\_Balance\_comptable\_analytique.

3-Ecarts BALANCE COMPTABLE (BC) & BALANCE COMPTABLE ANALYTIQUE (BCA)									
		Ecart des Charges hors gestion de stocks		1 537,49 €		Total des Comptes de gestion de stocks BC		6 092 595,66 €	
		Ecart des comptes Produits		0,00 €		Total des comptes de gestion de stocks BCA		6 092 595,66 €	
						Ecart Gestion de stocks		0,00 €	
								Comptes à corriger : 1	
Lettre	N° compte	Libellé compte	Montant BC	Montant BCA	Ecart BC/BCA	Racine compt	A corriger		
H	61602100	ASS RESP CIVILE DIRIGEAN	3 848,40	3 848,40		6			
H	61602200	ASS GROUPE A.T.	40 663,31	40 663,31		6			
H	61602300	ASS GAN GSC SDB	10 601,00	10 601,00		6			
H	61603000	ASS AUTOMOBILE	1 537,49	0,00	1 537,49	6	Oui		

Les fonctionnalités disponibles :



: Permet de lancer les calculs d'écarts entre la BC et BCA et d'alimenter l'onglet 3-Ecarts-BC-BCA.

Descriptif des colonnes de l'onglet

Colonnes remplies automatiquement par le logiciel

« Lettre » : information reprise de l'onglet « 1 – Balance comptable » par défaut mais provient de l'onglet « 2 – Balance comptable analytique » si le compte n'existe pas dans la BC

« Numéro de compte » : numéro de compte du SIH de l'établissement ; information reprise de l'onglet « 1 – Balance comptable » par défaut mais provient de l'onglet « 2 – Balance comptable analytique » si le compte n'existe pas dans la BC

« Libellé du compte » : libellé associé au numéro de compte de l'établissement ; information reprise de l'onglet « 1 – Balance comptable » par défaut mais provient de l'onglet « 2 – Balance comptable analytique » si le compte n'existe pas dans la BC

« Montant BC » : information reprise de l'onglet « 1 – Balance comptable » du compte en question

« Montant BCA » : information reprise de l'onglet « 1 – Balance comptable » du compte en question

« Ecart BC/BCA » : calcule la différence par compte entre le « Montant BC » et le « Montant BCA »

« Racine du compte » : contient un nombre de valeur limitée correspondant à la classification du compte. Les valeurs possibles sont : 6, 7, 94, 602 et 603. Les comptes liés à la « Gestion de stock » sont ainsi identifiés.

« A corriger » : valeur Oui ou Non. Si Oui, le montant du compte est à corriger dans l'onglet BC ou BCA

Tableau récapitulatif de l'onglet

En haut de l'onglet, un tableau récapitulatif est donné :

Ecart des Charges hors gestion de stocks	0,00 €	Total des Comptes de gestion de stocks BC	0,00 €
Ecart des comptes Produits	0,00 €	Total des comptes de gestion de stocks BCA	5 255,00 €
		Ecart Gestion de stocks	-5 255,00 €

Les données suivantes sont remplies par le logiciel :

Partie gauche du tableau :

« Ecart des Charges hors gestion de stocks » : Ecart entre le total des comptes en 6 hors comptes gestion de stock (602, 6023, 94) de l'onglet « 1-Balance comptable » et l'onglet « 2-Balance comptable analytique »

« Ecart des produits » : Ecart entre le total des comptes en 7 de l'onglet « 1-Balance comptable » et l'onglet « 2-Balance comptable analytique »

Partie droite du tableau :

« Total des Charges de gestion de stocks BC » : total des comptes en 602, 603 et 942 de l'onglet « 1-Balance comptable »

« Total des Charges de gestion de stocks BCA » : total des comptes en 602, 603 et 942 de l'onglet « 2-Balance comptable analytique »

« Ecart des Gestion de stocks » : Ecart entre les 2 totaux précédents : « Total des Charges de gestion de stocks BC » - « Total des Charges de gestion de stocks BCA »

### 2.5.4.6 Validation de l'étape pédagogique

Les conditions suivantes doivent être réunies pour valider cette étape :

- Aucune erreur bloquante dans l'onglet « 1-Balance comptable »
- Aucune erreur bloquante dans l'onglet « 2-Balance comptable analytique »
- Ecart égal à 0 pour toutes les lignes des comptes en 6 et 7 hors comptes de Gestion de stock de l'onglet « 3-Ecart BC/BCA » Colonne « Ecart BC/BCA »
- Ecart des Gestion de stocks égal à 0

Il convient d'identifier et corriger la source d'écart, soit dans l'onglet 1\_Balance\_comptable, soit dans l'onglet 2\_Balance\_comptable\_analytique. Puis lancer de nouveau les contrôles en cliquant sur « Contrôler la BC et la BCA » pour vérifier à nouveau les données.

## 2.5.5 Etape pédagogique « Normaliser les comptes »

### 2.5.5.1 Objectif de cette étape

Cette étape a pour objectif de réaliser la correspondance entre la numérotation des comptes comptables de l'établissement avec les comptes comptables RTC ou ENC.

Cette étape permet :

- De saisir ou modifier la correspondance entre les comptes comptables et les comptes analytiques
- Une affectation automatiquement d'un compte comptable et un compte analytique par le logiciel
- D'identifier les numéros de comptes comptables n'ayant pas de correspondance avec un compte analytique

### 2.5.5.2 L'onglet 4-Normalisation

Visuel de l'onglet 4-l'étape Normalisation

N° compte BCA	Libellé compte BCA	Montant BCA	Conformité	A corriger	Titre	N° compte comptable RTC	Libellé compte comptable RTC	N° compte analytique RYC
H60625	Achats non stockés : Fournitures de bureau et informatiques	98 733,99	Compte à détailler	Non				
H60625 (NORM 1)				Non	CR3C	60625FBURE	Achats non stockés : Fournitures de bureau	60625FBURE

Les fonctionnalités disponibles sont :

**Import N-1** : Permet d'importer les données de correspondance N-1

**Importer** : Permet d'alimenter la correspondance entre le numéro de compte comptable de l'établissement avec un compte analytique normé

**Fichier avec entête** : Permet d'indiquer si le fichier à importer contient une ligne d'entête ou non. Si le fichier a un entête, il faut cocher cette case avant de faire l'import pour être pris en compte.

**Attention**, si le fichier contient une ligne d'entête et que la coche n'est pas sélectionnée, la ligne d'entête est importée en erreur.

**Valider la normalisation des comptes** : Bouton qui permet de valider l'étape une fois la correspondance effectuée

**Filtres Conformité RTC :**  
 Comptes conformes  
 Comptes à normer  
 Case à cocher qui permet de filtrer dans le tableau, les **Comptes conformes** et les **Comptes à normer** (comptes inexistant dans le RTC ou compte à détailler)



Bouton, pour les comptes à normer, qui permet d'affecter un compte comptable RTC à chaque compte de la BCA n'ayant pas de correspondance automatique



Bouton, pour les comptes conformes, qui permet de modifier le compte comptable RTC affecté automatiquement



: Permet d'enregistrer la saisie réalisée



: Permet d'exporter les données au format Excel



: Permet de visualiser le format d'import attendu

### Descriptif des colonnes de l'onglet

Colonnes remplies automatiquement par le logiciel

« Numéro de compte BCA » : reprise du numéro de compte du SIH de l'établissement du fichier BCA déposé à l'étape précédente « Déposer les balances comptables »

« Libellé du compte » : reprise du libellé associé au numéro de compte de l'établissement du fichier BCA déposé à l'étape précédente « Déposer les balances comptables »

« Montant » : montant annuel du compte en euros, décimale acceptée du fichier BCA déposé à l'étape précédente « Déposer les balances comptables »

« Conformité » : le logiciel indique l'état de la correspondance du compte comptable avec au moins un compte analytique

- *Compte inexistant dans le RTC / dans l'ENC*
  - *Le logiciel n'a pas trouvé de correspondance automatiquement*
- *Compte à détailler*
  - *Le compte comptable fournit n'est pas assez fin*
- *Ok (Compte BCA modifié)*
  - *Le logiciel a trouvé une correspondance automatiquement*

« A corriger » : Valeur « Oui » ou « Non ». Permet de filtrer les lignes qui restent à corriger, pour lesquelles il n'y a pas encore eu de correspondance réalisée

« Montant » : montant annuel du compte en euros, décimale acceptée du fichier BCA déposé à l'étape précédente « Déposer les balances comptables »

Colonnes à saisir/importer par l'établissement ou remplies automatiquement :

« Titre » : titre auquel appartient le compte comptable du Plan Comptable RTC/ENC

« Numéro de compte RTC /ENC » : Compte comptable du Plan Comptable RTC/ENC

« Libellé du compte comptable » : libellé du compte comptable du Plan Comptable normalisé

« Numéro de compte analytique » : numéro de compte analytique RTC/ENC associé au Compte comptable RTC/ENC

### 2.5.5.3 Actions à réaliser

Pour chaque compte de la BCA, le logiciel cherche à affecter automatiquement le compte comptable du RTC le plus proche en recherche montante. En fonction du résultat de la recherche, la colonne « **Conformité** » est renseignée et peut prendre les valeurs suivantes :

Résultat du test de conformité	Couleur des cellules liées à la BCA	Descriptif
Ok (compte BCA Modifié)	Blanc	Le compte correspond à un et un seul compte comptable RTC.
Compte à détailler	Bleu	Le compte est plus agrégé que dans le RTC.
Compte inexistant dans le RTC	Rose	Le compte n'existe pas dans le RTC.

Exemple : test de conformité est « OK (compte BCA Modifié) » :

- Compte BCA = **6161001** Multirisque site 1
- Compte BCA = **6161002** Multirisque site 2
- Le compte RTC correspondant existe et les comptes sont regroupés automatiquement en : **6161 Multirisques**

Exemple : test de conformité est « Compte inexistant dans le RTC » :

- Compte BCA = 6249 Transport divers autres
- Cette racine de compte n'existe pas dans le RTC ou l'ENC.
- Il existe d'autres comptes avec le même nombre de digit dans le plan comptable avec la racine 624 : 6241 / ... /6248
- L'établissement va faire correspondre le compte 6249

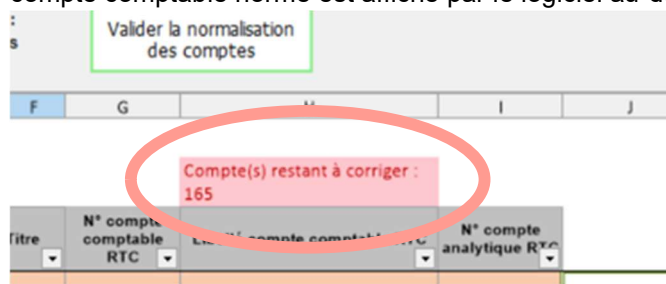
Exemple : test de conformité est « Compte à détailler »

- Ex 1 : Compte BCA = **616** : Il n'existe pas de correspondance dans le RTC ou l'ENC mais il existe d'autres comptes plus détaillés dans le RTC
  - 6161 – Multirisques / ... /6167 Assurances capital décès

> 6161	Multirisques
> 6162	Assurance obligatoire dommage-construction
> 6163	Assurance Transport
6164	Assurance risques d'exploitation
> 6165	Primes d'assurance responsabilité civile
> 6166	Matériels
> 6167	Assurance capital décès "titulaires"

- Ex 2 : Compte BCA **624000** – Transport
  - Il n'existe pas de correspondance dans le plan comptable ENC/RTC mais il existe d'autres comptes plus détaillés dans le RTC : 6241 / ... /6248

Le nombre de comptes comptables restant à corriger, pour lesquels le logiciel n'a pas su affecter un compte comptable normé est affiché par le logiciel au-dessus du tableau comme indiqué ci-dessous :



### 2.5.5.3.1 Importer les données de l'étape « Normaliser les comptes »

Si l'établissement a réalisé le parcours AIDE l'année précédente (appelé TIC pour les données 2024), il peut récupérer la normalisation N-1. Il convient de :

- Cliquer sur le bouton « Import N-1 » :
- Pointer sur le fichier d'identification de la campagne en cours (l'ATI<sup>H</sup> y a copié les données N-1)
- Vérifier les correspondances et les éventuelles correspondances des UF qui n'étaient pas présentes l'année précédente



Si l'établissement n'a pas réalisé le parcours AIDE l'année précédente, le format de fichier attendu est :

Libellé des champs	Nature des champs	Description
N° compte comptable (BCA)	AlphaN, 20 caractères maximum	Numéro de compte du SIH de l'établissement. Commence par 6, 7 ou 942
Compte comptable RTC ou ENC	AlphaN, 40 caractères maximum	Compte comptable RTC ou ENC Les comptes « *_ENC » seront introduits plus tardivement dans le process, à l'étape « Réaliser les retraitements analytiques ».

Ex : H677;654

Un contrôle est réalisé à l'import :

Libellé du contrôle	Type Contrôle	Descriptif
<b>Le compte RTC dans le fichier d'import n'est pas valide</b>	Bloquant	Le compte comptable RTC saisi n'existe pas dans le plan comptable RTC
<b>Le compte BCA dans le fichier d'import n'existe pas</b>	Bloquant	
<b>Ce compte n'a pas besoin de normalisation</b>	Non bloquant	

Cliquer sur le bouton « Importer » pour importer le fichier Excel ou CSV.



En cas d'erreur d'import, il est possible de télécharger le dernier rapport d'erreur en cliquant sur le bouton « Dernier rapport ».

Le rapport d'erreur csv contient :

CodeControl	NomControle	Erreur	Bloquant	NumeroLigne
NORM1	Le compte BCA dans le fichier d'import n'existe pas	NORM1;NORM1	Oui	2
NORM3	Le compte RTC dans le fichier d'import n'est pas valide	NORM1;NORM1	Oui	2
NORM1	Le compte BCA dans le fichier d'import n'existe pas	NORM2;NORM2	Oui	3
NORM3	Le compte RTC dans le fichier d'import n'est pas valide	NORM2;NORM2	Oui	3
NORM1	Le compte BCA dans le fichier d'import n'existe pas	NORM2;NORM2	Oui	4

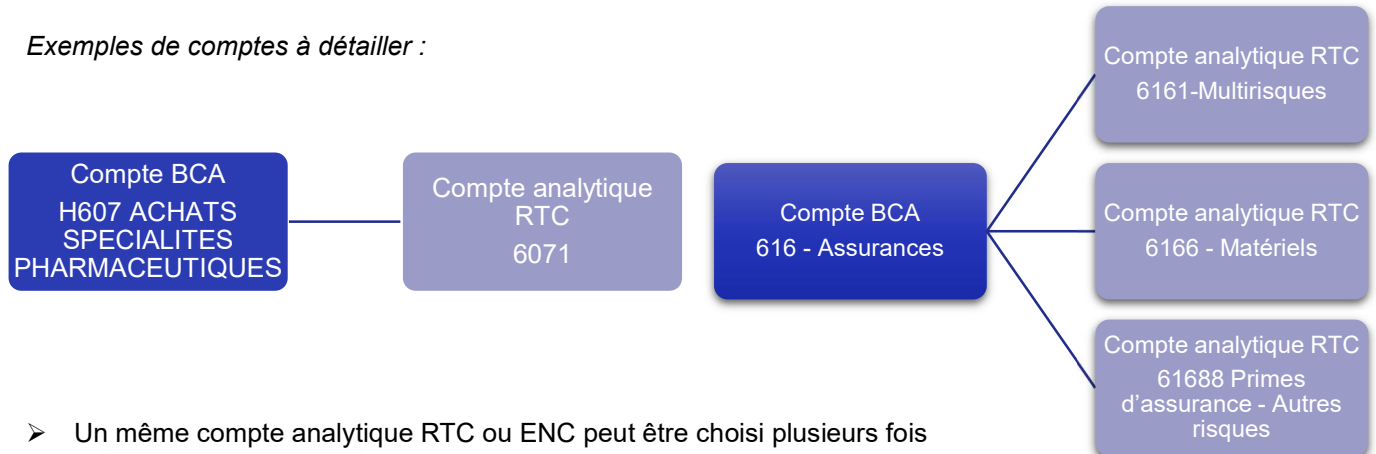
### 2.5.5.3.2 Réaliser la correspondance pour les comptes non conformes

#### Principes

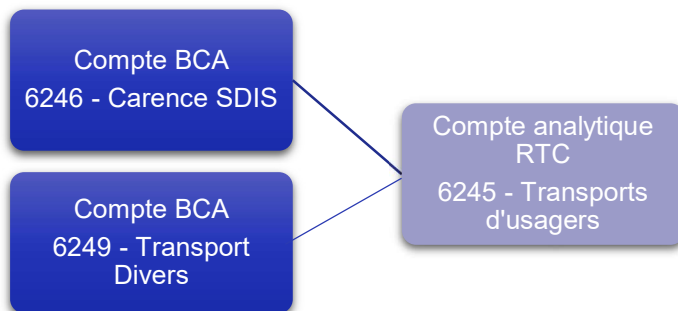
Dans le cas où le test de conformité est « Compte inexistant » ou « Compte à détailler » :

- L'établissement doit indiquer pour chaque compte de la BCA un ou plusieurs comptes analytiques RTC ou ENC correspondants, en cliquant sur « Ajouter ».

Exemples de comptes à détailler :



- Un même compte analytique RTC ou ENC peut être choisi plusieurs fois



- **EXCEPTION :** pour les comptes de personnel et les comptes de remboursement de charges et atténuation de charges liés au CET, une seule et unique correspondance entre le n° de compte BCA et le n° de compte comptable RTC ou ENC est acceptée

- Les montants par compte analytique ne peuvent pas être modifiés dans cette phase. Ils pourront être modifiés dans la phase « Réaliser les retraitements analytique ». Il s'agit d'abord d'indiquer les correspondances.
- Les modifications effectuées dans cette étape ne sont pas reportées dans les fichiers BC et BCA importées dans l'étape précédente.

Réaliser manuellement la correspondance avec le RTC

L'utilisateur doit cliquer sur « Ajouter » sur la ligne du compte BCA à corriger

La fenêtre s'affiche :

Indique le compte de la BCA en cours de modification

Liste déroulante fermée avec l'ensemble des comptes analytiques RTC

Compte BCA en cours : « H60320900 » VAR/STOCK USAGE UNIQUE

**Sélectionner un compte RTC pour correspondance**

Rechercher :

6011	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceu
6012	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général
60211	Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la li
60212	Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue
60213	Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques sous ATU
60215PSL	Achats stockés : Produits sanguins labiles
60215HPSL	Achats stockés : Produits sanguins hors produits sanguins labiles
60216	Achats stockés : Fluides et gaz médicaux
60217	Achats stockés : Produits de base

Ajouter      Modifier

Navigation : << Précédent    Suivant >>     Compte restant à normaliser

Permet de faire une recherche sur le libellé ou le compte RTC

Modifier une ligne de correspondance déjà ajoutée

Ajouter une ligne de correspondance de compte BCA et RTC

**Une nouvelle ligne s'ajoute à chaque clic si le compte RTC est différent**

Permet d'aller sur la ligne précédente ou suivante, compte tenu des filtres

Quand la case « Compte restant à normaliser » est cochée et que l'utilisateur clique sur « Suivant », affichage directement du prochain compte à normaliser (et non la ligne suivante) => *facilite la navigation*

Dans le cas où l'établissement a affecté un compte BCA à deux comptes RTC, en cliquant deux fois sur « Ajouter », deux nouvelles lignes sont créées sous la ligne du compte BCA d'origine :

4 - Normalisation des comptes									
N° compte BCA	Libellé compte BCA	Montant BCA	Conformité	A corriger	Titre	N° compte comptable RTC	Libellé compte RTC	N° compte analytique RTC	
							Compte(s) restant à corriger : 162		
H60214700	MATERIEL SSR HENRIVILLE	34 873,20 €	Compte inexistant dans le RTC	Oui					<a href="#">AJOUTER</a>
H60215200	LINGE PERSONNEL USAGE UNIQUE	17 649,97 €	Compte inexistant dans le RTC	Non					<a href="#">AJOUTER</a>
H60215200 (NORM 1)				Non	CR3C	602663	Achats stockés : Linge et habillement	602663+6032663	<a href="#">Supprimer</a>
H60215200 (NORM 2)				Non	CR3C	606263	Achats non stockés : Linge et habillement	606263	<a href="#">Supprimer</a>

Nb de lignes à corriger se met à jour

Le logiciel ajoute « NORM x » au numéro de compte sur chaque ligne de normalisation

Le montant n'est pas saisissable

La colonne « A corriger » passe de « Oui » à « Non »

Indication automatique compte comptable RTC/ENC, libellé compte RTC, compte analytique RTC, Titre

Permet de supprimer la ligne ajoutée

Une nouvelle ligne est créée pour chaque correction afin de tracer les modifications. Après chaque ajout de ligne, la colonne « A corriger » passe à « Non ».

Les lignes restant à corriger sont identifiables à partir de la colonne « A corriger » : Oui

### 2.5.5.3 Modifier la correspondance automatique

Dans le cas où le test de conformité est « OK » :

- L'établissement peut quand même modifier pour chaque compte la normalisation réalisée, en cliquant sur « Modifier ».
- En revanche, il ne peut pas ajouter de lignes (*bouton grisé*) et associer ce compte à plusieurs comptes RTC ou ENC

N° compte BCA	Libellé compte BCA	Montant BCA	Conformité	A corriger	Titre	N° compte comptable RTC	Libellé compte comptable RTC	N° compte analytique RTC	
H60211000	GAZ MEDICAUX SERVICES	94 334,64	OK (compte BCA modifié)	Non	CR2C	60216	Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS	60211+60321 1	<a href="#">MODIFIER</a>
H60211100	GAZ MEDICAUX CORBIE AC						Produits de	60217+60321 7	<a href="#">MODIFIER</a>
H60212000	PHARMACIE						écialités vec AMM prévue à du CSS	60212+60321 2	<a href="#">MODIFIER</a>
H60212200	MEDICAMENTS FACTURAB						écialités ec AMM révue à lu CSS	60212+603212	<a href="#">MODIFIER</a>
H60212400	MEDICAMENTS CORBIE HE						écialités vec AMM prévue à du CSS	60212+60321 2	<a href="#">MODIFIER</a>
H60212900	MED SSR HENRIVILLE						écialités vec AMM prévue à du CSS	60212+60321 2	<a href="#">MODIFIER</a>
H60213700	MATERIEL HEBERG CORBIE						écialités ous ATU	60213+60321 3	<a href="#">MODIFIER</a>

**Compte BCA en cours : « H60211000 » GAZ MEDICAUX SERVICES**

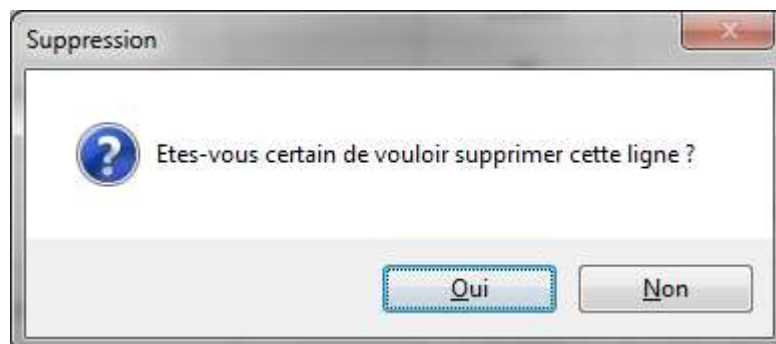
Sélectionner un compte RTC pour correspondance Rechercher :

- 6011 Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutiqu
- 6012 Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général
- 60211 Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste
- 60212 Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'a
- 60213 Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques sous ATU
- 60215PSL Achats stockés : Produits sanguins labiles
- 60215HPSL Achats stockés : Produits sanguins hors produits sanguins labiles
- 60216 Achats stockés : Fluides et gaz médicaux
- 60217 Achats stockés : Produits de base

Navigation : << Précédent   Suivant >>    Compte restant à normaliser

### 2.5.5.3.4 Supprimer une ligne de modification

L'utilisateur doit sélectionner une ligne puis cliquer sur « Supprimer ».  
Un message demande confirmation de la suppression :



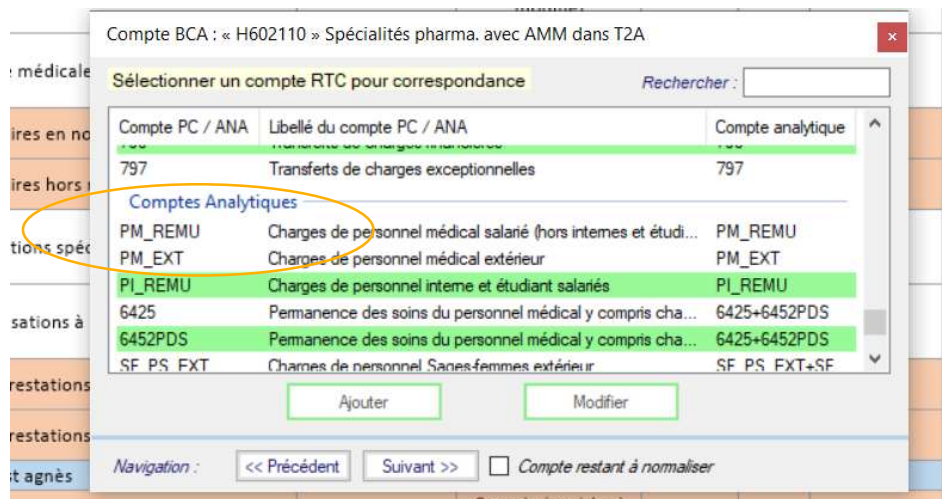
Seules les lignes qui ont été ajoutées en cliquant sur « Ajouter » peuvent être supprimées.

### 2.5.5.3.5 Les comptes de personnel : cas particulier

a) Des comptes comptables RTC/ENC aménagés

L'établissement peut faire correspondre les comptes comptables de sa BCA de titre 1 et ceux des comptes de remboursements sur rémunération et CET avec les comptes analytiques de titre 1 **agrégés** (PM\_REMU, PM\_EXT, PI\_REMU, SF\_PS\_REMU, ...).

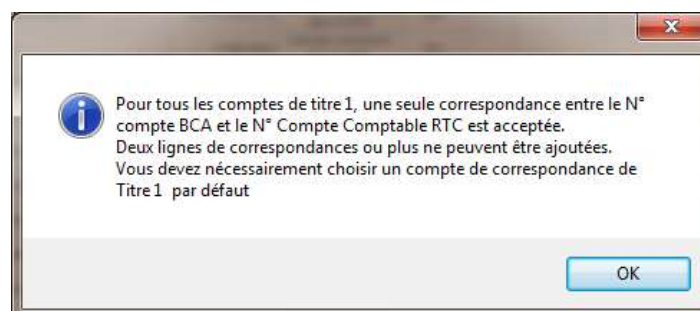
Ces comptes sont accessibles en dessous des comptes comptables normés, dans la fenêtre de correspondance.



b) Correspondance uniquement sur un seul compte comptable ENC/RTC

Si l'utilisateur a associé une correspondance vers un compte analytique de Titre 1 et que l'utilisateur clique à nouveau sur « Ajouter », un message d'alerte s'affiche :

N° compte BCA	Libellé compte BCA	Montant BCA	Conformité	A corriger	Titre	N° compte comptable RTC	Libellé compte comptable RTC	N° compte analytique RTC	
H64145000	INTERESSEMENT PERSONNEL	93 019,40 €	Compte inexistant dans le RTC	Non					<a href="#">AJOUTER</a>
H64145000 (NORM 1)			Compte inexistant	Non	<a href="#">CRIC</a>	<a href="#">641PA</a>	<a href="#">Rémunérations du personnel autre (hors 6419PA)</a>	<a href="#">PA_REMU</a>	<a href="#">Supprimer</a>



➔ L'établissement ne peut pas ajouter une autre correspondance vers un compte analytique RTC/ENC de titre 1.

En effet, dans les étapes suivantes, les montants des charges de personnel sont regroupés par catégorie de personnel.

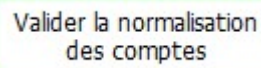
Cependant, le cas courant est de ne pas avoir distinguer le personnel soignant (PS) du personnel autre (PA) dans le personnel non médical (PNM). Dans ce cas, il est préconisé de

choisir une correspondance sur le compte PA, les charges de PS pourront s'isoler dans l'étape '7-Retraitements RH' »

#### 2.5.5.4 Validation de l'étape pédagogique

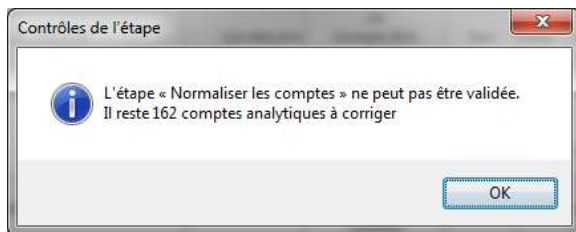
L'étape est terminée lorsque l'établissement a validé la correspondance de chaque compte comptable avec un compte comptable RTC/ENC.

Une fois cela réalisé, cliquer sur

Valider la normalisation  
des comptes

S'il manque au moins une correspondance, le logiciel affiche un message d'erreur.

Exemple de message d'erreur :



## 2.5.6 Etape pédagogique « Réaliser la correspondance UF-SA »

### 2.5.6.1 Objectif de cette étape

L'établissement doit affecter pour chaque UF de l'établissement une section d'analyse (SA). Les UF sont issues du fichier BCA. Les SA sont les sections d'analyses qui sont soumises à une nomenclature ATI<sup>H</sup>, l'arbre analytique. Les SA sont préalablement déclarées dans la phase « Découpage analytique » des SA du logiciel.

Cette étape permet de :

- **Réaliser la correspondance des UF avec les SA**
- **Gérer ses UF mutualisées ou sans SA affectées en déclarant des SA REGUL**

Cette étape se réalise dans un seul onglet nommé « 5-Corresp\_UF\_SA ».

### 2.5.6.2 L'onglet « 5-Corresp\_UF\_SA »

Visuel de l'onglet 5-Corresp\_UF\_SA

Zoom : 85%

Import N-1 ? Importer

Fichier avec entête  
Dernier rapport d'erreur

Valider la correspondance

Enregistrer

### 5 - Correspondance des UF et des SA RTC

Nombre d'UF restant à corriger : 191

N° UF	Libellé UF	Code SA RTC	Libellé SA RTC	Commentaire	Type SA
0006	Télécommunications	...			
0007	DSIO	...			
0008	Cellule qualité, gest° des risques et us...	...			
0009	Affaires Médicales	...			
0010	Direction générale	...			
0011	Direction des Affaires Financières	...			
0012	Direction des soins	...			

Les fonctionnalités disponibles sont :

**Import N-1** ? : Permet d'importer les données de correspondance N-1

**Importer** : Permet d'alimenter la correspondance entre le numéro d'UF et la Section d'Analyse paramétrée via fichier d'import.

**Fichier avec entête** : Permet d'indiquer si le fichier à importer contient une ligne d'entête ou non. Si le fichier a un entête, il faut cocher cette case avant de faire l'import pour être pris en compte.

**Attention**, si le fichier contient une ligne d'entête et que la coche n'est pas sélectionnée, la ligne d'entête est importée en erreur.

**Valider la correspondance** : Bouton qui permet de valider l'étape une fois la correspondance effectuée



: Permet d'enregistrer la saisie réalisée



: Permet d'exporter les données au format Excel



: Permet de visualiser le format d'import attendu

### Descriptif des colonnes de l'onglet

Colonnes remplies automatiquement par le logiciel

« N° UF » : reprise du numéro d'UF du fichier BCA déposé à l'étape précédente « Déposer les balances comptables »

« Libellé de l'UF » : reprise du libellé de l'UF du fichier BCA déposé à l'étape précédente « Déposer les balances comptables »

Colonnes à remplir par l'établissement

« Code SA RTC/ENC » : code SA attendu correspondant à l'UF de cette ligne. La liste des SA sera celle déclarée dans le paramétrage

« Libellé SA RTC/ENC » : libellé saisi de la SA déclarée dans le paramétrage

« Commentaire » : à saisir par l'établissement s'il le souhaite sur la ou les lignes de son choix

« Type SA » : Type de la SA de la ligne

## 2.5.6.3 Actions à réaliser

### 2.5.6.3.1 Consignes de remplissage

Avant d'ouvrir l'onglet, le logiciel vérifie si l'établissement a réalisé le **découpage minimum attendu par champ**. Si ce n'est pas le cas, l'onglet s'ouvre mais n'est pas saisissable.

A l'ouverture de l'onglet, la colonne « N° UF » et la colonne « Libellé UF » sont remplies automatiquement par le logiciel à partir du fichier BCA. L'établissement doit alors affecter à chaque UF une et une seule SA. L'établissement peut réaliser cette correspondance :

- Par import de la correspondance UF-SA
  - Manuellement dans cette étape
- Une UF de l'établissement est **obligatoirement** associée à une et une seule SA.
  - Une UF peut correspondre à une SA REGUL
  - Une UF ne peut être affectée à plusieurs SA
    - Si une UF doit se déverser sur plusieurs SA, il faut créer une section de reclassement : SA REGUL

Exemple :

L'établissement a une unité fonctionnelle IDEPOOL qui correspond à deux SA :

934.111 Médecine et 934.211 .1. Chirurgie

- L'établissement va indiquer que l'UF IDEPOOL va en SA REGUL01.
  - Les 2 sections 934.111 Médecine et 934.211 .1. Chirurgie sont créées mais l'UF IDEPOOL ne sera pas rattachée à ces sections.
- Une SA peut :

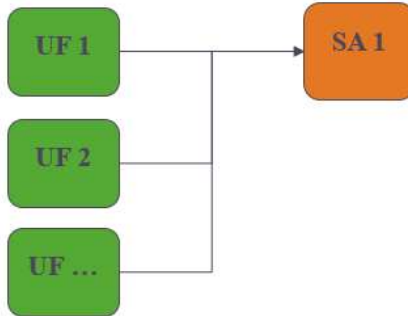
- Correspondre à une seule UF
- Correspondre à plusieurs UF
- Être sans UF (Ex : certaines MIG)

➤ **Illustration des liens entre UF-SA**

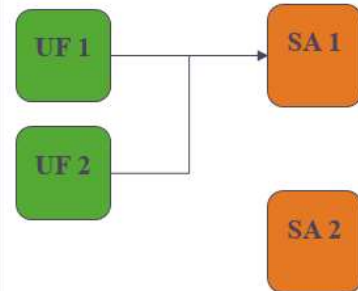
**Cas 1 :** 1 UF est obligatoirement associée à 1 SA



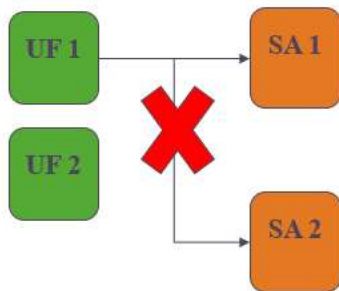
**Cas 2 :** Plusieurs UF correspondent à 1 SA



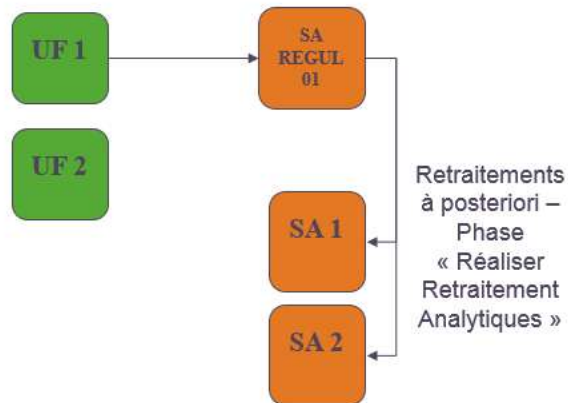
**Cas 3 :** 1 SA Sans UF



**Cas impossible :** 1 UF correspond à plusieurs SA



**Traitement à réaliser**  
Création d'une SA REGUL



Le nombre d'UF n'ayant pas de SA est affiché par le logiciel au-dessus du tableau comme indiqué ci-dessous :

5 - Correspondance des UF et des SA RTC					
Nombre d'UF restant à corriger : 191					
N° UF	Libellé UF	Code SA RTC	Libellé SA RTC	Commentaire	Type SA
0006	Télécommunications	...			
0007	DSIO	...			
0008	Cellule qualité, gest° des risques et us	...			
0009	Affaires Médicales	...			
0010	Direction générale	...			
0011	Direction des Affaires Financières	...			
0012	Direction des soins	...			

### 2.5.6.3.2 Spécificité pour les traitements fusionné et ENC

Avant d'ouvrir l'onglet, le logiciel vérifie si l'établissement a réalisé le **découpage minimum attendu par champ et également si les SAMT ont bien été déclarées actives ou non dans l'export ARAMIS**. Si ce n'est pas le cas, l'onglet s'ouvre mais n'est pas saisissable.

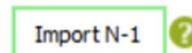
Les SA disponibles seront les SA paramétrées par l'établissement à l'étape « Découpage analytique » dont les SA paramétrées par défaut spécifiques à l'ENC (SA dites « Hors ENC » et pour les ex-OQN, la SA « REDEV », et pour l'ENC HAD : les SA transport des intervenants, CDP, BCMSS, CS et LDP).

Les UF des activités médico-techniques n'ayant pas d'activité au profit des patients hospitalisés des ENC réalisées seront à rattacher à la SA « SAMT hors ENC ».

### 2.5.6.3.3 Importer la correspondance UF-SA

Si l'établissement a réalisé le parcours AIDE l'année précédente (appelé TIC pour 2024), il peut récupérer la normalisation N-1. Il convient de :

- Cliquer sur le bouton « Import N-1 » :
- Pointer sur le fichier d'identification de la campagne en cours (l'ATI H y a copié ces données N-1)
- Vérifier les correspondances et les éventuelles correspondances des UF qui n'étaient pas présentes l'année précédente



Si l'établissement n'a pas réalisé le parcours AIDE l'année précédente, le format de fichier attendu est :

Nom du champ	Descriptif
Code UF	Code Unité Fonctionnelle / code analytique de l'établissement AlphaN, 20 caractères maximum
Code SA	SA définies dans le paramétrage + les SA_REGUL à nommer impérativement REGUL_XX, XX étant un chiffre de 00 à 99
Libellé pour les SA REGUL_XX	AlphaN, 150 caractères maximum Attention : champ obligatoire pour les SA REGUL
Commentaire	AlphaN, 150 caractères maximum Champ facultatif

Exemples de lignes en format CSV (Excel possible également) :

<i>MEDHC01;93412</i>	<i>Ligne simple avec une SA paramétrée</i>
<i>LAB00;REGUL_01; charges à répartir sur les SA de laboratoires ;Commentaire</i>	<i>Ligne REGUL avec son libellé et un commentaire</i>
<i>0002;93111 ;;Commentaire</i>	<i>Ligne avec une SA paramétrée et un commentaire</i>

Lors de l'import, le logiciel procède à des contrôles :

Contrôle	Type Contrôle	Descriptif
1	Bloquant	La SA indiquée dans le fichier d'import n'est pas paramétrée dans ARCANH
2	Bloquant	Une UF est affectée à plusieurs SA
3	Non bloquant	Une SA n'a pas d'UF affectée Un rapport de cohérence indique la liste des SA qui n'ont pas d'UF affectée
4	Bloquant	Le libellé de l'UF dans le fichier de correspondance UF-SA est différent de la BCA

Un *rapport de contrôle* est produit par le logiciel. Il est consultable également en cliquant sur le lien « Rapport du dernier import » sous le bouton « Importer ». A noter que ce rapport est exportable en Excel pour permettre son exploitation.

### 2.5.6.3.4 Gérer ses UF mutualisées ou sans SA affectées avec une SA REGUL

Une SA REGUL est une **section temporaire et fictive** qui n'est pas paramétrable dans la partie paramétrage du logiciel ARCANH.

Elle peut être créée uniquement dans la phase « Réaliser la correspondance UF-SA ».

Ces sections de travail sont utilisées par exemple **pour les pools de personnel, le personnel en cours de reclassement** ou **quand une UF doit aller vers plusieurs SA**.


Elle apparaîtra en colonne dans la partie « Réaliser les retraitements analytiques », à la suite des autres SA, afin de pouvoir affecter ses montants sur les autres sections créées.

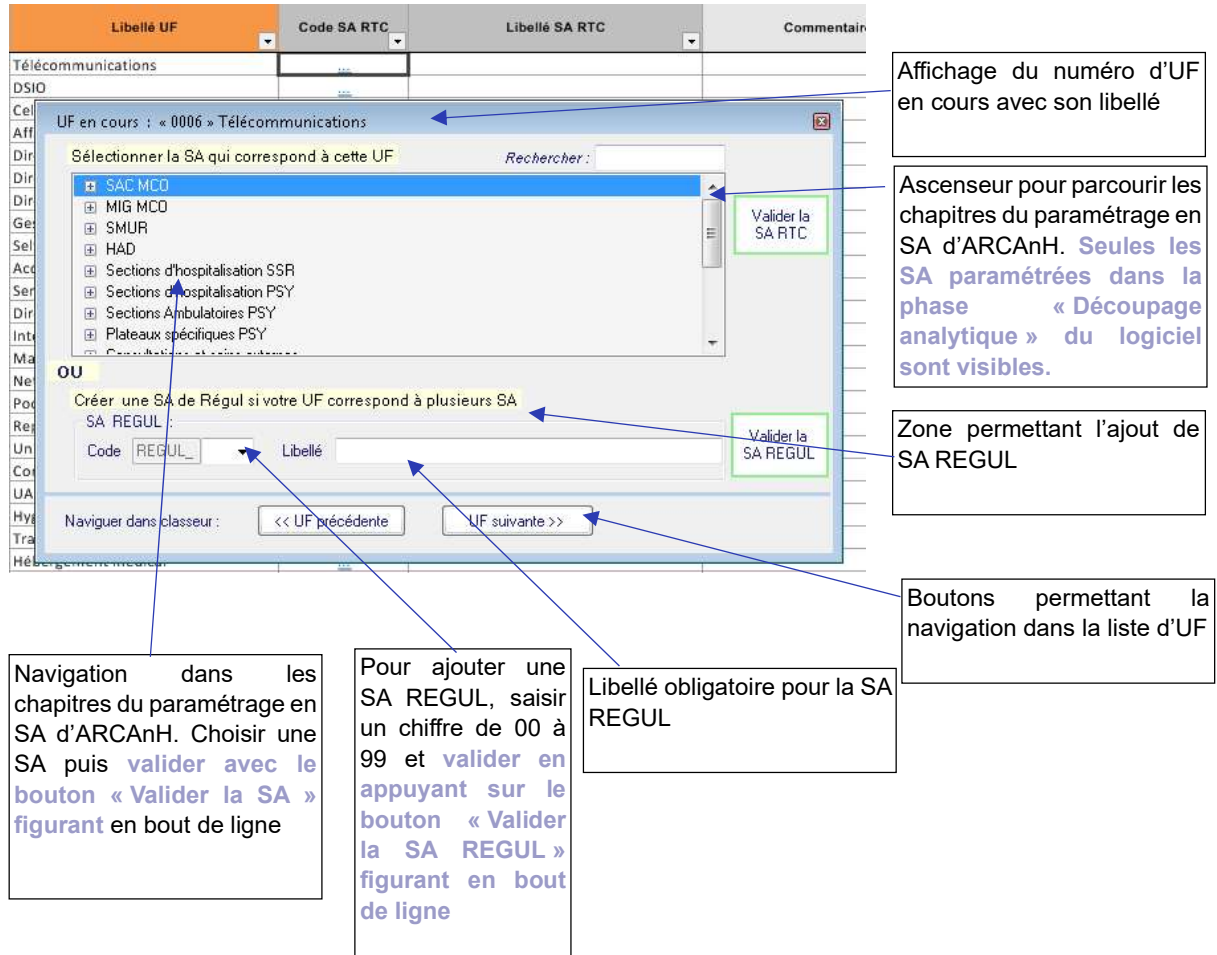
Les montants imputés sur ces sections devront être annulés dans la phase « Réaliser les retraitements analytiques ». Leur solde devra donc être à 0 en fin de phase « Réaliser les retraitements analytiques ».

Cette SA peut être utilisée pour plusieurs UF.

Sa numérotation est imposée : elle doit être numérotée REGUL\_XX, XX prenant les valeurs numériques de 00 à 99.

### 2.5.6.3.5 Réaliser manuellement la correspondance UF-SA

Dans la colonne « Code SA », cliquer sur le symbole «  ». L'explorateur de l'arbre analytique s'ouvre comme suivant :



Navigation dans les chapitres du paramétrage en SA d'ARCANH. Choisir une SA puis valider avec le bouton « Valider la SA » figurant en bout de ligne

Pour ajouter une SA REGUL, saisissez un chiffre de 00 à 99 et validez en appuyant sur le bouton « Valider la SA REGUL » figurant en bout de ligne

Libellé obligatoire pour la SA REGUL

Affichage du numéro d'UF en cours avec son libellé

Ascenseur pour parcourir les chapitres du paramétrage en SA d'ARCANH. Seules les SA paramétrées dans la phase « Découpage analytique » du logiciel sont visibles.

Zone permettant l'ajout de SA REGUL

Boutons permettant la navigation dans la liste d'UF

➤ **Étapes à réaliser pour faire correspondre une SA à une UF :**

1/ Cliquer sur le symbole «  » de l'UF souhaitée.

2/ Choisir la SA du pavé « Sélectionner la SA qui correspond à cette UF » dans la liste en parcourant l'arborescence. S'il vous manque une SA, il convient de retourner dans la phase de paramétrage pour l'ajouter.

3/ Cliquer sur le bouton « Valider la SA »

Pour passer à l'UF suivante, cliquer sur « UF suivante » en bas de l'écran.

➤ **Étapes à réaliser pour faire correspondre une SA à une UF REGUL :**

1/ Cliquer sur le symbole «  » de l'UF souhaitée.

2/ Aller dans le pavé « Créer une SA de REGUL si votre UF correspond à plusieurs SA » et saisir un numéro à 2 chiffres

3/ Cliquer sur le bouton « Valider la SA REGUL »

Pour passer à l'UF suivante, cliquer sur « UF suivante » en bas de l'écran.

**Validation de l'étape « Réaliser la correspondance UF-SA »**

Une fois que la correspondance UF-SA a été réalisée (par import ou par saisie), l'établissement valide les données en cliquant sur le bouton « Valider » dans la section « Réaliser la correspondance UF-SA »

Le logiciel contrôle :

- **Si toutes les UF ont une SA et une seule SA affectée.**
  - o Même si le montant du compte ou de l'UF sont à 0, il faudra quand même réaliser la correspondance.
- **Si toutes les SA paramétrées sont présentes dans la correspondance.**
  - o Contrôle non bloquant : certaines sections n'ont pas d'UF (exemple certaines MIG)...

Type Contrôle	Descriptif
Bloquant	Il reste une / plusieurs UF non affectée(s) à une SA ou SA REGUL  Même si le montant du compte ou de l'UF sont à 0, il faudra quand même réaliser la correspondance.
Bloquant	Une UF est affectée à plusieurs SA
Non bloquant	Une SA n'a pas d'UF affectée  Un rapport de cohérence indique la liste des SA qui n'ont pas d'UF affectée
Bloquant	Chaque Numéro d'UF de la BCA existe dans la correspondance UF-SA, même si le montant dans la BCA sur l'UF est égal à zéro
Non Bloquant	Chaque Numéro d'UF de la correspondance UF-SA existe dans la BCA
Non Bloquant	Pour chaque numéro d'UF de la BCA, le libellé d'UF est le même que dans correspondance UF-SA
Non Bloquant	Pour chaque numéro d'UF de la correspondance UF-SA, le libellé d'UF est le même que dans la BCA

### 2.5.6.4 Validation de l'étape pédagogique

L'étape est finalisée lorsque que chaque UF a une SA du découpage analytique ARCAH attribuée. Le nombre d'UF restant à affecter doit donc être égal à 0 et dans ce cas, il n'y a plus ce message d'alerte.

Lorsque l'on clique sur le bouton « Valider la correspondance », une fenêtre s'ouvre avec le résultat de la validation et une liste des erreurs :

N° ligne	Libellé erreur	Ligne en erreur	Bloquant
1	"Correspondance manquante pour la SA - Mettre « Non concerné » si pas de correspondance"	"936611"	Non
2	"Correspondance manquante pour la SA - Mettre « Non concerné » si pas de correspondance"	"936612"	Non
3	"Correspondance manquante pour la SA - Mettre « Non concerné » si pas de correspondance"	"93272001"	Non

Valider

En cas d'erreurs bloquantes, un message d'alerte s'affiche. Il n'est pas possible de valider.

Contrôles de l'étape

L'étape ne peut pas être validée :  
137 UF restante(s) à affecter

OK

S'il n'y a pas d'erreur, une fenêtre indique :

Contrôles de l'étape

Le contrôle a été réalisé avec succès

OK

## 2.5.7 Etape pédagogique « Saisir les éléments hors comptabilité d'exploitation » (ENC/fusionné uniquement)

### 2.5.7.1 Objectif de cette étape

Cette étape n'est visible que pour le classeur fusionné et le classeur ENC. Cette étape est obligatoire mais l'établissement n'est pas obligatoirement concerné (l'étape sera vide).

Cette étape « Saisir les éléments hors comptabilité d'exploitation » reprend l'onglet « **2-Hono** » du classeur ARCAAnH.

Il est demandé aux établissements de renseigner, uniquement pour les champs pour lesquels ils réalisent l'ENC :

- ex-DAF / ex-DG : Le montant des honoraires reversés aux praticiens hospitaliers à temps plein + des intervenants de RR + des médecins intervenants en HAD, au titre de leur activité libérale en hospitalisation du ou des champs traités dans l'ENC, ainsi que la rémunération des praticiens à l'acte, **sur la base du montant « base de remboursement », déduction faite des redevances prélevées par l'établissement.**
- Ex-OQN :
  - Le montant des honoraires de l'activité libérale des praticiens, des personnels soignants, autres libéraux pour MCO ; de l'activité libérale des médecins, intervenants de RR et praticiens en médico-technique pour SMR ; de l'activité libérale des médecins pour HAD **sur la base du montant « base de remboursement »**
  - Le montant des produits médicaux hors comptabilité d'exploitation : spécialités pharmaceutiques LES, DMI LES, Autres DM, CM traceurs ou non traceurs

Le contrôle de saisie des honoraires avec la BCA sera réalisé dans l'étape « Réaliser les retraitements analytiques ».

## 2.5.7.2 L'onglet 2-Hono

### Visuel de l'onglet 2-Hono

	N	O	P	Q	R	S
2	RETRAITEMENTS					
3						
6	<b>Intégration d'éléments hors comptabilité d'exploitation (ces éléments peuvent être dans vos comptes de tiers)</b>					
7	Ne concerne que l'activité réalisée pour les séjours en hospitalisation du champ concerné par l'ENC					
8			Montant total	Montant directement affecté aux séjours	Montant résiduel	Explication - Définition
8		▼ ▶	MNT_TOTAL	MNT_SEJOUR		
9	PARTIE HONORAIRES :					
10	Activité libérale des praticiens hospitaliers (PH) MCO	H_PH_MCO				pour les établissements ex-DGF (ou sous DAF) montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" déduction faite des retenues et versements soit = Honoraires - % redevances MCO : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 9 d'ARAMIS
10	Activité libérale des praticiens hospitaliers (PH) SMR	H_PH_SMR				pour les établissements ex-DGF (ou sous DAF) montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" déduction faite des retenues et versements soit = Honoraires - % redevances

Les fonctionnalités disponibles sont :



Un bouton  Avec entête permettant de s'affranchir de la saisie manuelle par l'import de fichiers au format texte (csv ou txt), ou Excel (xlsx). Ce fichier peut présenter des entêtes (nom des colonnes par exemple) : si c'est le cas, cliquer sur la coche.

NB : l'import complète ou efface/remplace les données préalablement saisies selon votre choix.



Un bouton permettant d'importer les données depuis le classeur Excel exporté, qui doit présenter le même paramétrage et le même format (i.e. les onglets doivent avoir le même nom). L'onglet actif sera importé par cette action et effacera toute la saisie précédente.



Un bouton permettant de supprimer les données saisies d'une feuille courante du classeur.

**Valider l'étape**

: Bouton qui permet de valider l'étape une fois la saisie effectuée

Je ne suis pas concerné par cette étape

: coche qui permet d'indiquer si l'établissement n'est pas concerné par les éléments hors comptabilité analytique demandés par le recueil ENC

**Enregistrer**

: Permet d'enregistrer la saisie réalisée



: Permet d'exporter les données au format Excel (réimportable)

### 2.5.7.3 Actions à réaliser

Pour les établissements ex-DAF/ ex-DG

Les actions de saisies à réaliser sont décrites dans les colonnes 1 et 2 ci-dessous :

<b>Ne concerne que l'activité réalisée pour les séjours en hospitalisation du champ concerné par l'ENC</b>		Montant total	Montant directement affecté aux séjours	Montant résiduel	Explication - Définition
▼ ▶		MNT_TOTAL	MNT_SEJOUR	<b>3</b>	
<b>PARTIE HONORAIRES :</b>					
Activité libérale des praticiens hospitaliers (PH) MCO	H_PH_MCO	<b>1</b>	<b>2</b>		pour les établissements ex-DGF (ou sous DAF) montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" déduction faite des retenues et versements soit = Honoraires - % redevances MCO : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 9 d'ARAMIS
Activité libérale des praticiens hospitaliers (PH) SMR	H_PH_SMR				pour les établissements ex-DGF (ou sous DAF) montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" déduction faite des retenues et versements soit = Honoraires - % redevances SMR : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 8 d'ARAMIS
Activité libérale des personnels non médicaux – intervenants de RR	H_PRR				pour les établissements ex-DGF (ou sous DAF) honoraires pour leur montant "base de remboursement" déduction faite des retenues et versements soit = Honoraires - % redevances SMR : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 8 d'ARAMIS

En colonne **1** doit être saisi le montant total des honoraires pour l'année N. L'établissement renseigne le montant des honoraires effectivement suivis au séjour en colonne **2**. Le solde des honoraires à affecter sur les sections d'analyse se reporte en colonne **3**, ainsi que sur la ligne **Honoraires de l'activité libérale des PH dans l'onglet « 3-SA »**.

Même traitement pour « l'activité libérale des personnels non médicaux – intervenants de RR ». Le solde des honoraires à affecter sur les sections d'analyse se reporte en colonne **3**, ainsi que sur la ligne **Honoraires des personnels de RR dans l'onglet « 3-SA »**.

Pour les établissements ex-OQN

Le total « base de remboursement » des honoraires des professionnels libéraux par discipline est saisi dans la cellule correspondante, à partir des informations relevées dans la partie basse du bordereau de facturation.

<b>Ne concerne que l'activité réalisée pour les séjours en hospitalisation du champ concerné par l'ENC</b>		Montant total	Montant directement affecté aux séjours	Montant résiduel	Explication - Définition
↙ ↘		MNT_TOTAL	MNT_SEJOUR		
<b>PARTIE HONORAIRES :</b>					
MCO - Activité libérale des praticiens en imagerie médicale	HM_IM				pour les établissements ex-OQN (ou sous OQN) Montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" Les redevances sont déduites dans les prochaines Phase ARCAH MCO : le montant total est identique au montant suivi au séjour puisque ceux-ci sont récupérés automatiquement des RSF
MCO - Activité libérale des praticiens en consultations et visites	HM_CS				
MCO - Activité libérale des praticiens en autres laboratoires	HM_B_AUTRES				
MCO - Activité libérale des praticiens en anesthésie	HM_ANEST				
MCO - Activité libérale des praticiens en obstétrique	HM_OBS				
MCO - Activité libérale des praticiens en chirurgie	HM_CHIR				
MCO - Activité libérale des praticiens en autres actes médicaux	HM_AUTRES				
MCO - Activité libérale de personnels soignants	H_SOIGNANT				
MCO - Autre activité libérale	H_AUTRES				
SMR - Activité libérale des médecins intervenant en SMR	HM_SMR				
SMR - Activité libérale des personnels non médicaux- intervenants de RR	HA_SMR				
SMR - Activité libérale des praticiens en imagerie	HM_I				
SMR - Activité libérale des praticiens en laboratoires	HM_B				
SMR - Activité libérale des praticiens en autres médico-technique	HMT_AUTRES				
Activité libérale des médecins intervenant en HAD	HM_HAD				pour les établissements ex-OQN (ou sous OQN) Montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" Les redevances sont déduites dans les prochaines Phase ARCAH HAD : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 4bis d'ARAMIS

Pour les établissements ex-OQN, les redevances ne sont pas à déduire des honoraires puisqu'elles sont traitées en à l'étape « Ajuster le périmètre des fonctions support.

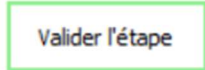
A partir des montants inscrits dans la partie centrale du bordereau de facturation, les établissements ex-OQN MCO et HAD alimentent le total des dépenses par types de produits médicaux (DMI et spécialités pharmaceutiques Liste en sus et autres consommables médicaux) comptabilisés en compte de tiers.

<b>PARTIE PRODUITS MEDICAUX :</b>					
Spécialités pharmaceutiques issues de la liste en sus	SP_LES_TIERS			0	pour les établissements ex-OQN (ou sous OQN) MCO : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 8 d'ARAMIS HAD : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 4 d'ARAMIS
DMI issus de la liste en sus	DMI_LES_TIERS			0	Montants figurant dans la partie centrale des bordereaux de facturation
Autres dispositifs médicaux	AUTRES_DM_TIERS			0	Montants figurant dans la partie centrale des bordereaux de facturation
Consommables médicaux et autres charges médicales liste traceurs	CMT_TIERS			0	Montants figurant dans la partie centrale des bordereaux de facturation
Consommables médicaux et autres charges médicales	CM_TIERS			0	Montants figurant dans la partie centrale des bordereaux de facturation

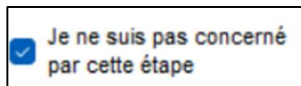
#### 2.5.7.4 Validation de l'étape pédagogique

L'établissement valide l'étape s'il a saisi les montants sur les natures de charges qui le concerne.

Pour valider l'étape, il clique sur :



Si l'établissement n'est pas concerné par ces charges, il peut cocher « Je ne suis pas concerné par cette étape » pour permettre à l'étape de passer en vert sinon l'étape reste en orange. L'onglet peut être vide.



### 2.5.8 Etape « Traitement du crédit-bail »

#### 2.5.8.1 Objectif de cette étape

Cette étape n'est visible que pour le classeur fusionné et le classeur ENC. Cette étape est obligatoire mais l'établissement n'est pas obligatoirement concerné (l'étape sera vide).

Cette étape « Traitement du crédit-bail » reprend l'onglet « **2-CB** » du classeur ARCA<sup>n</sup>H, à l'exception du tableau de contrôle.

Il est demandé aux établissements de retraiter les charges liées au crédit-bail de façon à distinguer le montant correspondant aux intérêts du montant correspondant aux amortissements.

La saisie du crédit-bail par compte est une saisie globale. La ventilation par section d'analyse de la partie amortissement sera réalisée dans l'étape « Réaliser les retraitements analytiques ».

## 2.5.8.2 L'onglet 2-CB

### Visuel de l'onglet 2-CB

Zoom : 70%  Avec entête  Import Excel   Je ne suis pas concerné par cette étape

Q18

	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W
2	RETRAITEMENTS DU CREDIT BAIL										
3											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											



Les fonctionnalités disponibles sont :



Un bouton  Avec entête permettant de s'affranchir de la saisie manuelle par l'import de fichiers au format texte (csv ou txt), ou Excel (xlsx). Ce fichier peut présenter des entêtes (nom des colonnes par exemple) : si c'est le cas, cliquer sur la coche.

NB : l'import complète ou efface/remplace les données préalablement saisies selon votre choix.



Un bouton permettant d'importer les données depuis le classeur Excel exporté, qui doit présenter le même paramétrage et le même format (i.e. les onglets doivent avoir le même nom). L'onglet actif sera importé par cette action et effacera toute la saisie précédente.



Un bouton permettant de supprimer les données saisies d'une feuille courante du classeur.



Le bouton d'importer les informations de l'exercice précédent à l'aide du classeur ARCAH ENC N-1.

: Bouton qui permet de valider l'étape une fois la saisie effectuée

Je ne suis pas concerné par cette étape

: coche qui permet d'indiquer si l'établissement n'est pas concerné par les éléments hors comptabilité analytique demandés par le recueil ENC

: Permet d'enregistrer la saisie réalisée



: Permet d'exporter les données au format Excel (réimportable)

Descriptif des colonnes de l'onglet

Colonnes remplies automatiquement par le logiciel

Colonne M : numéro de compte en lien avec la nature du bien de la colonne « Nature du bien »

« Dotation de l'exercice (a) » : calculé par le logiciel par la formule « Valeur d'origine » x « Dotations théoriques » aux amortissements

« Dotations de cumulées » : calculé par le logiciel par la formule « Dotation de l'exercice (a) » + « Valeur nette théorique »

« Intérêts (b) – (a) » : calculé par le logiciel par la formule « Redevances totales de l'exercice » - « Dotations de l'exercice »

Colonnes à remplir par l'établissement

« Nature du bien » : descriptif littéral du bien à choisir parmi d'un menu déroulant

« Désignation du bien » : en saisie libre

« Valeur d'origine » : à saisir par l'établissement pour le bien de la ligne

« Taux d'amortissement de l'exercice » : à saisir par l'établissement pour le bien de la ligne

« Dotations antérieures » : à saisir par l'établissement pour le bien de la ligne

« Redevances de l'exercice – Totales (b) » : à saisir par l'établissement pour le bien de la ligne

**2.5.8.3 Actions à réaliser**

Il est possible d'importer le classeur ARCAH N-1 pour préremplir cette étape. En effet, les colonnes 1, 2, 3 et 4 sont importées à l'identique de N-1 et la colonne 6 est renseignée sur la base de la colonne 7 de N-1.

Pour faire cette importat, cliquer sur le bouton



Sinon, les actions de saisies à réaliser sont décrits dans les colonnes indiquées en rouge ci-dessous :

Code import import	Nature du bien	Désignation du bien	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements	Dotations de l'exercice (a)
				Taux d'amortissement de l'exercice	
	NATURE BIEN	DESIGN BIEN	VAL ORIG	TAUX AMORT	
CB_LIGNE1	Crédit bail mobilier : Matériel informatique	PC	1 000	20%	200
CB_LIGNE2	1	2	3	4	0
CB_LIGNE3					0
CB_LIGNE4					0
CB_LIGNE5					0
CB_LIGNE6					0

Suivi des colonnes :

		Valeur nette théorique	Redevances de l'exercice	
	Dotations antérieures	Dotations cumulées	Totales (b)	Intérêts (b) - (a)
	DOT ANTER		REDEV EXERCICE	
0	500	700	300	250
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0

En **1** doit être indiquée la nature du bien à partir du menu déroulant (en cas de saisie manuelle), ceci en cohérence avec les comptes de redevances de crédit-bail saisis dans le comptable de l'étude.

Une désignation plus précise du bien (type de matériel etc.) est possible en **2**

Dans la colonne **3** est renseignée la valeur d'origine du bien.

Dans la colonne **4** est renseigné le taux d'amortissement retenu. Pour la première année d'amortissement et la dernière année d'amortissement, le taux est indiqué prorata temporis de la période d'amortissement sur l'année (ex : amortissement sur 5 ans soit un taux d'amortissement de 20%, mais début d'amortissement le 1<sup>er</sup> juillet → taux à renseigner de 20% x 6 mois / 12 mois soit 10% pour la première année)

La part calculée d'amortissements théoriques est automatiquement calculée en **5**.

Dans le cas où le bien relevant du crédit-bail a déjà fait l'objet de dotations antérieures, il s'agit de saisir le montant de ces dotations en **6**. Le total des dotations se calcule automatiquement en **7**, de même que la valeur nette théorique en **8**.

En **9** la saisie des charges de redevance de crédit-bail est réalisée.

La part calculée d'intérêts se fait automatiquement en **10**.

Ainsi les redevances de crédit-bail sont retraitées en :

- Une quote-part d'amortissement (5) qui devra être ventilée sur les sections d'analyse en onglet 3-SA.
- Une quote-part d'intérêts financiers qui sera automatiquement affectée Structure – financier en onglet 3-SA.

Le tableau Synthèse des retraitements de crédit-bail en bas de page permet de vérifier la cohérence entre les données du retraitement et les montants de redevance saisis dans le plan comptable

Synthèse des retraitements de crédit bail :						
		Montant saisi au PCS	dont intérêts	dont intérêts de radiothérapie ou balnéothérapie	dont dotations théorique aux amortissements	Contrôle
Crédit bail mobilier : Matériel informatique	61221	250	50		200	OK

La colonne *Contrôle* permet de vérifier que les montants saisis dans le plan comptable pour les redevances de crédit-bail ont été correctement ventilés entre les charges d'intérêts et les dotations aux amortissements, dans ce cas le contrôle *OK* s'affiche.

Dans le cas contraire, un montant à ventiler (pouvant présenter un solde positif ou négatif) apparaît dans la colonne *Contrôle*.

Synthèse des retraitements de crédit bail :						
		Montant saisi au PCS	dont intérêts	dont intérêts de radiothérapie ou balnéothérapie	dont dotations théorique aux amortissements	Contrôle
Crédit bail mobilier : Matériel informatique	61221	0	50		200	-250

### 2.5.8.4 Validation de l'étape pédagogique

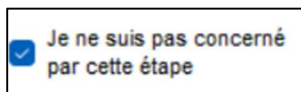
L'établissement valide l'étape s'il a saisi les montants sur les natures de charges qui le concerne.

Pour valider l'étape, il clique sur :



**Point de vigilance** : des contrôles de cohérence seront effectués lors de l'étape « Réaliser des retraitements analytiques » : les montants saisis ici seront mis en regard compte à compte avec les montants de la balance comptable analytique. L'établissement peut donc être amené à revenir à cette étape pour réaliser des modifications.

Si l'établissement n'est pas concerné par ces charges, il peut cocher « Je ne suis pas concerné par cette étape » pour permettre à l'étape de passer en vert sinon l'étape reste en orange. L'onglet peut être vide.



## 2.5.9 Etape pédagogique « Déposer les ETPR »

### 2.5.9.1 Objectif de cette étape

Cette étape a pour objectif de récupérer les données des ETPR par catégorie de personnel et par UF. Les données seront affichées dans l'étape « Réaliser les retraitements analytiques », dans le même onglet que le traitement des charges de personnel.

L'établissement peut utiliser la nomenclature des grades officielle **ou toute autre nomenclature des personnels. Il peut également fournir l'information avec les codes ETPR demandés dans les recueils ENC/RTC.**

Cette étape pédagogique est réalisée dans 1 ou 2 onglets selon la nature des données dont vous disposez.

### 2.5.9.2 L'onglet 6\_Corresp\_grade\_SAE

Visuel de l'onglet 6 Corresp\_grade\_SAE

Zoom : 100%

Import N-1 Importer

Fichier avec entête

Dernier rapport d'erreur

Comparer le CF

Valider la saisie des ETPR

Enregistrer

	A	B	C	D	E
1	<b>6 - Correspondance entre les codes grades / autre nomenclature de l'établissement avec les codes SAE</b>				
2					
3	ONGLET FACULTATIF *				
4	* Si vous disposez des codes ETPR ARCANH par UF, la saisie de la correspondance avec les codes SAE est facultative. Passez à l'onglet suivant.				
5					
6	Code grade / autre nomenclature	Libellé grade / autre nomenclature	Code SAE	Libellé Code SAE	Descriptif du contrôle
7					
8					
9					

Les fonctionnalités disponibles sont :



Un bouton  Avec entête permettant de s'affranchir de la saisie manuelle par l'import de fichiers au format texte (csv ou txt), ou Excel (xlsx). Ce fichier peut présenter des entêtes (nom des colonnes par exemple) : si c'est le cas, cliquer sur la coche.

NB : l'import complète ou efface/remplace les données préalablement saisies selon votre choix.

**Attention**, si le fichier contient une ligne d'entête et que la coche n'est pas sélectionnée, la ligne d'entête est importée en erreur.

**Comparer le CF**

: Permet de faire un contrôle de cohérence des ETPR saisis dans le CF et ceux fournis dans cette étape pédagogique

**Valider la saisie des ETPR**

: Permet de lancer les contrôles sur la totalité de l'étape

**Enregistrer**

: Permet d'enregistrer la saisie réalisée



: Permet d'exporter les données au format Excel



: Permet de visualiser le format d'import attendu

### Descriptif des colonnes de l'onglet

Colonnes à saisir/importer par l'établissement :

« Code grade / autre nomenclature » : est la nomenclature des personnels de l'établissement

« Libellé grade / autre nomenclature » : Libellé du code grade ou autre nomenclature correspondant au code utilisé précédemment

« Code SAE » : code SAE correspondant au code grade / autre nomenclature indiqué précédemment

Colonnes remplies automatiquement par le logiciel

« Libellé code SAE » : affiche un message en rouge si l'information donnée n'est pas correcte

« Descriptif du contrôle » : si une anomalie est trouvée par le logiciel, un message d'alerte s'affiche sur les lignes en erreur

### Actions à réaliser

Si vous utilisez déjà les codes ETPR des recueils RTC/ENC dans votre fichier nombre d'ETPR par UF, vous n'avez aucune action à faire dans cet onglet. Passez à l'onglet suivant.

Les codes ETPR des recueils RTC/ENC sont les codes suivants : PM\_ETPR, PI\_ETPR, SF\_ETPR, PS\_ETPR, PA\_admin, PA\_soins, PA\_reeduc, PA\_educ, PA\_medicotech, PA\_ouvriers.

Si vous utilisez une autre nomenclature, il est attendu une correspondance avec les codes SAE.

Si vous avez réalisé cette phase l'année précédente, la correspondance de vos grades ou votre propre nomenclature avec les codes SAE est récupérable de l'année N-1. Pour cela, cliquer sur le bouton « Import N-1 ».



Il est demandé de renseigner un fichier : choisissez votre fichier d'identification qui contient la correspondance renseignée en N-1. Une fois cliquer sur « Valider », les données N-1 sont importer dans l'onglet « 6-Corresp\_grade\_SAE ».

L'établissement pourra réaliser la correspondance manuellement ou par import.

Si vous souhaitez remplir manuellement l'onglet, il existe plusieurs possibilités :

1 : vous pouvez importer vos codes grades et faire la correspondance avec les codes SAE manuellement grâce à un menu déroulant.

2 : si vous souhaitez importer en totalité les données de l'onglet, vous pouvez réaliser le fichier avec les champs suivants :

Format du fichier d'import

Le fichier demandé pour l'import est décrit ci-dessous.

Il n'y a pas de nombre de lignes maximum.

<i>Libellé des champs</i>	<i>Description</i>	<i>Type</i>
Code grade /autre nomenclature	N	Zone de Texte - 150 caractères maximum
Libellé grade /autre nomenclature	N	Non obligatoire Zone de Texte - 150 caractères maximum
Code SAE	AlphaN	Non obligatoire Selon la nomenclature en vigueur de la SAE

Liste des contrôles

La liste des contrôles suivants est la même à l'import qu'en saisie manuelle.

<b>Code erreur affiché à l'import</b>	<b>Liste des contrôles</b>	<b>Bloquant</b>
C001	Le code grade /autre nomenclature est manquant	oui
C002	Le libellé du code grade /autre nomenclature est manquant	non
C003	Le code SAE est manquant	non
C004	Le code SAE est invalide	oui
C005	Le code grade est en double	oui
C006	Le libellé du code grade /autre nomenclature ne doit pas dépasser 150 caractères	oui

Les contrôles complémentaires suivants sont uniquement pour l'import :

Code erreur affiché à l'import	Liste des contrôles	Résultat attendu en import
CC001	Séparation des champs par « ; »	
CC003	Erreur sur le nombre de champ : 1 champ minimum et 4 champs maximum	

### 2.5.9.3 L'onglet 6\_ETPR\_par\_grade\_et\_UF

Visuel de l'onglet 6\_ETPR\_par\_grade\_et\_UF

Les fonctionnalités disponibles sont :

Un bouton *Importer* permettant de s'affranchir de la saisie manuelle par l'import de fichiers au format texte (csv ou txt), ou Excel (xlsx). Ce fichier peut présenter des entêtes (nom des colonnes par exemple) : si c'est le cas, cliquer sur la coche.

**Importer**  
 Fichier avec entête  
 Dernier rapport d'erreur

NB : l'import complète ou efface/remplace les données préalablement saisies selon votre choix.

**Attention**, si le fichier contient une ligne d'entête et que la coche n'est pas sélectionnée, la ligne d'entête est importée en erreur.

**Comparer le CF**

: Permet de faire un contrôle de cohérence des ETPR saisis dans le CF et ceux fournis dans cette étape pédagogique

**Valider la saisie des ETPR**

: Permet de lancer les contrôles sur la totalité de l'étape

**Enregistrer**

: Permet d'enregistrer la saisie réalisée



: Permet d'exporter les données au format Excel



: Permet de visualiser le format d'import attendu

Descriptif des colonnes de l'onglet

Colonnes à saisir/importer par l'établissement :

- « Code grade / autre nomenclature » : est la nomenclature des personnels de l'établissement
- « N° de l'UF » : UF à laquelle se rapporte l'ETPR et le code grade précédent
- « Nb ETPR » : nombre d'ETPR se rapportant à l'UF et au code grade précédemment rempli.
- « Commentaires » : commentaire saisissable par l'établissement.

Colonnes remplies automatiquement par le logiciel

- « Libellé UF » : libellé UF reporté de la BCA fourni par l'établissement dans l'étape « Déposer les balances »
- « Rappel code SAE » : rempli par le logiciel à l'aide de l'onglet précédent ou en automatique si l'établissement utilise les codes ETPR RTC/ENC
- « Rappel code ETPR ARCAAnH » : code ETPR RTC/ENC correspond au code SAE. Cette correspondance se fait automatiquement par le logiciel

Actions à réaliser

L'établissement doit fournir le nombre d'ETPR par grade (ou autre nomenclature et par UF). Les champs demandés sont décrits ci-dessous.

Format du fichier d'import

Le fichier demandé pour l'import est décrit ci-dessous.

Il n'y a pas de nombre de lignes maximum.

<i>Libellé des champs</i>	<i>Description</i>	<i>Type</i>
Code grade	N	Zone de Texte - 150 caractères maximum
Numéro d'UF	AlphaN	Non obligatoire Selon la nomenclature en vigueur de la SAE
Libellé d'UF	AlphaN	
Nb d'ETPR	N	Décimale acceptée

Saisie manuelle

La saisie manuelle n'est pas autorisée.

Liste des contrôles

La liste des contrôles suivants est la même à l'import qu'en saisie manuelle.

<b>Code erreur affiché à l'import</b>	<b>Liste des contrôles</b>	<b>Bloquant</b>
C001	Le code grade est manquant	oui
C002	Le code UF n'est pas valide (il ne fait pas partir des codes renseignés à l'étape Correspondance UF-SA)	non
C003	Nb d'ETPR est vide	non

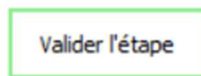
Les contrôles complémentaires suivants sont uniquement pour l'import :

Code erreur affiché à l'import	Liste des contrôles
CC001	Séparation des champs par « ; »
CC003	Erreur sur le nombre de champ : 1 champ minimum et 4 champs maximum

### 2.5.9.4 Validation de l'étape pédagogique

L'établissement valide l'étape lorsque la saisie a été réalisé et qu'il ne reste aucune erreur dans la colonne « Descriptif du contrôle ».

Pour valider l'étape, il clique sur :



## 2.5.10 Etape pédagogique « Réaliser les retraitements analytiques »

### 2.5.10.1 Objectif de cette étape

Cette étape consiste à :

- Réajuster, corriger et vérifier ses affectations comptables réalisées dans sa Balance Comptable Analytique, déposée à l'étape « Déposer les balances comptables »
- Contrôler ses ratios des coûts par ETPR
- Réajuster et corriger les imputations des ETPR par section d'analyse et par catégorie de personnel
- Traiter les montants des comptes qui ont été scindés lors de la normalisation des comptes
- Traiter les charges mutualisées dans la ou les sections REGUL
- Pour l'ENC uniquement :
  - o Traiter et contrôler les montants du crédit-bail
- Pour un classeur fusionné uniquement :
  - o Traitements des comptes ayant des imputations différentes avec le RTC

Le logiciel applique les règles d'affectations sur la BCA et propose un onglet de visualisation de l'application des règles pour chaque ligne de la BCA (Onglet Détail\_BCA\_SA).

Le logiciel récapitule les affectations réalisées sur la section REGUL dans la BCA (Onglet Détail\_REGUL).

Plusieurs onglets sont générés :

[\ 7-Retraitements-RH /](#) [\ 7-Retraitements-hors\\_RH /](#) [\ Detail\\_BCA\\_SA /](#) [\ Detail\\_REGUL /](#) [\ 7-Retraitements-ENC /](#) [\ 7-Contrôle CB /](#)

- **L'onglet « 7-Retraitements-RH »** permet de visualiser les affectations des comptes de titre 1 et les comptes de remboursements et CET, ainsi que les ETPR, par section d'analyse.
  - ❖ En ligne :
    - o Les postes de charges de personnels, les comptes de remboursement sur rémunération et CET, les ETPR **par catégorie de personnel**

- Les coûts d'ETPR par catégorie et par section
  - ❖ En colonne : les SA paramétrées dans ARCAAnH
- A l'ouverture, les affectations sont visibles et non modifiables. Les modifications se font uniquement par ajout de nouvelles lignes.**
- **L'onglet « 7-Retraitements hors RH »** permet de visualiser les affectations issues de la BCA après application de la correspondance UF-SA, de la normalisation des comptes et **des règles d'affectation** du classeur ARCAAnH hors comptes de titre 1 et les comptes de remboursements et CET
    - ❖ En ligne : les comptes issus de la BCA *sauf les postes de charges de personnel/comptes de remboursements sur rémunération/CET*
    - ❖ En colonne : les SA paramétrées dans ARCAAnH

**A l'ouverture, les affectations sont visibles et non modifiables. Les modifications se font uniquement par ajout de nouvelles lignes.**
  - **L'onglet « Détail\_BCA\_SA »** permet de visualiser les transformations de sa BCA après application de la normalisation des comptes, de la correspondance UF-SA et de l'application des règles d'affectation. Il s'agit d'un onglet **informatif**, il n'est pas demandé de saisie dans cet onglet.
  - **L'onglet « Détail\_REGUL »** donne le détail des affectations par SA pour les SA REGUL. Il s'agit d'un onglet **informatif**, il n'est pas demandé de saisie dans cet onglet.
  - **L'onglet « 7-Retraitements ENC »** s'ouvre uniquement pour un classeur fusionné et pour les comptes concernés. Il va traiter les différences d'imputations RTC/ENC pour une liste fermée de comptes.
  - **L'onglet « 7-Contrôle CB »** s'ouvre uniquement pour un classeur ENC/fusionné. Il s'agit d'un tableau de cohérence des montants en crédit-bail saisi dans l'étape pédagogique « Traitement du crédit-bail » avec la BCA.

## 2.5.10.2 Onglet « 7 -Retraitement RH »

### Visuel de l'onglet Retraitement\_RH

1 2	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	
1	<b>7 - Retraitement - RH</b>				Total Retraitement			Titre 1	REMB et CET						
2	Version 2025 0.0.4				Montant Total BCA (avec CNI) et Honoraires	900 000,00		Montant BCA	0,00	0,00					
3					Montant imputé sur les sections	550 000,00		Montant imputé sur les sections	0,00	0,00					
4					Restant à affecter	350 000,00		Restant à affecter	0,00	0,00					
5					SA REGUL à annuler	0,00									
6								ETPR - Importés	ETPR - Répartis	ETPR - Ecart	Total SA	0,00	0,00	0,00	0,00
7								5,00	5,00	0,00					
8	Titre	Compte BCA modifié	Compte ANA RTC/ENC	Libellé compte (BCA ou RTC/ENC)	Commentaire	Age	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	LGG	LGG	LGG	LGG	
9	101				TOTAL TITRE 1 : CHARGES DE PERSONNEL		0,00	0,00		0,00	Restoration	Blanchisserie	SACS (sans service mortuaire et morgue) - Directeur générale	SACS (sans service mortuaire et morgue) - Finances-comptabilité	
10					CHARGES DE PERSONNEL MÉDICAL		0,00				9313	9314	931111	931112	
11	CRIC	PM_EXT		Autre personnel extérieur médical		A		0,00		0,00					
	PRYT	PMI (RTM)		Total des charges de personnel salarié		a									

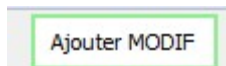
Les fonctionnalités disponibles sont :



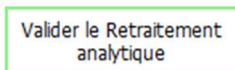
Un bouton **Importer** permettant de s'affranchir de la saisie manuelle par l'import de fichiers au format texte (csv ou txt), ou Excel (xlsx). Ce fichier peut présenter des entêtes (nom des colonnes par exemple) : si c'est le cas, cliquer sur la coche.

NB : l'import complète ou efface/remplace les données préalablement saisies selon votre choix.

**Attention**, si le fichier contient une ligne d'entête et que la coche n'est pas sélectionnée, la ligne d'entête est importée en erreur.



**Ajouter MODIF** : Permet de corriger les lignes générées automatiquement par le logiciel qui sont en lecture seule. Il faut cliquer sur la ligne du « compte ANA RTC » pour pouvoir ajouter une ligne de modification



**Valider le Retraitement analytique** : Permet de lancer les contrôles sur la totalité de l'étape



**Enregistrer** : Permet d'enregistrer la saisie réalisée



**Export to Excel** : Permet d'exporter les données au format Excel



**Help** : Permet de visualiser le format d'import attendu

### Descriptif des colonnes de l'onglet

Colonnes remplies automatiquement par le logiciel

- « Titre » : Titre comptable associé au compte analytique
- « Compte BCA modifié » : numéro de compte de la BCA, normalisé en compte comptable RTC/ENC
- « Compte ANA RTC/ENC » : numéro de compte analytique correspondant au compte comptable RTC/ENC « Compte BCA modifié »
- « Libellé compte (BCA ou RTC/ENC) » : libellé du compte BCA modifié ou libellé du compte RTC/ENC, selon les lignes de l'onglet
- « Règle » : règles d'affectation appliquée par le logiciel
- « Montant BCA » : montant issu de la BCA calculé par le logiciel
- « Montant imputé sur les sections » : montant imputé sur les sections calculé par le logiciel
- « Montant non imputé issu de la BCA » : écart entre montant BCA et imputé sur les sections sans les lignes de modifications
- « Restant à affecter » : écart entre montant BCA et imputé sur les sections avec les lignes de modifications

Colonnes à nombre variable :

- Les sections paramétrées dans la phase « Paramétrage » ARCAH
- Les SA REGUL créées par l'établissement ou le logiciel pour les honoraires (établissement ENC/fusionné)
- Les sections des charges et produits CNI-PND

Colonnes à saisir par l'établissement

- « Commentaire » : champ libre saisissable par l'établissement pour les lignes MODIF

### Descriptif des lignes de l'onglet

**En lignes**, l'onglet présente les regroupements de compte de titre 1, des remboursements sur rémunérations et de CET.

Les comptes sont distingués en 3 blocs :

- **TOTAL – Titre1 Charges de personnels** : les comptes BCA sont regroupés par poste de charge par catégorie de personnel
- **TOTAL – Remboursements sur rémunération (REMB) et atténuation de charges CET (CET)**
- **Tableaux Récapitulatifs en 3 parties** : total des charges de rémunérations nettes, Nombre d'ETPR, coûts des ETPR

### **Descriptif du bloc : TOTAL – Titre 1 – Charges de personnel**

Les comptes de la BCA ayant un compte analytique RTC correspondant, sont directement **regroupés dans un des 8 postes de charges de personnel (PM\_EXT, PS\_REMU, etc...)**.

Il est rappelé que dans la normalisation des comptes, il n'est pas autorisé de déverser un compte de la BCA vers plusieurs comptes analytiques de charges de personnel. Sans cette condition, l'agrégat proposé ici ne serait pas possible.

Exemple sur le personnel médical (PM) et le personnel interne et étudiant (PI) :

Titre	Compte BCA modifié	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire
TOT	TOTAL TITRE 1 : CHARGES DE PERSONNEL			
	CHARGES DE PERSONNEL MÉDICAL			
CR1C		PM_EXT	Autre personnel extérieur médical	
CR1C		PM_REMU	Total des charges de personnel salarié médical (hors comptes 6721 et 649)	
CR1C	PM_REMU	PM_REMU (MODIF 1)		
ETPR		PM_ETPR	NB d'ETPR Personnel Médical des docteurs juniors, internes et étudiants	Ligne ETPR du personnel médical (PM) en dessous des charges du PM (PM_REMU)
ETPR	PM_ETPR	PM_ETPR (MODIF 1)		
CR1C		PI_REMU	Total des charges de personnel salarié médical des docteurs juniors, internes, FFI et étudiants (hors comptes 6721 et 649)	
CR1C	PI_REMU	PI_REMU (MODIF 1)		
ETPR		PI_ETPR	NB d'ETPR FFI, Docteurs juniors, internes et étudiants	Même principe avec le personnel interne et étudiant (PI)
ETPR	PI_ETPR	PI_ETPR (MODIF 1)		

**Descriptif du bloc : TOTAL – Remboursements sur rémunération (REMB) et atténuation de charges CET (CET)**

Les comptes de la BCA ayant un compte analytique RTC correspondant, sont directement **regroupés dans un des 8 regroupements liés aux remboursements sur rémunérations et atténuations de charges CET**. Ces regroupements sont par catégorie de personnel.

La liste est la suivante :

TOT	TOTAL Remboursement sur rémunérations et et atténuations de charges CET (REMB et CET)	
CR3P	PM_REMB	Remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PM (cptes 6319, 6339, 6419, 6429, 6459, 6479, 6489)
CR3P	SF_PM_REMB	Remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales SF (cptes 6319, 6339, 6419, 6429, 6459, 6479, 6489)
CR3P	PI_REMB	Remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PI (cptes 6319, 6339, 6419, 6429, 6459, 6479, 6489)
CR3P	PS_REMB	Remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PS (cptes 6319, 6339, 6419, 6429, 6459, 6479, 6489)
CR3P	SF_PS_REMB	Remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales SF (cptes 6319, 6339, 6419, 6429, 6459, 6479, 6489)
CR3P	PA_REMB	Remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PA (cptes 6319, 6339, 6419, 6429, 6459, 6479, 6489)
CR3P	6491PM	Etbts ex-DGF / DGF : Atténuations de charges- portabilité compte épargne temps (CET) - Personnel médical (PM)
CR3P	6491PM_SF	Etbts ex-DGF / DGF : Atténuations de charges- portabilité compte épargne temps (CET) - Personnel sage-femme (SF)
CR3P	6491PI	Etbts ex-DGF / DGF : Atténuations de charges- portabilité compte épargne temps (CET) - Personnel médical des docteurs juniors, internes et étudiants (PI)
CR3P	6492PA	Etbts ex-DGF / DGF : Atténuations de charges- portabilité compte épargne temps (CET) - Personnel autre (PA)
CR3P	6492PS	Etbts ex-DGF / DGF : Atténuations de charges- portabilité compte épargne temps (CET) - Personnel soignant (PS)
CR3P	6492SF	Etbts ex-DGF / DGF : Atténuations de charges- portabilité compte épargne temps (CET) - Personnel sage-femme (SF)



### Descriptif du bloc : tableaux récapitulatifs ETPR

Ces récapitulatifs sont visibles en bas de l'onglet « 7-Retraitem-RH ».

Vue regroupée :

				ETPR - Importés	ETPR - Répartis	ETPR - Ecart	LGG				
				3 555,35	3 555,35	0,00	Provision	Dotations	BRD - hors services entraînés à l'étranger	BRD - hors BRD services, transferts, crédits et débits	Autr. - hors affiliations GEM
Titre	Compte BCA médecin	Compte ANA ETC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé sur le BCA	Restant à affecter				
<b>TOTAL TITRE 1 : CHARGES DE PERSONNEL</b>							192 932 550,96	192 932 550,96	0,00		
<b>CHARGES DE PERSONNEL MEDICAL</b>							42 385 605,13				
CRIC	PM_EXT		Autre personnel extérieur médical	979 263,13	979 263,13	0,00	0,00			29 041,24	29 041,24
CRIC	PM_REMU		Total des charges de personnel salarié médical (hors comptes 0721 et 649)	32 406 342,01	32 406 342,01	0,00	30 000,00			197 914,81	92 119,39
<b>Total des charges de rémunérations nettes</b>											
ETPR	PM_REMU		Comptes analytiques PM_REMU + PM_REMB + 642 PMU				-10 000,00	0,00	347 847,34	52 010,73	81
ETPR	PI_REMU		Comptes analytiques PI_REMU + PI_REMB + 641 PI				20 000,00	0,00	0,00	0,00	
ETPR	SF_REMU		Comptes analytiques SF_REMU + SF_REMB + 642 SF				0,00	0,00	0,00	0,00	
ETPR	PS_REMU		Comptes analytiques PS_REMU + PS_REMB + 640 PS				0,00	0,00	614 192,84	5 439 238,12	751
ETPR	PA_REMU		Comptes analytiques PA_REMU + PA_REMB + 640 PA				417 429,96	0,00	5 476 253,13	3 297 040,41	741
ETPR	PNM_REMU		Comptes analytiques PNM_REMU + PNM_REMB + 640 PNM				417 429,96	0,00	6 090 445,97	8 736 278,53	1 491
<b>Nombre d'ETPR</b>											
ETPR	PM_ETPR		NB (ETPR) Personnel Médical hors FFI Autres postes, internes et étudiants				0,00	0,00	2,95	0,40	
ETPR	PI_ETPR		NB (ETPR) FFI, Docteurs juniors, internes et étudiants				0,00	0,00	0,00	0,00	
ETPR	SF_ETPR		NB (ETPR) Personnel Sage-Femme Sage-femmes (SF - PM_REMU/SF - PI_REMU)				0,00	0,00	0,00	0,00	
ETPR	PS_ETPR		NB (ETPR) Personnel des services de soins - Paramédical assistant (SSE et Autres soins)				0,00	0,00	32,58	107,65	
ETPR	PA_ETPR		NB (ETPR) Personnel des services de soins - Paramédical assistant (SSE et Autres soins) - Soins de suite et Soins de rééducation				0,00	0,00	66,80	58,75	
ETPR	PNM_ETPR		NB (ETPR) Personnel des services de soins - Paramédical assistant (SSE et Autres soins) - Soins de suite et Soins de rééducation				1,02	0,00	6,28	37,58	
ETPR	PM_ETPR		NB (ETPR) Personnel des services de soins - Paramédical assistant (SSE et Autres soins) - Soins de suite et Soins de rééducation				1,52	0,00	0,33	0,00	
ETPR	PI_ETPR		NB (ETPR) Personnel des services de soins - Paramédical assistant (SSE et Autres soins) - Soins de suite et Soins de rééducation				0,00	0,00	0,04	6,27	
ETPR	SF_ETPR		NB (ETPR) Personnel des services de soins - Paramédical assistant (SSE et Autres soins) - Soins de suite et Soins de rééducation				0,00	0,00	0,65	3,91	
ETPR	PS_ETPR		NB (ETPR) Personnel des services de soins - Paramédical assistant (SSE et Autres soins) - Soins de suite et Soins de rééducation				8,36	0,00	22,12	6,97	
ETPR	PA_ETPR		NB (ETPR) Personnel des services de soins - Paramédical assistant (SSE et Autres soins) - Soins de suite et Soins de rééducation				30,90	0,00	96,02	113,08	
ETPR	PNM_ETPR		NB (ETPR) Personnel des services de soins - Paramédical assistant (SSE et Autres soins) - Soins de suite et Soins de rééducation				30,90	0,00	108,60	230,73	
<b>Coût des ETPR</b>											
ETPR	CM_PM		Coût moyen du Personnel médical salarié hors FFI, internes juniors, internes et étudiants				0,00	0,00	117 934,35	130 026,83	11
ETPR	CM_PI		Coût moyen du Personnel FFI, Docteurs juniors, internes et étudiants salariés				0,00	0,00	0,00	0,00	
ETPR	CM_SF		Coût moyen du Personnel Sage-Femme salarié				0,00	0,00	0,00	0,00	
ETPR	CM_PS		Coût moyen du Personnel assistant salarié				0,00	0,00	48 832,96	56 527,66	5
ETPR	CM_PA		Coût moyen du Personnel assistant salarié				38 296,33	0,00	57 032,42	29 136,71	3
ETPR	CM_PNM		Coût moyen du Personnel Non médical				38 296,33	0,00	56 084,45	39 579,63	3

Charges de personnel nettes des REMB et CET =\*\_REMU +\*\_REMB + \*\_CET

ETPR

Coûts par ETPR

Des codes couleurs ont été mis en place pour visualiser les alertes :

- Des charges et pas d'ETPR → cellule ETPR en orange
- ETPR sans charges → cellule des charges en orange
- Coûts des ETPR : si le coût des ETPR sort d'un intervalle acceptable, la cellule du coût d'ETPR sera mise en orange

Les seuils appliqués aux coûts d'ETPR pour les alertes orange sont les suivants :

	Intervalle sans alerte
coût PM/ETPR PM	entre 40 000 et 200 000
coût PI/ETPR PI	entre 5 000 et 60 000
coût SF/ETPR SF	entre 30 000 et 120 000
coût PS/ETPR PS	entre 20 000 et 140 000
coût PA/ETPR PA	entre 20 000 et 100 000
coût PNM	entre 20 000 et 140 000

### Actions réalisées par le logiciel

Les lignes générées à l'ouverture de cet onglet sont en lecture seule.

Pour réaliser des corrections, l'établissement pourra uniquement ajouter une ligne de modification, grâce au bouton « Ajout MODIF », afin de tracer les corrections.

**L'établissement a la possibilité de transférer des charges de personnel d'une catégorie à une autre dans cet onglet.**

**Rappel du principe des règles d'affectation**

**L'imputation des charges et produits aux sections d'analyse n'est pas libre.** Des règles d'affectation sont régies par l'ATI H avec pour objectif de :

- Distinguer les charges dédiées au soin des charges liées à la logistique, et ainsi favoriser la connaissance d'un coût médical ;
- D'être harmonisé entre établissements et avec l'étude nationale des coûts (ENC).

Des règles d'affectation sont propres pour chaque compte analytique. Par conséquent, la section sur laquelle un compte analytique est autorisé peut être différente de l'imputation par UF déjà réalisée dans la BCA.

Les règles d'imputations correspondant **au croisement compte comptable et section d'analyses** sont indiquées dans l'onglet 3-SA du classeur ARCA nH à l'aide de couleurs. **Les 4 règles d'imputations** correspondants à chaque couple [compte (ligne) x SA (colonne)] sont :

**Modalités possibles / code couleur classeur ARCA nH :**

- Ouvert : imputation possible.
- Fermé : imputation impossible.
- Auto : imputation automatique.
- Solde : préconisation d'imputation.



Le logiciel impute automatiquement le montant dans une section. Ex : 60611 Eau sur SA 93116 Service Hôteliers

Section préconisée pour le montant non consommé pour les autres sections Ex : Compte 68112832 Matériel Informatique – Solde préconisé en 93114 DSI

**Pour chaque couple compte BCA x SA, le logiciel teste s'il a le droit d'affecter le montant à ce croisement compte BCA/ SA, compte tenu des règles d'affectation RTC/ENC.**

Selon les modalités possibles et l'affectation compte/UF de la BCA, des règles de gestions sont appliquées par le logiciel et renseignées dans **la colonne « Règles »**.

L'imputation initiale de l'ES n'est pas visible dans cet onglet. Cette information se trouve dans l'onglet « Détail\_BCA\_SA ».

De façon générale, à l'ouverture de l'onglet, les traitements suivants sont appliqués :

- **Si le couple BCA x SA est autorisé**, i.e. l'imputation est possible (brun tanné) :
  - o Le montant est affecté sur la section et comptabilisé dans la colonne « montant imputé sur les sections »
  - o La colonne « Règles » indique le *mode A*, si l'ensemble des montants du compte sont imputées sur les SA « ouvertes »
- **Si le couple BCA x SA n'est pas autorisé**, i.e. l'imputation est fermée, impossible (grisé) :
  - o **Si pour ce compte BCA, l'imputation est automatique SA** : le montant est affecté sur cette SA unique et comptabilisé dans la colonne « montant imputé sur les sections », même si l'imputation de l'établissement est différente. La colonne « Règles » indique *le mode B*.

- **S'il n'y a pas une SA unique d'imputation pour ce compte BCA et s'il y a une SA solde** : le montant est affecté sur la SA solde et le montant est affecté sur la section et comptabilisé dans la colonne « montant imputé sur les sections »
  - La colonne « Règles » indique le mode C
- **S'il n'y a pas une SA unique d'imputation pour ce compte BCA et s'il n'y a pas de SA solde** : le montant n'est pas affecté sur la section et il est comptabilisé dans les colonnes « Montant non imputé issu de la BCA » et « Restant à affecter »
  - Quand le « Restant à affecter » est non nul il apparaît en rouge
  - La colonne « Règles » indique le mode D

**Focus sur les règles d'affectations des SA REGUL**

Les SA REGUL sont ouvertes à la saisie sur tous les comptes à l'exception de ceux ayant une imputation automatique.

**2.5.10.3 Onglet « 7-Retraitemment hors RH »**

**Visuel de l'onglet Retraitement hors RH**

		Total Retraitement	Total "Hors RH"		Total SA				
1	7 - Retraitement - Hors RH		Montant BCA	900 000,00	Contrôle CB	A corriger			
2	Version 2025 0.0.4	Montant Total BCA (avec CNI) et Honoraires	Montant imputé sur les sections	550 500,00		0,00	0,00	0,00	0,00
3		Restant à affecter	Restant à affecter	349 500,00		LGG LGG LGG LGG			
4		SA REGUL à annuler	Retraitement ENC	OK		Nb compte restant : 2			
5						Restoration	Blanchisserie	SACS (hors service mortuaire et morgue) - Direction générale	SACS (hors service mortuaire et morgue) - Paramet-comptabilité
6						9313	9314	931111	931112

Titre	Compte BCA modifié	Compte ANA RTC/EMC	Libellé compte (BCA ou RTC/EMC)	Commentaire	Règle	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter
33	CR3C	602662+603266	2	Consommations de petit matériel hôtelier	A	0,00	0,00		
34	CR3C	602663+603266	3	Consommations de linge et habillement	B	0,00	0,00		
35	CR3C	602664+603266	4	Consommations de matériel et fournitures à usage unique stérile	A	0,00	0,00		

**Focus sur les colonnes REGUL et CNI\_PND situées tout à droite**

		Montant BCA (avec CNI)	Règles								
		Montant imputé sur les sections	-922 202,16	-0,08	0,00	0,03	0,00	-69 876,31	*****	-5 209 813,15	-411 638,12
		Restant à affecter	0,00	REGUL	REGUL	REGUL	REGUL	CNI_PND	CNI_PND	CNI_PND	CNI_PND
		SA REGUL à annuler	-0,05	Regul 01	regul 03	Regul 56	Regul 66	Produits non déductibles Autres - Hors	déductibles Produits de l'activité hospitalière	déductibles Recettes liées aux Act. Subs. et RCBA	incorporables et Produits non déductibles Par nature
Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	REGUL_01	REGUL_03	REGUL_56	REGUL_66	CNI_PND_A	CNI_PND_H	CNI_PND_R	CNI_PND_N
H66180000	6618	Intérêts des autres dettes									33 019,29
	665+666+667+668	Autres charges financières									0,00
H67100002	671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion									70 404,00
H67120000	671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion									82 734,06

Les fonctionnalités disponibles sont :



Un bouton permettant de s'affranchir de la saisie manuelle par l'import de fichiers au format texte (csv ou txt), ou Excel (xlsx). Ce fichier peut présenter des entêtes (nom des colonnes par exemple) : si c'est le cas, cliquer sur la coche.

NB : l'import complète ou efface/remplace les données préalablement saisies selon votre choix.

**Attention**, si le fichier contient une ligne d'entête et que la coche n'est pas sélectionnée, la ligne d'entête est importée en erreur.

**Ajouter MODIF**

: Permet de corriger les lignes générées automatiquement par le logiciel qui sont en lecture seule. Il faut cliquer sur la ligne du « compte ANA RTC » pour pouvoir ajouter une ligne de modification



: Permet d'importer le fichier Excel de l'onglet

**Valider le Retraitement analytique**

: Permet de lancer les contrôles sur la totalité de l'étape

**Enregistrer**

: Permet d'enregistrer la saisie réalisée



: Permet d'exporter les données au format Excel



: Permet de visualiser le format d'import attendu

### Descriptif des lignes de l'onglet

**En lignes**, l'onglet présente tous les comptes du PC RTC/RTC, qu'ils soient utilisés ou non par l'établissement.

Les comptes sont distingués en 3 blocs :

- **BLOC 2 – Comptes sans normalisation** : affectation automatique par le logiciel /
  - o 1 compte BCA → 1 compte RTC/ENC
- **BLOC 3 : Les comptes avec normalisation** : correspondance réalisée par l'utilisateur dans l'étape « Normaliser les comptes »
  - o 1 compte BCA → 1 ou n compte/s RTC/ENC
- **BLOC 4 : Traitement du crédit-bail (pour fusionné ou ENC)** : Reprise des montants des 612 saisis dans la BCA, pour une affectation sur les sections

Les lignes générées à l'ouverture sont en lecture seule. Pour réaliser des corrections, l'établissement pourra uniquement ajouter une ligne de modification, grâce au bouton « Ajout MODIF », afin de tracer les corrections ou revenir aux étapes précédentes.

### **Descriptif du Bloc 2 – Comptes sans normalisation**

Cette partie concerne uniquement les comptes BCA pour lesquels le **logiciel a pu affecter automatiquement une correspondance** lors de l'étape « Normaliser les comptes ».

*Exemple 1 : compte BCA=602211 → compte comptable RTC =602211*

*Exemple 2 : compte BCA=602110 → compte comptable RTC =60211*

*Exemple 3 ci-dessous : compte BCA =7718100 → compte comptable RTC =771.*

*En face du compte BCA, correspondance automatique avec un compte ANA RTC*

6 - Retraitement													
		Montant BCA (avec CNI)	-922 202,16							Total SA	#####	-5 209 813,15	-411 638,12
		Montant imputé sur les sections	-922 202,16								CNI_PND	CNI_PND	CNI_PND
		Restant à affecter	0,00								Produits de l'activité hospitalière	Recettes liées aux Act. Subs. et BCRA	incorporables et Produits non déductibles Par nature
		SA REGUL à annuler	999,95								CNI_PND_H	CNI_PND_R	CNI_PND_N
Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Le régime	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter				
CR3P	H76880000	768	Autres produits financiers		B	-24,91	-24,91	0,00	0,00				-24,91
CR3P	H77180000	771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		B	-162,60	-162,60	0,00	0,00				-162,60
CR3P	H77181000	771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		B	-110 797,05	-110 797,05	0,00	0,00				-110 797,05

Le logiciel affiche également les comptes ANA RTC non utilisés par l'établissement. Ces lignes ont un montant BCA à 0 et sont en lecture seule. Elles sont à titre d'informations.

Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Le régime	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	H11
CR2C		6011+60311	Consommations d'achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique		A		0,00	0,00		
CR2C		60215PSL+603215PSL	Consommations de produits sanguins labiles		A		0,00	0,00		
CR2C		60215HPSL+603215HPSL	Consommations de produits sanguins hors produits sanguins labiles		A		0,00	0,00		

### Descriptif du Bloc 3 – Comptes avec normalisation

Cette partie concerne uniquement les comptes BCA pour lesquels l'utilisateur a dû réaliser une normalisation. 2 cas seront distingués dans le logiciel :

- Le cas pour une correspondance 1 → 1
  - Exemple 1 : compte BCA=611131 → compte comptable RTC =61113LABN
- Le cas pour une correspondance 1 → N
  - Exemple 2 : compte BCA=606251 → comptes comptables RTC =60625FINFO et 60625FBURE

### Correspondance 1 à 1

Dans ce cas, un compte BCA correspond à un et un seul compte comptable RTC.

Le logiciel génère 3 lignes à l'ouverture, en lecture seule, pour un même compte BCA, dans l'onglet 6\_retraitement :

- ❖ La ligne du compte BCA initial avec les imputations de l'établissement.
  - ❖ Une ligne **ANNUL** reportant en négatif toutes les imputations de l'établissement.
  - ❖ Une ligne **NORM1**, avec le compte analytique correspondant et avec application des règles d'affectations RTC/ENC. Les couleurs d'imputations du classeur ARCA<sup>n</sup>H sont affichées sur cette ligne.
- **Exemple 1** : Toutes les affectations de l'établissement sont autorisées et reportées sur la ligne NORM1.

Partie basse - compte de la BCA avec correspondance compte RTC								Blanchisserie	Restauration
Compte BCA	Compte ANA RTC (3-SA)	Libellé compte (BCA ou RTC)	Règles	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	9314	9313
<b>CAS 1 pour 1</b>									
H611131		laboratoires hors nomenclature BHN RIHN		700	700,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €	300,00 €
H611131 ANNUL					-700,00 €	0,00 €		-400,00 €	-300,00 €
H611131 (NORM 1)	61113	Laboratoires	A		700,00 €			400,00 €	300,00 €

Ligne finale avec la correspondance du compte ANA RTC/ENC, sur lequel le montant est imputé sur les sections

Le montant « Restant à affecter » est nul sur la ligne compte BCA initiale : toutes les affectations de l'établissement ont été autorisées.

**- Exemple 2 :** Toutes les affectations de l'établissement ne sont pas autorisées et seule une partie est reportée sur la ligne NORM1

Partie basse - compte de la BCA avec correspondance compte RTC								Blanchisserie	Restauration
Compte BCA	Compte ANA RTC (3-SA)	Libellé compte (BCA ou RTC)	Règles	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	9314	9313
<b>CAS 1 pour 1</b>									
H611131		laboratoires hors nomenclature BHN RIHN		700	700,00 €	300,00 €	300,00 €	400,00 €	300,00 €
H611131 ANNUL					-700,00 €	0,00 €		-400,00 €	-300,00 €
H611131 (NORM 1)	61113	Laboratoires	A		400,00 €			400,00 €	

Le montant imputé sur les sections ne correspond pas à celui de la BCA : il apparaît donc en rouge

Le « montant non imputé issu de la BCA » est non nul

Le montant « Restant à affecter » est non nul

Dans ce cas, l'établissement doit ventiler le montant de charges « Restant à affecter » sur les sections souhaitées, à l'aide d'une ligne MODIF.

### Correspondance 1 à N

Dans ce cas, un compte BCA correspond à plusieurs comptes comptables RTC. L'établissement a scindé / fait correspondre le compte BCA entre plusieurs comptes RTC dans l'étape « Normaliser les comptes ».

#### Principe d'imputation sur les comptes comptables :

- **Le logiciel ne peut pas recopier les imputations de la BCA sur les comptes comptables correspondants.** En effet, dans l'étape « Normaliser les comptes », les montants par compte comptable ne sont pas indiqués.
- **L'établissement devra donc répartir les montants du compte BCA sur les différents comptes comptables et sections d'analyse.** Le logiciel va créer les lignes « à vide » pour permettre ces imputations :

Le logiciel génère plusieurs lignes à l'ouverture pour un même compte BCA dans l'onglet « 6\_retraitement » :

- ❖ La ligne du compte **BCA** initial avec les imputations de l'établissement - *en lecture seule*
- ❖ Une ligne **ANNUL** reportant en négatif toutes les imputations de l'établissement - *en lecture seule*
- ❖ Une/des lignes de normalisations (NORM1, NORM2...) correspondant aux comptes analytiques, sans montant – *en écriture*. Les couleurs d'imputations du classeur ARCAH sont affichées sur cette ligne. L'établissement peut directement saisir les imputations dans les nouvelles lignes NORM.

Exemple : cas d'un compte BCA splitté vers 2 comptes comptable

Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Règle	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	9314
CR4C	H68112000		DOT AMORT IMMO CORP			367 153,68	367 153,68		367 153,68	
CR4C	H68112000 ANNUL						-367 153,68			
CR4C	H68112000 (NORM 1)	681118 (MODIF 1)	Autres immobilisations incorporelles		B		0,00	0,00		
CR4C	H68112000 (NORM 2)	681113 (MODIF 1)	Frais d'études, de recherche et de développement		B		0,00	0,00		

Le montant imputé (ligne H68112000+H68112000 ANNUL + H68112000 NORM 1 + H68112000 NORM 2) sur les sections =0. Il ne correspond pas à celui de la BCA : il apparaît donc en rouge

Le « montant non imputé issu de la BCA » est nul : aucun montant ne peut être imputé sur les sections

Le montant « Restant à affecter » est non nul car l'établissement doit répartir ce montant sur les 2 comptes comptables

Saisie à réaliser directement sur la ligne NORM1 et NORM2 et les SA

## Descriptif du Bloc 4 – Traitement des comptes de crédit-bail

### Ce bloc s'ouvre uniquement pour un classeur fusionné et classeur ENC.

Le logiciel crée automatiquement des lignes pour chaque compte 612 du plan comptable ayant un montant >0.

Plusieurs cas possibles :

- Si le compte 612 n'a pas été scindé en plusieurs compte à l'étape « Normaliser les comptes »
  - L'affichage reproduit celui du « bloc 3 » à l'exception de la 3<sup>ème</sup> ligne qui est différente

Titre	Compte BCA modifié	Compte ANA RTC/ENC	Libellé compte (BCA ou RTC/ENC)	Commentaire	Règle	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	9313	931
BLOC 4 - Traitement des comptes de crédit-bail											
CR3C	H61211		Matériel informatique en CB			400 000,00	50 000,00		350 000,00		
CR3C	H61211 ANNUL						-50 000,00				
CR3C	H61211 (NORM 1)	61221	Crédit bail mobilier : Matériel informatique		B		50 000,00	0,00			

- 1<sup>ère</sup> ligne : report des montants de la BCA sur les différentes sections
- 2<sup>ème</sup> ligne : Ligne ANNUL : annulation de tous les montants sur la ligne
- 3<sup>ème</sup> ligne : Ligne NORM1 :
  - Les montants sur les sections sont supprimés sauf le montant de la colonne Structure Financière (STR FI)
    - La colonne Structure Financière sera préremplie à l'aide de l'onglet 2-CB et non modifiable (la valeur sera modifiable uniquement dans l'étape 2-CB).

L'établissement doit répartir le montant de chaque compte 612 sur les sections consommatrices sur une ligne NORM1

- Si le compte 612 a été scindé en plusieurs comptes 612 à l'étape « Normaliser les comptes »
  - L'établissement doit saisir les montants sur chaque ligne de compte, sur les sections consommatrices sur la ligne NORM1

### Affichage des règles d'affectations

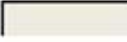



**L'imputation des charges et produits aux sections d'analyse n'est pas libre.** Des règles sont régies par l'ATIHT avec pour objectif de :

- Distinguer les charges dédiées au soin des charges liées à la logistique, et ainsi favoriser la connaissance d'un coût médical ;
- D'être harmonisé entre établissements et avec l'étude nationale des coûts (ENC).

Des règles d'affectation sont propres pour chaque compte analytique. Par conséquent, la section sur laquelle un compte analytique est autorisé peut être différente de l'imputation par UF déjà réalisée dans la BCA.

Les règles d'imputations, correspondant **au croisement compte comptable et section d'analyses** sont indiquées dans l'onglet 2-PC et 3-SA du classeur ARCAH à l'aide de couleurs. **Les 4 règles d'imputations** correspondants à chaque couple [compte (ligne) x SA (colonne)] sont :

**Modalités possibles / code couleur classeur ARCA<sup>n</sup>H :**

Ouvert : imputation possible.	
Fermé : imputation impossible.	
Auto : imputation automatique.	
Solde : préconisation d'imputation.	

Le logiciel impute automatiquement le montant dans une section. Ex : 60611 Eau sur SA 93116 Service Hôteliers

Section préconisée pour le montant non consommé pour les autres sections Ex : Compte 68112832 Matériel Informatique – Solde préconisé en 93114 DSI

Code couleurs des cellules

Les couleurs et règles de l'onglet 2-PC et 3-SA sont affichées par le logiciel pour chaque couple à l'ouverture du classeur mais également pour tout ajout d'une ligne de modification.



**Traitements réalisés par le logiciel**

Principes

- Pour chaque couple compte BCA x SA, le logiciel teste s'il a le droit d'affecter le montant à ce croisement compte BCA / SA, compte tenu des règles d'affectation du RTC.
- Selon les modalités possibles et l'affectation compte / UF de la BCA, des règles de gestions sont appliquées par le logiciel et renseignées dans la colonne « Règles ».
- L'imputation initiale de l'ES n'est pas visible dans cet onglet

**Cf. Paragraphe précédent sur « Descriptif des règles appliquées dans l'onglet 6-Retraitements »**

De façon générale, à l'ouverture de l'onglet, les traitements suivants sont appliqués :

- **Si le couple BCA x SA est autorisé**, i.e. l'imputation est possible (brun tanné)  :
  - o Le montant est affecté sur la section et comptabilisé dans la colonne « montant imputé sur les sections »
  - o La colonne « Règles » indique le mode A, si l'ensemble des montants du compte sont imputées sur les SA « ouvertes »
  
- **Si le couple BCA x SA n'est pas autorisé**, i.e. l'imputation est fermée, impossible (grisé) : 
  - o **Si pour ce compte BCA, l'imputation est automatique SA** : le montant est affecté sur cette SA unique et comptabilisé dans la colonne « montant imputé sur les sections », même si l'imputation de l'établissement est différente. La colonne « Règles » indique le mode B.
  - o **S'il n'y a pas une SA unique d'imputation pour ce compte BCA et s'il y a une SA solde** : le montant est affecté sur la SA solde et le montant est affecté sur la section et comptabilisé dans la colonne « montant imputé sur les sections »
    - o La colonne « Règles » indique le mode C
  - o **S'il n'y a pas une SA unique d'imputation pour ce compte BCA et s'il n'y a pas de SA solde** : le montant n'est pas affecté sur la section et il est comptabilisé dans les colonnes « Montant non imputé issu de la BCA » et « Restant à affecter »
    - o Quand le « Restant à affecter » est non nul il apparaît en rouge
    - o La colonne « Règles » indique le mode D

La ligne est en lecture seule et les modifications doivent être uniquement réalisées en cliquant sur le bouton « Ajout MODIF » pour ajouter une ligne de modification.

**Focus sur les règles d'affectations des SA REGUL**

Les SA REGUL sont ouvertes à la saisie sur tous les comptes à l'exception de ceux ayant une imputation automatique.

Exemples

- Exemple 1 : Toutes les affectations de l'établissement issues de la BCA sont autorisées

Partie haute - compte de la BCA = compte RTC								LGG	LGG	LGG
								Blanchisserie	Restauration	Services hôteliers
Compte BCA	Compte ANA RTC (3-SA)	Libellé compte (BCA ou RTC)	Règles	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	9314	9313	93116
<b>Cas C : sans montant à retenir - A l'ouverture</b>										
H611150	61115	Consultations spécialisées	A ou B	2000	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €		1 900	100

Le montant imputé sur les sections correspond à celui de la BCA.

Le montant « Restant à affecter » est égal à 0.

- Exemple 2 : Des affectations de l'établissement issues de la BCA ne sont pas autorisées

Partie haute - compte de la BCA = compte RTC								LGG	LGG	LGG
								Blanchisserie	Restauration	Services hôteliers
Compte BCA	Compte ANA RTC (3-SA)	Libellé compte (BCA ou RTC)	Règles	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	9314	9313	93116
<b>Cas D : avec montant à retenir - A l'ouverture</b>										
H611150	61115	Consultations spécialisées	C ou D	3000	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		1 900	100

Le montant imputé sur les sections ne correspond pas à celui de la BCA : il apparaît donc en rouge

Le « montant non imputé issu de la BCA » est non nul

Le montant « Restant à affecter » est non nul

### Traitement des honoraires

Pour classeur fusionné et classeur ENC uniquement :

- 2 lignes HMPH et HPRR, à la fin des comptes en 6 sont affichées, même si les montants sont à 0 dans l'onglet 2-Hono.

Illustration :

7 - Retraitement - Hors RH				Total Retraitement				
Version 2023.2.8.0				Montant Total BCA (avec CNI)	76 073 815,15			
				Montant imputé sur les sections (onglets RH et hors RH)	76 073 815,15	#####	#####	125 000,00
				Restant à affecter	0,00	CNI_PND	CNI_PND	REGUL_99
				SA REGUL à annuler	0,00	Produits non déductibles : Produits de l'activité	Produits non déductibles : Recettes liées aux	REGUL honoraires
Titre	Compte BCA modifié	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	CNI_PND_H	CNI_PND_R		
BLOC 2 - Comptes sans normalisation								
CR4C		686	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges financières					
CR4C		687	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges exceptionnelles					
CR4C		689	Engagements à réaliser sur ressources affectées					
CR4C		695	Impôts sur les bénéfices					
		HMPH	Honoraires de l'activité libérale des PH					125 000,00
		HPRR	Honoraires des personnels de RR					Montant 2-HONC

## Modifications manuelles des affectations de charges et d'ETPR

### Principe général

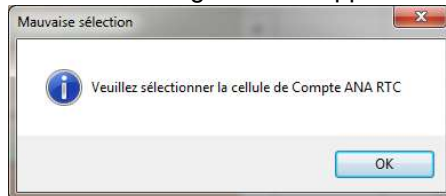
L'établissement doit créer de nouvelles lignes pour toute correction/modification dans cet onglet : corriger le montant restant à affecter afin : **d'imputer le montant restant à affecter sur les SA, annuler les SA REGUL, corriger des affectations analytiques** (cf. section sur les actions à réaliser).

1. Se positionner sur la ligne avec le compte analytique dont il souhaite apporter des modifications, avant de cliquer sur le bouton « Ajouter MODIF ».

Exemple : Bloc 3 – Comptes avec normalisation, cliquer sur la cellule 61223-Compte ANA RTC/ENC

Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Règle	Montant BCA	Montant imputé sur les sections
CR3C	H61229460		SOGLEASE 532814-00 (MAT.MED)			907,37	907,37
CR3C	H61229460 ANNUL						-907,37
CR3C	H61229460 (NORM 1)	61223	Crédit-bail mobilier- Matériel biomédical		A		907,37

- o Sinon le message suivant apparaît :



2. Cliquer sur le bouton « Ajouter MODIF »

Ajouter MODIF

- a. Une ligne est rajoutée en dessous du compte analytique
- b. Le nombre de lignes MODIF n'est pas limité.

3. Saisir les montants par SA, positifs ou négatifs ainsi qu'un commentaire

Exemple : Bloc 3 Comptes avec normalisation : nouvelle ligne 61223 (MODIF 1) et saisie de montant sur les SA pour une correction analytique de -300€ sur SA Chir et 300€ sur SA Unité hospit temp.

Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Règle	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	Unité d'hospitalisation temporaire - Service de Porte - HC	Chirurgie générale et spécialités indifférenciées - unité mutualisée
			SA REGUL à annuler						-0,05	9341501	9342111
CR3C	H61229460		SOGLEASE 532814-00 (MAT.MED)			907,37	907,37		0,00		481,80
CR3C	H61229460 ANNUL						-907,37				-481,80
CR3C	H61229460 (NORM 1)	61223	Crédit-bail mobilier- Matériel biomédical		A		907,37	0,00			481,80
CR3C	H61229460 (NORM 1)	61223 (MODIF 1)			A		0,00	0,00		300,00	-300,00

**Attention :** Les lignes ajoutées dans cette phase ne sont pas ajoutées dans les étapes amont dans la BCA.

**La modification est OK lorsque la somme du montant imputé sur les sections (Ligne d'origine + ligne ANNUL + ligne NORM +lignes MODIF) égal au montant BCA.**

Exemple de retraitement dans la partie Titre 1 – charges de personnel et les ETPR

La correction sur les charges de titre 1 se fait, par ajout de lignes, **sur un niveau agrégé des postes de charges.**

Pour les ETPR, on peut également ajouter des lignes de modification à l'instar des charges.

8	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	
9	CHARGES DE PERSONNEL			
10	PERSONNEL MÉDICAL			
11	PM_EXT	Autre personnel extérieur médical		A
12	PM_REMU	Total des charges de personnel salarié médical (hors comptes 6721 et 649)		A
13	PM_REMU (MODIF 1)		← Une ligne MODIF pour les charges de PM	A
14	PM_ETPR	NB d'ETPR Personnel Médical hors docteurs juniors, internes et étudiants		A
15	PM_ETPR (MODIF 1)		← Une ligne MODIF pour les ETPR	A

**Attention** : il faut penser à modifier les ETPR en correspondance avec les corrections de charges de personnel

Exemple de retraitement dans le BLOC 2- Comptes sans normalisation

Dans l'exemple ci-dessous, issu de l'onglet, l'établissement ventile dans sa BCA : 5 048,09€ sur la SA Pharmacie et 1500€ sur la SACG.

Compte BCA	Libellé BCA	Montant BCA	UF	SA	Libellé SA
H62421100	TRANSPORT MALADE CORBIE	5 048,09	A300-010	9361	Pharmacie
H62421100	TRANSPORT MALADE CORBIE	1 500,00	A300-001	93111	Services administratifs à caractère gé

a) Avant corrections :

L'imputation n'est pas autorisée sur le compte analytique 6241+6242+6242+6248 pour la SA

		SA REGUL à annuler	-0,05	Nb compte restant : 1				Services administratifs à caractère général		
Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Règle	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	93111
CR3C	H62421100	6241+6242+6247+6248	Transports (hors transport d'usagers)		D	6 548,09	1 500,00	5 048,09	5 048,09	1 500,00

Pharmacie, donc :

1. Le montant imputé sur les sections apparait en rouge avant modification
2. Le restant à affecter est de 5 048.09€ correspondant au montant sur la SA Pharmacie
3. La colonne « Règles » indique le code D, le logiciel ne peut pas mettre le montant non affecté sur une SA Solde ou une SA automatique
4. L'établissement peut créer une ligne MODIF et affecter le montant restant SA afin de tracer les modifications.
5. Autre option : corriger en amont dans la BCA

b) Cas où la modification est réalisée avec succès :

Le montant restant à affecter a été imputé sur la SA Services Hôteliers sur une nouvelle ligne (MODIF 1) : la somme des montants imputés sur les sections est égale au montant BCA

		SA REGUL à annuler	-0,05	Nb compte restant : 1				Services hôteliers		
Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Règle	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	93116
CR3C	H62421100	6241+6242+6247+6248	Transports (hors transport d'usagers)		D	6 548,09	1 500,00	5 048,09	0,00	
CR3C	H62421100	6241+6242+6247+6248 (MODIF 1)			D		5 048,09	0,00		5 048,09

c) Cas où la modification n'est pas complète

		SA REGUL à annuler	-0,05	Nb compte restant : 1				LGG Services hôteliers	LGG Services administratifs à caractère général		
Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Règle	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	93116	93111
CR3C	H62421100	6241+6242+6247+6248	Transports (hors transport d'usagers)		D	6 548,09	1 500,00	5 048,09	1 048,09		1 500,00
CR3C	H62421100	6241+6242+6247+6248 (MODIF 1)			D		3 000,00	0,00			3 000,00
CR3C	H62421100	6241+6242+6247+6248 (MODIF 2)			D		1 000,00	0,00		1 000,00	

L'ajout de 2 nouvelles lignes de modification ont permis d'imputer 3 000€ sur la SACG et 1 000€ sur la SA Services Hôteliers. Il reste néanmoins 1 048€ en « Restant à affecter » pour retrouver le montant de la BCA. Le montant imputé sur les sections reste donc en rouge.

Exemple de retraitement dans le BLOC 3 - Comptes avec normalisation

Pour les correspondances 1 → 1

a) Avant correction

Dans la BCA : L'établissement a imputé 1 537€ sur une UF correspondant à la SA Entretien maintenance sur le compte BCA H61060300.

Dans l'étape « Normaliser les comptes », le compte BCA H61063033 a été normé par l'établissement avec le compte ana RTC 6163 Assurance transport.

**Onglet « Detail\_BCA\_SA » :**

Compte BCA	Libellé BCA	Montant BCA	UF	SA	Libellé SA	Compte ana RTC	Compte RTC
H61603000	ASS AUTOMOBILE	1 537,49	A300-009	93118	Entretien-mainten	6163	6163

**Onglet « 7-Retraitemement-hors\_RH » :**

L'imputation est fermée sur la SA Entretien Maintenance et ne peut pas être imputée sur la ligne NORM1, générée par le logiciel après la normalisation (cellule grisée). Le « Restant à affecter » est de 1 537€. Le « Montant imputé sur les sections » s'affiche en rouge.

		SA REGUL à annuler		-0,05	Nb compte restant : 2				Entretien-maintenance
Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	93118
CR3C	H61603000		ASS AUTOMOBILE		1 537,49	0,00		1 537,49	
CR3C	H61603000 ANNUL					0,00			
CR3C	H61603000 (NORM 1)	6163	Assurance transport			0,00	1 537,49		

L'établissement doit ajouter une ligne de modification pour réaliser la correction

**b) Correction réalisée avec succès**

Après avoir cliqué sur « Ajout MODIF », l'établissement affecte le montant sur la SA Transport motorisé.

		SA REGUL à annuler		-0,05	Nb compte restant : 1				Transport Motorisé des patients (hors SMUR)
Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	931172
2	CR3C	H61603000	ASS AUTOMOBILE		1 537,49	0,00		0,00	
3	CR3C	H61603000 ANNUL				0,00			
4	CR3C	H61603000 (NORM 1)	Assurance transport			0,00	1 537,49		
5	CR3C	H61603000 (NORM 1)	6163 (MODIF 1)			1 537,49	0,00		1 537,49

Pour les correspondances 1 → n

Exemple : cas d'un compte BCA splitté vers 2 comptes comptable RTC

**a) Avant correction**

- Dans la BCA : L'établissement a imputé 367 153€ sur le compte BCA H6811200.
- Dans l'étape « Normaliser les comptes », l'établissement a fait correspondre ce compte avec 2 comptes RTC : 68118 et 68113

N° compte BCA	Libellé compte BCA	Montant BCA	Conformité	A corriger	Titre	N° compte comptable RTC	Libellé compte comptable RTC	N° compte analytique R <sup>vc</sup>	
H68112000	DOT AMORT IMMO CORP	367 153,68	Compte inexistant dans le RTC	Non					AJOUTER
H68112000 (NORM 1)				Non	CR4C	681118	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles : Autres immobilisations incorporelles	681118	Supprimer
H68112000 (NORM 2)				Non	CR4C	681113	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles : Frais d'étude, de recherche et de développement	681113	Supprimer

Dans l'onglet « 7-retraitement-hors\_RH », à l'ouverture : Le logiciel génère 2 lignes de normalisations correspondant aux comptes analytiques, sans montant, avec les couleurs d'imputations du classeur ARCA<sup>n</sup>H.

L'établissement peut modifier :

- soit directement sur les lignes NORM, sans ajout de nouvelles lignes.
- soit ajouter une ligne MODIF

Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Règle	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	9314
CR4C	H68112000		DOT AMORT IMMO CORP			367 153,68	367 153,68		367 153,68	
CR4C	H68112000 ANNUL						-367 153,68			
CR4C	H68112000 (NORM 1)	681118 (MODIF 1)	Autres immobilisations incorporelles		B		0,00	0,00		
CR4C	H68112000 (NORM 2)	681113 (MODIF 1)	Frais d'études, de recherche et de développement		B		0,00	0,00		

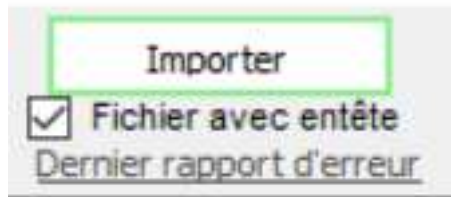
**b) Correction réalisée avec succès**

Le montant BCA d'origine est réparti par saisie directe sur chaque ligne NORM, sur la SA SACG

Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Règle	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	93111
CR4C	H68112000		DOT AMORT IMMO CORP			367 153,68	367 153,68		0,00	367 153,68
CR4C	H68112000 ANNUL						-367 153,68			-367 153,68
CR4C	H68112000 (NORM 1)	681118 (MODIF 1)	Autres immobilisations incorporelles		B		300 000,00	0,00		300 000,00
CR4C	H68112000 (NORM 2)	681113 (MODIF 1)	Frais d'études, de recherche et de développement		B		67 153,68	0,00		67 153,68

## Modifications par fichier d'import des affectations des charges et de ETPR

Les onglets « Retraitements-RH » et « Retraitements-hors RH » disposent du bouton suivant :



Ce bouton permet d'importer des lignes de modifications dans ces onglets. Les fichiers CSV et XLS sont acceptés.

**Important : le fichier d'import crée les lignes « MODIF » automatiquement, il n'est pas nécessaire de les créer au préalable. Les modifications sont toujours apportées sur des lignes « MODIF » (voir paragraphe précédent « Modification des onglets « Retraitement » manuellement.). Les lignes d'imputation réalisés à partir de votre fichier BCA ne sont pas modifiées.**

La coche « Fichier avec entête » doit être cochée si la première du fichier d'import comporte des noms de colonnes.

Le lien « Dernier rapport d'erreur » permet de consulter à nouveau les résultats du dernier import effectué.

Le format du fichier d'import attendu est le suivant (exemple de données) :

Code analytique	Numéro de la MODIF	Commentaire	code SA	montant	code-ETPR	etpr
PM_REMU	3		93271123	0,01		
PM_REMU	3		ACT_SUBSID2	-0,07		
PM_REMU	4	RETRAITEMENT MAD	9328	-109 064,68	PM_ETPR	-0,60
PM_REMU	4		9341501	-22 487,47	PM_ETPR	-0,14
H60211	1	Retraitement 60211	93611	23,49		

Le fichier permet d'importer des montants mais également des ETPR de l'onglet « 7-Retraitements-RH ». Les champs « code-ETPR » et « ETPR » ne sont pas attendus pour l'import de l'onglet « 7-Retraitements-hors RH »

## Format du fichier d'import des onglets retraitements

Libellé des champs	Nature des champs	Description
Code ligne	AlphaN, caractères maximum. 150	Correspond au code que l'on trouve <b>dans la colonne « Compte ANA RTC » de l'onglet pour tous les comptes</b> des onglets « Retraitement – RH » et « Retraitement – Hors RH ». Exception avec les comptes du bloc 3 (voir plus loin).  Champ obligatoire Le logiciel vérifiera l'existence du code analytique
Numéro de la MODIF	N de 1 à 99	Le numéro de MODIF est obligatoire Notation en x ou xxxxx acceptées (exemple : 1 ou 01 ou 00001 accepté) S'il y a plusieurs lignes PM_REMU x numéro de MODIF pour la même SA → le logiciel sommera les montants et les ETPR de la SA
Commentaire	AlphaN, caractères maximum. 150	Champ facultatif  Si plusieurs lignes de la même MODIF, le commentaire de la première ligne sera pris en compte  <i>Il est conseillé d'écrire un commentaire sur la première ligne et pas sur les autres lignes de la même MODIF</i>
Numéro de la SA	AlphaN, caractères maximum. 150	Correspond au numéro de SA paramétré par l'établissement Le numéro de SA est obligatoire Le logiciel testera si cette SA existe dans votre découpage analytique
montant	N décimale	Le montant est obligatoire Si plusieurs lignes de la même MODIF pour la même SA, les montants seront sommés pour déterminer le montant qui sera importé sur cette ligne MODIF
<b>code ETPR</b>	AlphaN, caractères maximum. 150	Va correspondre au code ETPR Ce champ est facultatif Il ne peut pas être généré automatiquement par le logiciel car pour les PA il existe plusieurs codes PA d'ETPR (PA_soins, PA_admin, etc.) pour le poste de charge PA_REMU Le logiciel vérifiera l'existence du code ETPR Si plusieurs lignes de la même MODIF pour la même SA, les ETPR seront sommés pour déterminer le nb d'ETPR qui sera importé sur cette ligne MODIF Le logiciel acceptera donc un fichier à 5 champs ou à 7 champs
<b>ETPR</b>	N décimale	Le champ est obligatoire si le champ numéro 6 est rempli Si plusieurs lignes de la même MODIF, les ETPR seront sommés pour déterminer le montant qui sera importé sur cette ligne MODIF

Cas particulier du « BLOC 3 – comptes avec normalisation » dans l'onglet Retraitement analytique

Exemple de compte :

CR3C	H94265		Achats stockés : Fournitures de bureau et informatiques	
CR3C	H94265 ANNUL			
CR3C	H94265 (NORM 1)	60265FBURE+6 03265FBURE (MODIF 1)	Consommations de fournitures de bureau	
CR3C	H94265 (NORM 1)	60265FBURE+6 03265FBURE (MODIF 01)		
CR3C	H94265 (NORM 2)	60265FINFO+60 3265FINFO (MODIF 1)	Consommations de fournitures informatiques	
CR3C	H94265 (NORM 2)	60265FINFO+60 3265FINFO (MODIF 01)		

Rappel :

- Dans le cas d'une correspondance de compte 1 pour N (hors 1 pour 1)
  - Les lignes MODIF sont créées automatiquement par l'outil (voir exemple ci-dessus)
- Dans le cas d'une correspondance de compte 1 pour 1
  - Le logiciel crée automatiquement une ligne reportant les montants du compte initial par section (ligne NORM 1)
  - Des lignes MODIF peuvent cependant être ajoutées

Le logiciel crée automatiquement les lignes (NORM x) pour permettre une saisie directe  
Pour le fichier d'import il conviendra d'utiliser le « **Compte BCA modifié** »

De ce fait, il conviendra d'ajouter (NORM x) au code analytique dans le fichier d'import

Exemple :

Code analytique	Numéro de la MODIF	Commentaire	code SA	montant	code-ETPR	etpr
H781531 (NORM 1)		1 Test norm - 1	9313	10,00		

## Règles d'import

L'import est un import cellule par cellule

Tous les comptes analytiques des onglets « 7-Retraitement-RH » et « 7-Retraitement-hors\_RH » peuvent faire l'objet d'import de modification

Si ligne MODIF déjà existante → met à jour la cellule avec la valeur du fichier en import (ne touche pas les autres cellules de la ligne)

Si ligne MODIF n'existe pas → elle est créée avec le numéro de MODIF indiqué dans le fichier d'import

Limite du champ MODIF = 60 par compte analytique

L'import n'est pas réalisé si la cellule est une cellule grisée dans l'outil

Dès qu'il y a une erreur, l'import n'est pas réalisé

→ Le fichier d'import ne doit contenir aucune erreur pour être importé

Pas de renumérotation du numéro de MODIF

Si le fichier comporte la MODIF 01 et 03 pour le code PM\_REMU, le logiciel fera apparaître les lignes (MODIF 01) et (MODIF 03). La ligne (MODIF 02) sera manquante

*Ainsi les numéros de MODIF correspondent à ceux du fichier d'import*

Elle ne peut pas être créée manuellement non plus

*Si on ajoute une ligne de MODIF manuellement, le dernier numéro est pris en compte auquel le logiciel ajoute 1*

Cumul des fichiers d'import

L'import ne modifie que les cellules concernées par le fichier d'import

*La saisie est maintenue*

L'établissement peut donc importer successivement plusieurs fichiers

*Exemple SF puis PA*

Rapport d'import

Un rapport d'import est généré à chaque fichier

Spécifie le nombre de lignes en erreur et le numéro de ligne en erreur

Si pas d'erreur, le message « Import avec succès » est affiché

## Suppression des lignes MODIF

Plusieurs possibilités pour supprimer des lignes MODIF

- Utiliser l'icône « Supprimer », en jaune ci-dessous  
*Dans ce cas, toutes les lignes MODIF sont supprimées dans les 2 onglets « 7-Retraitemement-RH » et « 7-Retraitemement-hors\_RH »  
Les affectations sont identiques à la première ouverture de la phase*
- Suppression manuelle ligne à ligne  
*En utilisant le bouton « Supprimer »*



- Par sélection multiple pour supprimer des lignes MODIF par bloc puis en cliquant sur « Supprimer »

IC		PM_EXT	Autre personnel extérieur m
IC		PM_REMU	Total des charges de person médical (hors comptes 6721
IC	PM_REMU	PM_REMU (MODIF 01)	
IC	PM_REMU	PM_REMU (MODIF 02)	
'R		PM_ETPR	NB d'ETPR Personnel Médica

Précision pour le bloc 3 – comptes avec normalisation

- Comptes en correspondance 1 → N
  - *En cas d'utilisation du bouton « tout supprimer », les lignes MODIF automatiques ne seront pas supprimées mais les montants saisis sur ces lignes seront supprimés*
- Comptes en correspondance 1 → 1
  - *En cas d'utilisation du bouton « tout supprimer », les montants de la ligne NORM1, créée par le logiciel, ne sont pas supprimés*
  - *Par contre, les lignes MODIF associées à ce compte seront supprimées*

### 2.5.10.4 Onglet « Détail BCA »

Le logiciel génère, en parallèle des onglets Retraitement, un onglet informatif « Détail\_BCA\_SA » ; il n'est pas demandé de saisie dans cet onglet. Cependant, il peut aider à la compréhension de l'imputation des charges dans le parcours AIDE.

Cet onglet reprend chaque ligne de la BCA.

Il applique les informations des différentes étapes du parcours AIDE :

- Balance comptable analytique : compte BCA, le libellé BCA, le montant BCA, l'UF
- Correspondance UF-SA : SA, libellé SA correspondant à l'UF
- Normalisation des comptes : compte analytique RTC/ENC et le compte RTC/ENC correspondant au compte BCA, sauf si la correspondance est de 1 → n
- La SA d'affectation appliquée par le logiciel selon la méthodologie RTC/ENC et son libellé

Le visuel général est le suivant :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1	Compte BCA	Libellé BCA	Montant BCA	UF	SA	Libellé SA	Compte ana RTC	Compte RTC	SA RTC appliquée	Libellé SA RTC	Règle compte an
2	H94211	Achats stockés : Spi	200 220,94	90046	9328	Explorations fonction	60211+603211	60211	9328	Explorations fonction	A
3	H94211	Achats stockés : Spi	4,03	40077	9362	Stérilisation	60211+603211	60211	9362	Stérilisation	A
4	H94211	Achats stockés : Spi	1,50	40044	9364	Génie Biomédical	60211+603211	60211	9364	Génie Biomédical	A
5	H94211	Achats stockés : Spi	9 06 80042		93118	Entretien-mainten	60211+603211	60211	93118	Entretien-mainten	A

1 ligne = 1 ligne de la BCA

3 nouvelles colonnes :

- SA RTC appliquée : SA sur laquelle a été imputée la valeur de la charge / produit
- Libellé SA : libellé de la SA appliquée
- Règle compte analytique : règle appliquée par le logiciel

#### Cas particulier :

Dans le cas d'un compte avec normalisation, correspondance 1 compte BCA → n comptes analytiques : la ligne du compte BCA indique pour la colonne compte analytique indique : « *Non disponible, correspondance à réaliser dans l'onglet Retraitement Comptable* »

Compte BCA	Libellé BCA	Montant BCA	UF	SA	Libellé SA	Compte ana RTC	Compte RTC
H68112000	DOT AMORT IMMO CORP	15 788,97	-000	REGUL_01	Regul 01	Non disponible, correspondance à réali:	
H68112000	DOT AMORT IMMO CORP	28 962,28	A100-001	9342111	Chirurgie générale	Non disponible, correspondance à réali:	
H68112000	DOT AMORT IMMO CORP	537,95	A100-002	9341416	Surveillance contin	Non disponible, correspondance à réali:	
H68112000	DOT AMORT IMMO CORP	3 304,54	A100-003	934142	Soins intensifs mé	Non disponible, correspondance à réali:	

### 2.5.10.5 Onglet « REGUL\_BCA »

Le logiciel génère, en parallèle de l'onglet « 7-Retraitem-RH », un onglet informatif « Détail\_REGUL », il n'est pas demandé de saisie dans cet onglet.

Il permet de visualiser le détail des sections REGUL qui ne sont pas annulées, i.e. dont la somme des lignes par compte est différente de 0.

	A	B	C	D
1	Nom_REGUL ▼	Compte BCA ▼	Montant BCA ▼	
2	REGUL_01	H60211000	673,54	
3	REGUL_01	H70611001	-0,01	
4	REGUL_01	H70621011	-0,07	
5	REGUL_56	H70611011	0,03	

## 2.5.10.6 Onglet « 7-Retraitemment ENC »

Pour un classeur fusionné uniquement :

Un onglet supplémentaire « Retraitement ENC » est affiché (masqué pour un classeur RTC et ENC) afin de traiter les comptes « \*\_ENC ».

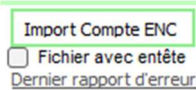
### Objectif de cet onglet

Cet onglet permet d'affecter les montants de certains comptes en 6 selon les règles de l'ENC, en plus de celles du RTC réalisées dans les onglets « 7-Retraitemments-RH » et « 7-Retraitemments-hors\_RH ».

### Visuel de l'onglet

7 - Retraitement - ENC			Total Retraitement	Total ENC									
Version 2025.0.0.4			900 000,00	500 500,00									
Montant Total BCA (avec CNI) et Honoraires			550 500,00	0,00									
Montant imputé sur les sections (onglets RH et hors RH)			349 500,00	0,00									
Restant à affecter			0,00	LGG									
SA REGUL à annuler			0,00	LGG									
Titre	Compte BCA modifié	Compte ANA RTC / Compte ANA ENC	Libellé compte	Commentaire	Montant imputé sur les sections	Restant à affecter	9313	9314	93111	93112	93113	93114	931
		80812	Energie et électricité		500 500,00								
C83C	60612_ENC	80812_ENC	Energie et électricité (réaffectation directe)		500 500,00	0,00							

Les fonctionnalités disponibles sont :



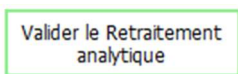
Un bouton [Dernier rapport d'erreur](#) permet d'importer les données au format texte (csv ou txt), ou Excel (xlsx). Ce fichier peut présenter des entêtes (nom des colonnes par exemple) : si c'est le cas, cliquer sur la coche.



: Permet de dupliquer les affectations réalisées pour le RTC dans l'onglet « 7-Retraitemment-hors\_RH » sur la ligne d'affectation pour l'ENC, sur les lignes du compte correspondant



: Permet d'importer le fichier Excel de l'onglet



: Permet de lancer les contrôles sur la totalité de l'étape



: Permet d'enregistrer la saisie réalisée



: Permet d'exporter les données au format Excel




: Permet de visualiser le format d'import attendu

Actions à réaliser

L'onglet reprend tous les comptes « \_ENC » nécessitant une affectation propre à l'ENC. Il ne sera affiché que les comptes avec montant total >0.

Au-dessus de chaque compte ENC, est rappelé le montant du compte RTC avec les MODIF réalisées dans l'onglet « 7-Retraitement-hors\_RH », potentiellement classés dans les blocs 2, 3 ou 4.

Si besoin, l'établissement peut utiliser le bouton «  », pour recopier les montants des comptes RTC de la ligne précédente.

L'établissement doit saisir ou importer les montants par sections de chacun des comptes « \_ENC », selon les règles d'affectation de l'ENC.

Format du fichier d'import :

Libellé des champs	Nature des champs	Description
Code ligne	AlphaN, 150 caractères maximum.	Correspond au code que l'on trouve <b>dans la colonne « Compte ANA RTC » de l'onglet pour tous les comptes</b> Champ obligatoire Le logiciel vérifiera l'existence du code analytique
Numéro de la SA	AlphaN, 150 caractères maximum.	Correspond au numéro de SA paramétré par l'établissement Le numéro de SA est obligatoire Le logiciel testera si cette SA existe dans votre découpage analytique
Montant	N décimale	Le montant est obligatoire Si plusieurs lignes de la même MODIF pour la même SA, les montants seront sommés pour déterminer le montant qui sera importé sur cette ligne MODIF

## 2.5.10.7 Onglet « 7-Contrôle CB »

Pour classeur fusionné et classeur ENC uniquement :

### Objectif de cet onglet

Cet onglet permet de confronter 2 sources de données :

- Les données des 612 issues de la BCA
- Les données des 612 issues de l'onglet 2-CB

### Visuel de l'onglet

Compte	Nature du bien	Montant BCA retraité dans le bloc 4 (A)	Montant des redevances déclarés dans 2-CB (B)	Ecart (A) - (B)	Contrôle
61221	CBmobilier : Matériel informatique	50 000	250 000	-200 000	KO
61222	CBmobilier : Logiciels et progiciels	0		0	OK
61223PN	CBmobilier : Matériel médical à pression négative	0		0	OK
61223CBMED	CBmobilier : Matériel médical	0		0	OK
61228	CBmobilier : Autres	0		0	OK
61231MEDIC	Part fonctionnement - Contrats de partenariat sur des structures médicales	0		0	OK
61231NMEDI	Part fonctionnement - Contrats de partenariat sur des structures non médicales	0		0	OK
61232	Part fonctionnement - Baux emphytéotiques	0		0	OK
6125	Crédit-bail immobilier	0		0	OK

Les fonctionnalités disponibles sont :

Valider le Retraitement analytique

: Permet de lancer les contrôles sur la totalité de l'étape

### Descriptif des colonnes de l'onglet

Colonnes remplies automatiquement par le logiciel

- « Compte » : Compte 612 du plan comptable ENC
- « Nature du bien » : Descriptif de la nature du bien
- « Montant BCA retraité dans le bloc 4 (A) » : montant total du compte de la BCA repris dans l'onglet « 7-Retraitement-hors\_RH »
- « Montant des redevances déclaré dans 2-CB (B) » : montant total du compte déclaré dans l'étape Traitement du crédit-bail, onglet 2-CB
- « Ecart (A) –(B) » : Ecart entre le montant déclaré dans 2-CB avec celui de la BCA, par compte
- « Contrôle » : Si l'écart est >0, le Contrôle affiche « KO », sinon, il est OK.

### Actions à réaliser

Aucune action ne peut être réalisée dans cet onglet. Selon la nature de l'anomalie, les corrections sont à réaliser dans l'étape « Traiter le crédit-bail » (si les montants de la BCA sont corrects et que les montants déclarés dans 2-CB sont incorrects) ou « Déposer les balances comptables » (si les montants de la BCA sur les comptes 612 sont incorrects par rapport à ceux déclarés dans 2-CB).

### 2.5.10.8 Validation de l'étape pédagogique

6 indicateurs doivent être corrects pour valider cette étape pour le RTC.

2 indicateurs supplémentaires pour un classeur fusionné (1 seul pour un classeur ENC)

#### 1 – Les charges de titre 1 doivent être réparties en totalité (onglet « 7-Retraitem-RH »)

A	B	C	D	E	F	G	H	I
<b>7 - Retraitement - RH</b>				<b>Total Retraitement</b>				
Version 2023.1.0.7								
Montant Total BCA (avec CNI)				76 073 815,15		Titre 1		
Montant imputé sur les sections				76 073 815,15		REMB et CET		
Restant à affecter				0,00		Montant BCA		
SA REGUL à annuler				0,00		192 912 550,96		
						-1 063 670,25		
						Montant imputé sur les sections		
						192 912 550,96		
						-1 063 670,25		
						Restant à affecter		
						0,00		
						0,00		
						ETPR - Importés		
						3 555,35		
						ETPR - Répartis		
						3 555,35		
						ETPR - Ecart		
						0,00		

#### 2 – Les charges des comptes de remboursement de charges et d'atténuations des charges liées aux CET doivent être réparties en totalité (onglet « 7-Retraitem-RH »)

A	B	C	D	E	F	G	H	I
<b>7 - Retraitement - RH</b>				<b>Total Retraitement</b>				
Version 2023.1.0.7								
Montant Total BCA (avec CNI)				76 073 815,15		Titre 1		
Montant imputé sur les sections				76 073 815,15		REMB et CET		
Restant à affecter				0,00		Montant BCA		
SA REGUL à annuler				0,00		192 912 550,96		
						-1 063 670,25		
						Montant imputé sur les sections		
						192 912 550,96		
						-1 063 670,25		
						Restant à affecter		
						0,00		
						0,00		
						ETPR - Importés		
						3 555,35		
						ETPR - Répartis		
						3 555,35		
						ETPR - Ecart		
						0,00		

#### 3 – Les ETPR doivent être répartis en totalité (onglet « 7-Retraitem-RH »)

A	B	C	D	E	F	G	H	I
<b>7 - Retraitement - RH</b>				<b>Total Retraitement</b>				
Version 2023.1.0.7								
Montant Total BCA (avec CNI)				76 073 815,15		Titre 1		
Montant imputé sur les sections				76 073 815,15		REMB et CET		
Restant à affecter				0,00		Montant BCA		
SA REGUL à annuler				0,00		192 912 550,96		
						-1 063 670,25		
						Montant imputé sur les sections		
						192 912 550,96		
						-1 063 670,25		
						Restant à affecter		
						0,00		
						0,00		
						ETPR - Importés		
						3 555,35		
						ETPR - Répartis		
						3 555,35		
						ETPR - Ecart		
						0,00		

#### 4 – Les charges des autres comptes (hors titre 1 / REMB / CET) doivent être réparties en totalité (onglet « 7-Retraitem-hors\_RH »)

1	2	A	B	C	D	E	F	G	H	I
		<b>7 - Retraitement - Hors RH</b>				<b>Total Retraitement</b>				
		Version 2023.1.0.7								
		Montant Total BCA (avec CNI)				76 073 815,15		Total "Hors RH"		
		Montant imputé sur les sections (onglets RH et hors RH)				76 073 815,15		Montant BCA		
		Restant à affecter				0,00		-115 775 065,56		
		SA REGUL à annuler				0,00		Montant imputé sur les sections		
								-115 775 065,56		
								Restant à affecter		
								0,00		
		Titre	Compte BCA modifié	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé de la BC	

#### 5 – Les charges des comptes des onglets doivent être réparties en totalité (Onglets « 7-Retraitem-RH » et « 7-Retraitem-hors\_RH »)

Zoom : 85% Ajouter MODIF Supprimer Contrôler et déverser dans RTC

7 - Retraitement - Hors RH		Total Retraitement	Total "Hors RH"	
Version 2023.1.0.7	Montant Total BCA (avec CNI)	76 073 815,15	Montant BCA	-115 775 065,56
	Montant imputé sur les sections (onglets RH et hors RH)	76 073 815,15	Montant imputé sur les sections	-115 775 065,56
	Restant à affecter	0,00	Restant à affecter	0,00
	SA REGUL à annuler	0,00		

Titre Compte BCA modifié Compte ANA RTC Libellé compte (BCA ou RTC) Commentaire Règle Montant BCA Montant imputé sur les sections Montant non imp issu de la BC

**6 – Il ne doit plus rester de charges sur les SA REGUL (Onglets « 7-Retraitement-RH » et « 7-Retraitement-hors\_RH »)**

Zoom : 85% Ajouter MODIF Supprimer Contrôler et déverser dans RTC

7 - Retraitement - Hors RH		Total Retraitement	Total "Hors RH"	
Version 2023.1.0.7	Montant Total BCA (avec CNI)	76 073 815,15	Montant BCA	-115 775 065,56
	Montant imputé sur les sections (onglets RH et hors RH)	76 073 815,15	Montant imputé sur les sections	-115 775 065,56
	Restant à affecter	0,00	Restant à affecter	0,00
	SA REGUL à annuler	0,00		

Titre Compte BCA modifié Compte ANA RTC Libellé compte (BCA ou RTC) Commentaire Règle Montant BCA Montant imputé sur les sections Montant non imp issu de la BC

**7 – Pour un classeur fusionné : les comptes « \_ENC » doivent être affectés en totalité sur les sections consommatrices, selon les règles d'affectations de l'ENC**

7 - Retraitement - Hors RH		Total Retraitement	Total "Hors RH"			
Version 2025.0.0.4	Montant Total BCA (avec CNI) et Honoraires	900 000,00	Montant BCA	900 000,00	Contrôle CB	OK
	Montant imputé sur les sections (onglets RH et hors RH)	900 000,00	Montant imputé sur les sections	900 000,00	Total SA	
	Restant à affecter	0,00	Restant à affecter	0,00		
	SA REGUL à annuler	0,00	Retraitement ENC	OK		

**8 – Pour un classeur ENC/fusionné : les montant des comptes 612 déclarés dans l'étape « Traitement du crédit-bail » et ceux de la BCA doivent correspondre**

7 - Retraitement - Hors RH		Total Retraitement	Total "Hors RH"			
Version 2025.0.0.4	Montant Total BCA (avec CNI) et Honoraires	900 000,00	Montant BCA	900 000,00	Contrôle CB	OK
	Montant imputé sur les sections (onglets RH et hors RH)	900 000,00	Montant imputé sur les sections	900 000,00	Total SA	
	Restant à affecter	0,00	Restant à affecter	0,00		
	SA REGUL à annuler	0,00	Retraitement ENC	OK		

Le bouton de validation prendra en compte tous les critères de validation y compris les critères supplémentaires pour un classeur fusionné (contrôle CB et traitement ENC) et pour un classeur ENC (Contrôle CB uniquement).

Si tous les critères sont OK, le logiciel déversera les données dans les onglets : 2-PC, , 3-SA et ETPR et les étapes « 2-CB », « 2-Hono », « Réaliser les retraitements analytiques » passeront au vert.

## 2.5.11 Etape « Ajuster le périmètre des fonctions supports »

### 2.5.11.1 Descriptif de l'onglet

Le logiciel reprend l'onglet « 5-C\_Ind » du classeur ARCA<sup>n</sup>H, à l'identique.

Nous vous invitons à consulter le chapitre correspondant dans le « 02\_Manuel ARCA<sup>n</sup>H 2025\_Classeur et transmission ».

### 2.5.11.2 Validation de l'étape pédagogique

Le contrôle de validation se trouve en haut de l'onglet à gauche en W7. Il doit être à « OK » pour valider l'étape.

	U	V	W	X	Y	Z	AA	
2	<b>Ajuster le périmètre des fonctions support</b>							
3								
6								
7			Contrôle de validation de l'onglet :	OK				RTC - Rappel des montants à affecter la Phase 2-PC (a)
8						▶▶	tot_cn	
10	<b>RECETTES LIEES AUX ACTIVITES SUBSIDIAIRES ET RCRA IDENTIFIEES EN PHASE 2-PC</b>							
11	701	Ventes de produits finis				701	1 407	
12	702	Ventes de produits intermédiaires				702		
13	703	Ventes de produits résiduels				703		
14	704	Travaux				704		
15	705	Etudes				705		
16	706	Prestations de services				706		
17	707	Détachement de médicaments				707	4 466	

Le critère s'appuie sur deux éléments :

- Le calcul du taux de marge : pour valider l'étape, tous les taux de marge de chaque colonne doit être calculable. C'est-à-dire, que l'établissement doit avoir identifier des charges indirectes pour chaque sections. Aucun libellé Identifier des charges ne doit donc pas être affiché en ligne 60.
- Tous les produits doivent être affectés aux sections d'analyse. Le total des écarts ne doit donc pas être à 0 (croisement ligne « Total des recettes » et colonne « Ecart » du tableau des produits).

## 2.5.12 Etape « Calcul des résiduels non suivi au séjour »

### 2.5.12.1 Descriptif de l'onglet

Etape supplémentaire pour classeur fusionné et ENC. Etape non visible pour un classeur RTC.

Le logiciel reprendra l'onglet « 6-cd » du classeur, à l'identique (1 seul onglet).

Nous vous invitons à consulter le chapitre correspondant dans le « 02\_Manuel ARCAAnH 2025\_Classeur et transmission ».

### 2.5.12.2 Validation de l'étape pédagogique

Le contrôle de validation de l'étape est en haut d'onglet en cellule N7. Au moins une charge directe doit être déduite pour pouvoir valider l'onglet. Le total des charges directes déduites ne peut donc pas être à 0 pour valider l'étape.

## 2.5.13 Etape « Saisir les montants immobilisés »

### 2.5.13.1 Descriptif de l'onglet

Etape supplémentaire pour classeur fusionné et ENC. Etape non visible pour un classeur RTC.

Le logiciel reprendra l'onglet « Immo » du classeur, à l'identique (1 seul onglet).

Nous vous invitons à consulter le chapitre correspondant dans le « 02\_Manuel ARCAAnH 2025\_Classeur et transmission ».

### 2.5.13.2 Validation de l'étape pédagogique

Le contrôle de validation de l'étape est en haut d'onglet en cellule O2. La validation est identique au contrôle « Immo : C1 » de l'onglet « Contrôles » du classeur ARCAAnH : au moins un montant doit être saisi dans un des trois tableaux T1 (actif brut au 31/12/N), T2 (amortissements cumulés au début de l'exercice) ou T3 (diminution d'amortissements de l'exercice).

## 2.6 Onglet de navigation « Activité »

Le nombre d'étapes est variable selon le classeur choisi :  
 Ordre pour un classeur RTC : clé / UO  
 Ordre pour un classeur fusionné : clé / clé\_champs / UO  
 Ordre pour un classeur ENC : clé\_champs / clé / UO

### 2.6.1 Gestion de l'ouverture/fermeture des étapes

Cet onglet est accessible à l'ouverture du logiciel et toutes les étapes sont ouvertes à l'ouverture du logiciel.

### 2.6.2 Etape « Saisir les clés de ventilation »

#### 2.6.2.1 Descriptif de l'onglet

Le logiciel reprendra l'onglet « Clé » du classeur, à l'identique (1 seul onglet).

Nous vous invitons à consulter le chapitre correspondant dans le « 02\_Manuel ARCA nH 2025\_Classeur et transmission ».

#### 2.6.2.2 Validation de l'étape pédagogique

Le contrôle de validation se trouve en haut de l'onglet en R8. Il doit être à « OK » pour valider l'étape.

	Q	R	S	T
2	<b>Ventilation de la logistique par Sections d'Analyse</b>			
3				
7				
8	Contrôle de validation de l'onglet :	OK		<b>RAPPEL Montant à affecter (A)</b>
9				
10	<b>Fonctions</b>	<b>Sections</b>	▼ ▶	
11	LM	Pharmacie - hors 936.12, 936.13, 936.14 et rétrocession	93611	
21	LM	Stérilisation	9362	
23	LM	Génie biomédical	9364	
...	...	...	...	

Le contrôle vérifie que la saisie des clés est exhaustive : chaque ligne doit avoir au moins une saisie de clé.

- Résultat = OK s'il y a au moins une saisie sur la ligne
- Résultat = KO s'il n'y a aucune saisie sur la ligne

Le contrôle par ligne se trouve dans la colonne ANR.

Exemple de résultats « KO » :

Q	R	S	AMR	AMS	ANQ	ANR
SAMT_INT	Labo_Immunologie	93233402				KO
SAMT_INT	Bloc opératoire central	932411				KO
SAMT_INT	Radiologie - Interne	9325101				KO
SAMT_INT	Anesthésiologie	93261				KO
SAMT_INT	Explorations fonctionnelles	9328				KO
SAMT_GP	Laboratoire général - Sous traité	9323102				KO
SAMT_GP	Radiologie - Sous traitée	9325102				KO
MET	Médecin	93272001				
MET	Infirmier	93272101				

Pour valider le contrôle en R8, la colonne ANR doit être vide.

## 2.6.3 Etape « Saisir les clés de ventilation par grand champ de l'ENC »

### 2.6.3.1 Descriptif de l'onglet

Le logiciel reprend l'onglet « Clé\_champs » du classeur, à l'identique (1 seul onglet) pour un classeur fusionné ou un classeur ENC. L'étape est non visible pour un classeur RTC.

Nous vous invitons à consulter le chapitre correspondant dans le « 02\_Manuel ARCAAnH 2025\_Classeur et transmission ».

### 2.6.3.2 Validation de l'étape pédagogique

Dans un classeur fusionné, l'étape est préremplie et peut être validée en l'état. Dans le cadre d'un classeur ENC uniquement, le contrôle vérifie que pour chaque section paramétrée par l'établissement, au moins une clé est renseignée, permettant la ventilation des montants de la section.

## 2.6.4 Etape « Saisir les unités d'œuvres »

### 2.6.4.1 Descriptif de l'onglet

Le logiciel reprend l'onglet « UO » du classeur, à l'identique (1 seul onglet).

Nous vous invitons à consulter le chapitre correspondant dans le « 02\_Manuel ARCAAnH 2025\_Classeur et transmission ».

### 2.6.4.2 Validation de l'étape pédagogique

Le contrôle de validation se trouve en haut de l'onglet en V7. Il doit être à « OK » pour valider l'étape.

	T	U	V	W	X	Y
2	<b>Unités d'œuvre</b>					
3						
7	Contrôle de validation de l'onglet :			OK	Données globales	
8					Restauration	
9	Données			▼ ▶	donnees_globales	9313
10						
11	Racine SA					
12	Suffixe					
	Libellé officiel					Restauration

Pour le RTC : le contrôle vérifie l'exhaustivité de la saisie des UO sur les sections définitives.

Pour l'ENC : le contrôle vérifie que les éléments minimaux attendus pour chaque type de section sont saisis (ex : un remplissage d'UO est obligatoire sur les lignes « pour les hospitalisés de l'établissement » sur les SAMT réputées « actives » pour l'ENC).

Le contrôle par section se trouve sur la ligne intitulée « Contrôle remplissage du Parcours AIDE ».

Exemple de résultats « KO » :

	T	U	V	WF	YJ	AAI
2	<b>Unités d'œuvre</b>					
3						
7	Contrôle de validation de l'onglet :			KO	SAC SMR	SAC PSY
8					Ambulatoire PSY	
				Polyvalent adultes hospitalisation complète	Temps complet de type hospit H24 adultes	CMP (dont VAD activité de liaison... ) adultes
146	Contrôle remplissage du Parcours AIDE			KO	KO	KO

## 2.7 Onglet de navigation « Contrôles »

### 2.7.1 Gestion de l'ouverture/fermeture des étapes

Cet onglet s'ouvre dès que l'un des onglets du classeur ARCAH est rempli.

### 2.7.2 Etape « Contrôles »

Le logiciel reprend l'onglet « Contrôles » du classeur, à l'identique (1 seul onglet).

Nous vous invitons à consulter le chapitre correspondant dans le « 02\_Manuel ARCAH 2025\_Classeur et transmission ».

A noter que cet onglet est produit à partir des données du classeur ARCAH :

- Les contrôles relatifs à l'onglet 2-PC sont calculés à partir des données saisies dans l'étape AIDE « Déposer les balances », ceux relatifs à 3-SA et ETPR dans l'étape « Réaliser les retraitements analytiques ».
- Les contrôles relatifs à l'onglet 2-PC, 3-SA et ETPR ne sont mis à jour qu'après avoir validé le retraitement analytique dans l'étape « Réaliser les retraitements analytiques ». Par exemple, une modification dans l'étape « Déposer les balances comptables » ne pourra être prise en compte qu'après que l'établissement a revalidé l'étape « Réaliser les retraitements analytiques ».
- Les contrôles relatifs aux autres onglets sont mis à jour à chaque fois que l'établissement valide l'étape correspondant à l'onglet en question.

### 2.7.3 Etape « Saisie de commentaire VALID-RTC »

Etape non visible pour un classeur ENC.

## 2.8 Onglet de navigation « Données complémentaires »

### 2.8.1 Gestion de l'ouverture/fermeture des étapes

Cet onglet est accessible à l'ouverture du logiciel pour un classeur RTC et un classeur fusionné. Cet onglet ne doit pas être visible pour un classeur ENC.

### 2.8.2 Etape « Enquête SIH »

#### 2.8.2.1 Descriptif de l'onglet

Le logiciel reprendra l'onglet « Enquête SIH » du classeur, à l'identique (1 seul onglet).

Nous vous invitons à consulter le chapitre correspondant dans le « 02\_Manuel ARCAH 2025\_Classeur et transmission ».

### 2.8.2.2 Validation de l'étape pédagogique

Un contrôle de validation de l'étape est affiché en haut d'onglet en cellule I4. Le contrôle vérifie que le remplissage de l'onglet est exhaustif, toutes les cellules saisissables doivent présenter une valeur (« 0 » accepté).

La colonne située tout à droite de l'onglet intitulée « Contrôle de remplissage » permet de vérifier quelle(s) ligne(s) est(sont) concernées.

Visuel du contrôle dans l'onglet Enquête SIH :

E	F	G	H	I
			Contrôle de validation de l'onglet :	OK
<b>PARTIE 1 - CHARGES ET PRODUITS</b>				
	Nature des charges	Numéro(s) de compte	Intitulé comptable	Exemples
<b>Charges SIH - Montant exploitation (CRPP et CRPA)</b>				
Préalable : Les dépenses à inscrire sont celles qui concernent les dépenses de l'année relatives au SIH (y compris les écritures de clôture comptable annuelle). Le t				
Consommables (stockés)				
			Fournitures d'atelier pour l'informatique :	Distinc créatic pour ic

Visuel de la colonne de contrôle ligne à ligne : une valeur différente de 0 repère une ligne non saisie.

W	X
---	---

Colonne de ref pour la formule de report - SA DSN projet	<b>Contrôle de remplissage</b>
931142	1
	0
931142	0

### 2.8.3 Etape « Produits par SA »

Le logiciel reprend l'onglet « Produits par SA » du classeur, à l'identique (1 seul onglet). Cet onglet ne doit pas être affiché dans le cadre d'un classeur ENC uniquement.

Nous vous invitons à consulter le chapitre correspondant dans le « 02\_Manuel ARCANH 2025\_Classeur et transmission ».

Il n'y a pas de critère de validation sur cette étape.

## 2.8.4 Etape « LGG sur SAMT »

Le logiciel reprendra l'onglet LGG sur SAMT » du classeur, à l'identique (1 seul onglet). Cet onglet ne doit pas être affiché dans le cadre d'un classeur ENC uniquement.

Nous vous invitons à consulter le chapitre correspondant dans le « 02\_Manuel ARCAAnH 2025\_Classeur et transmission ».

Il n'y a pas de critère de validation sur cette étape.

## 2.8.5 Etape « Soins critiques et urgences »

Le logiciel reprendra l'onglet LGG sur SAMT » du classeur, à l'identique (1 seul onglet).

Nous vous invitons à consulter le chapitre correspondant dans le « 02\_Manuel ARCAAnH 2025\_Classeur et transmission ».

Il n'y a pas de critère de validation sur cette étape.

# 2.9 Bouton « Visualiser le classeur ARCAAnH »

## 2.9.1 Gestion de l'ouverture/fermeture des étapes

Lorsque l'établissement choisit le parcours AIDE, le classeur ARCAAnH peut être généré à tout moment pour visualiser les résultats dans les onglets. Cependant, les données proviennent des informations saisies et validées dans les étapes du parcours AIDE.

Lorsque l'on clique sur le bouton « Visualiser le classeur ARCAAnH », le classeur s'ouvre directement sous format Excel. Il a les caractéristiques suivantes :

- Ce classeur est enregistré sur un répertoire par défaut
- Seul le dernier classeur est sauvegardé
- 

Il n'existe pas de fonction d'import de la globalité des données du classeur ARCAAnH dans le parcours AIDE.

Si l'établissement souhaite importer un classeur ARCAAnH Excel modifié sans repasser par les étapes du parcours AIDE, il devra :

- Retourner dans l'écran Identification pour choisir le parcours classeur ARCAAnH
- Ouvrir le classeur ARCAAnH, importer son classeur modifié sous format Excel
- Si l'établissement revient sur le parcours AIDE les données d'AIDE seront encore disponibles, mais cela effacera les modifications apportées directement par le classeur en cas de nouvelle validation des étapes.

## **2.10 Onglet de navigation « Transmettre les données à l'ATIH »**

### **2.10.1 Gestion de l'ouverture/fermeture des étapes**

Cet onglet est accessible à l'ouverture du logiciel.

### **2.10.2 Etape « Déposer le fichier UOPHARMA »**

Non visible pour un classeur ENC. Visible pour un classeur fusionné

Nous vous invitons à consulter le chapitre correspondant dans le « 02\_Manuel ARCAAnH 2025\_Classeur et transmission ».

### **2.10.3 Etape « Transmettre les données »**

Même si les étapes pédagogiques ne sont pas toutes finalisées, l'établissement peut transmettre ces données. Cela lui permet de générer des tableaux de contrôle sur la base de sa saisie actuelle.

Nous vous invitons à consulter le chapitre correspondant dans le « 02\_Manuel ARCAAnH 2025\_Classeur et transmission ».

## **2.11 Onglet « Paramétrage technique »**

### **2.11.1 Gestion de l'ouverture/fermeture des étapes**

Cet onglet est accessible à l'ouverture du logiciel.

### **2.11.2 Ecran unique**

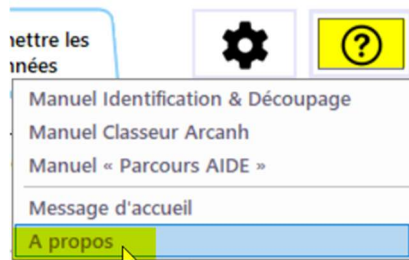
Nous vous invitons à consulter le chapitre correspondant dans le « 02\_Manuel ARCAAnH 2025\_Classeur et transmission ».

## 3 Support

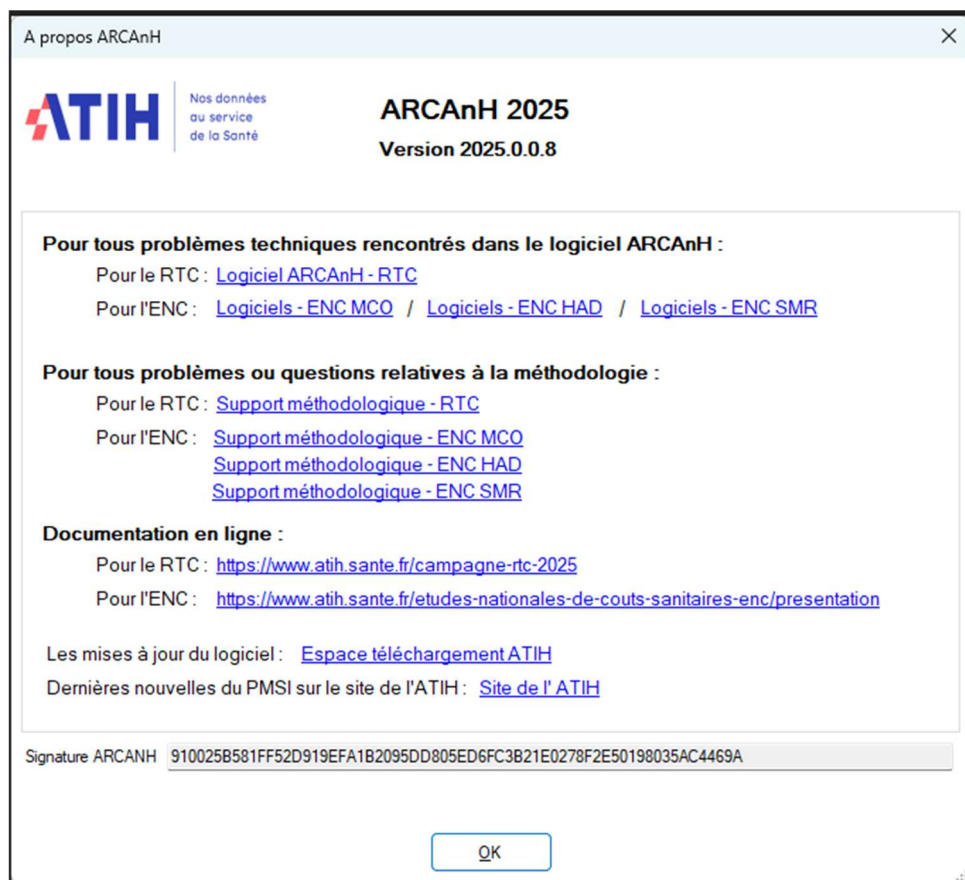
En cas de difficultés **techniques**, vous pouvez poster un message sur l'Assistance utilisateurs [www.assistance.atih.sante.fr](http://www.assistance.atih.sante.fr) rubrique « Informations sur les coûts ».

- Informations sur les coûts > Retraitement comptable (RTC) > Logiciel ARCAh – RTC
- Informations sur les coûts > ENC MCO > Logiciels – ENC MCO
- Informations sur les coûts > ENC HAD > Logiciels – ENC HAD
- Informations sur les coûts > ENC SMR > Logiciels – ENC SMR

Vous pouvez y accéder directement par la fenêtre « A propos » du logiciel ARCAh.



Il vous faudra fournir une copie de votre message d'erreur et bien détailler votre problème pour une prise en charge plus rapide de votre incident.



En cas de difficultés **méthodologiques** vous pouvez poster un message sur l'Assistance utilisateurs [www.assistance.atih.sante.fr](http://www.assistance.atih.sante.fr) rubrique « Informations sur les coûts »

- Pour le RTC :
  - Informations sur les coûts > Retraitement comptable (RTC) > Support méthodologique – RTC
- Pour l'ENC,
  - Informations sur les coûts > ENC MCO > Support méthodologique – ENC MCO
  - Informations sur les coûts > ENC HAD > Support méthodologique – ENC HAD
  - Informations sur les coûts > ENC SMR > Support méthodologique – ENC SMR

## ANNEXE 1

### Les comptes de « Gestion de stocks » dans le parcours AIDE

#### Rappel des principes de base de comptabilisation des stocks

##### Achat et variation de stock

Dans la Balance Comptable (BC), à chaque N° compte #601, #602 ou #607 d'achats stockés correspondent un compte unique #603 de variation d'achats stockés. Le N° #603 utilisé doit être en parfaite correspondance.

##### Exemples

- Compte 6011 Achats stockés de matières premières... et le compte 60311 Variation des stocks de matières premières...

Compte	Intitulé du compte d'achats stockés	Compte	Intitulé du compte de variation de stocks
6011	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique	60311	Variation des stocks de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique
6012	Consommations d'achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général	60312	Variation des stocks de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général
60211	Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS	603211	Variation de stocks : Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS

Les comptes 603 sont à saisir en solde (variations de stocks comptabilisées en recette + variations de stocks comptabilisées en charges).

##### Consommation dans les modèles RTC/ENC

Le montant des consommations est demandé pour la comptabilité analytique dans la Balance Comptable Analytique (BCA).

En effet, il est recherché un coût de prise en charge. De plus, les variations de stocks sont rarement disponibles par section d'analyse.

La consommation est égale au compte d'achat + compte de variations de stock :

Consommation d'alimentation = 6023 (achat d'alimentation) + 60323 (variation de stock en solde).
--

La répartition des consommations est demandée par SA.

Il n'existe pas de nomenclature officielle des consommations publiée au JO dans le plan comptable.

L'ATIH fournit une nomenclature en comptabilité analytique pour les consommations. Dans la pratique, la notation de la consommation diffère selon les établissements.

Les trois types de notation ci-dessous sont acceptés par le parcours AIDE dans l'import de la BCA :

- Notation 1** - Notation ATIH : les consommations sont notées « 6023+ 60323 »

BC	Regroupement BCA
6023	« 6023+60323 »
60323	« 6023+60323 »

- **Notation 2** – Utilisation des comptes en 602. Cette notation n'est pas recommandée car le compte de consommation est le même que le compte d'achat.

BC	Regroupement BCA
6023	6023
60323	6023

- **Notation 3** – Utilisation des comptes en 94. Cette notation n'est pas recommandée car elle n'existe plus dans les nomenclatures comptables.

BC	Regroupement BCA
6023	9423
60323	9423

Les exemples ci-dessous illustrent tous les cas pouvant se présenter :

Cas	BC	BCA	Commentaires
1	Achat 602X & Var. stock 603X  Ex: 6023 Achat : 60€ 60323 Var. Stock: 40€	Notation 1 : Conso : « 602X+6032X »  Ex: 6023+60323 Conso : 100€	Préconisé
2	Achat 602X & Var. stock 603X  Ex: 6023 Achat : 60€ 60323 Var. Stock: 40€	Notation 2 : Conso en 602X  Ex : 6023 Conso : 100€	Le logiciel normalisera automatiquement en compte « 602X+6032X » à l'étape Normalisation des comptes
3	Achat 602X & Var. stock 603X  Ex: 6023 Achat : 60€ 60323 Var. Stock: 40€	Notation 3 : Conso notée 94X  Ex: 9423 Conso : 100€	Le logiciel normalisera automatiquement en compte « 602X+6032X » à l'étape Normalisation des comptes
4	Conso en 602 :  Pas de distinctions comptables des Achats et Var stock (602+603).	Notation 2 : Conso en 602X	Cas accepté, non recommandé par l'ATI.H. Il implique que l'établissement copie ses consommations dans sa BC ce qui n'est pas une bonne pratique. La BC ne doit faire figurer que des comptes comptables et non analytique
5	Conso notée 942 :  Pas de distinctions comptables des Achats et Var stock (602+603).	Conso notée 942	Cas accepté, non recommandé par l'ATI.H. Il implique l'établissement copie ses consommations dans sa BC ce qui n'est pas

			une bonne pratique. La BC ne doit faire figurer que des comptes comptables et non analytique
6	Achat + var stock (602 et 603) <i>602 : 60</i> <i>603 : 40</i>	Achat + var stock (602 et 603) <i>602 : 60</i> <i>603 : 40</i>	Cas accepté mais très peu d'établissement dispose de la ventilation des comptes 603 sur les sections ou alors au global mais il est bien demandé par SA.
7	Conso (602 ou 942) <i>602 : 100</i> <i>Ou 942 : 100</i>	Achat + var stock (602 et 603) <i>602 : 60</i> <i>603 : 40</i>	Non recommandé

**Contrôler la BC et BCA, spécifiques pour les comptes d'achats, de variations de stocks et de consommations (602, 603, 942...)**

Pour chaque compte : le montant de la Balance Comptable doit être égal au montant de la Balance Analytique ; **sauf** pour les comptes d'achat, de variation de stock et de consommation pour lesquels le contrôle est global.

En effet, à la différence des autres comptes où chaque compte est vérifié individuellement entre BC et BCA :

1. Le logiciel somme au global
  - Tous les comptes 601,602, 603, 607 et les 94 de la BC
  - Tous les comptes 601,602, 603, 602+603 et les 94 de la BCA
2. Le logiciel compare ces 2 sommes : Si elles sont égales, le contrôle est OK. Sinon, le contrôle et KO et l'établissement doit modifier ces BC et/ou BCA.

Balance Comptable Etablissement (BC)	Balance Analytique Etablissement (BCA)
$601+602+603+607+942 = X$	$601+602 +603 + 607+942+(602+603) = Y$

- Si X = Y alors Contrôle BC =BCA OK.
- Sinon, Contrôle BC = BCA KO

➔ L'établissement doit modifier BC/et ou BCA, en s'aidant de l'onglet 3-Ecart\_BC\_BCA